

Université de Montréal

**Relations de genre et migration en Côte d'Ivoire :
de la décision de migrer à l'insertion dans le marché du
travail**

par

Élise Fiédin COMOÉ

Département de démographie
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph. D.)
en Démographie

Avril 2006

© Élise Fiédin COMOÉ, 2006



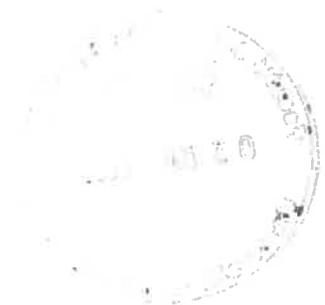
HB

881

U54

2006

v.007



Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

Relations de genre et migration en Côte d'Ivoire : de la décision de migrer à l'insertion
dans le marché du travail

présentée par :
Élise Fiédin COMOÉ

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Marc Termote, président-rapporteur
Victor Piché, directeur de recherche
Richard Marcoux, membre du jury
Dieudonné Ouédraogo, examinateur externe
Fasal Kanouté, représentante du doyen de la FES

RÉSUMÉ

En Côte d'Ivoire, tout comme dans de nombreux pays africains, les migrations traditionnellement dominées par les hommes se féminisent progressivement. Les résultats de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU) 1993 indiquent clairement que les femmes migrent désormais presque autant sinon plus que les hommes notamment pour les migrations urbaines. Ce dynamisme migratoire serait-il annonciateur d'une plus grande autonomie des femmes face à la famille et aux relations de genre en général ? C'est la question qu'aborde cette thèse à partir des données de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations réalisée dans le cadre du Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO), en visant principalement à montrer l'influence des relations de genre sur tout le processus migratoire, depuis la décision du départ jusqu'à l'insertion à la destination.

La thèse est divisée en trois articles. Le premier article montre qu'au delà de l'importance numérique des femmes dans les migrations, celles-ci ne seraient pas encore autonomes face à la famille. Que l'autonomie soit mesurée par le motif de la migration ou par le mode de prise de décision, les résultats indiquent que la famille continue à exercer un contrôle continu sur la mobilité des femmes. La participation des femmes à une migration économique ainsi que leur capacité à prendre personnellement la décision de leur départ relèveraient donc encore principalement des rôles sexuels traditionnels engendrés par les relations de genre.

Le deuxième article s'intéresse à ce qui se passe à la destination en termes d'intégration économique. C'est l'hypothèse de la double discrimination des femmes migrantes sur le marché du travail urbain qui est ici examinée. Il ressort que les femmes rencontrent certes de plus grandes difficultés d'insertion dans le marché du travail urbain, mais il n'apparaît pratiquement pas de différences significatives entre migrantes et non migrantes. Le genre jouerait en fin de compte un rôle plus important dans le processus d'insertion économique que le statut migratoire. L'hypothèse de la double discrimination ne semble pas se vérifier dans le contexte ivoirien.

Enfin, le troisième article aborde la question de la migration internationale en Côte d'Ivoire en analysant l'intégration économique et sociale des immigrantes et immigrants récents. Nous montrons qu'en plus du sexe, l'origine nationale est une caractéristique qui a une influence sur l'intégration économique et sociale des immigrantes et immigrants. A partir de cette recherche, nous montrons entre autres que les groupes immigrants ont certes majoritairement accès au marché du travail, mais semblent avoir des appréciations divergentes de leur situation économique. Par exemple le groupe guinéen exprime une moindre satisfaction de sa situation économique actuelle comparativement au groupe burkinabé. De même pour l'intégration sociale (mariage mixte, naturalisation, langue ivoirienne), les analyses montrent que chaque groupe élabore et applique une stratégie spécifique en s'appuyant entre autres sur les réseaux sociaux et familiaux.

Mots clés : Relations de genre - Migration interne - Migration internationale - Femme - Autonomie - Marché du travail - Discrimination sur le marché du travail – Intégration - Intégration économique - Intégration sociale - Mariage mixte - Côte d'ivoire.

ABSTRACT

In Ivory Coast as in many other African countries, traditionally male-dominated migration flows are progressively being “feminized”. Results from the Ivoirian Survey on Migration and Urbanization carried out in 1993 clearly indicate that women migrate as often as men, particularly with respect to urban migration. Is this migratory pattern an indication of greater female autonomy from family pressures and gender relations in general? This is the central question dealt with in this thesis using data from the Ivoirian Survey mentioned above: specifically, the thesis aims to analyse the impact of gender relations on the migratory process, from the beginning of the process with the decision to migrate to its outcome in terms of integration in the area of destination.

The thesis is divided into three articles. The first article shows that even though the volume of female migration is important, women are still little autonomous with respect to family influence. Whether looking at the motive for migration or who makes the decision to migrate, the results show that the family continues to exert control on female mobility. The weak autonomous participation of women in labour migration and their low capacity to make personal migratory decisions are still embedded in traditional gender roles and relations.

The second article shifts away from the migration process at origin to examine what happens at destination in terms of economic integration. This article specifically attempts to test the hypothesis of the double discrimination of women migrants on the urban labour market. The analysis indicates that although women do face greater difficulties than men in incorporating the urban labour market, there are no significant differences between female migrants and non migrants. Hence, gender seems to play a greater role in the process of economic integration than migratory status. The double-discrimination hypothesis does not appear to apply in the Ivoirian urban context.

Finally, the last article turns to the issue of international migration in Ivory Coast and examines the differential economic and social integration of recent immigrants. Results show that over and above gender differences, national origin constitutes a significant variable in the economic and social integration of immigrants. With respect to

economic integration, although all immigrant groups have equal access to the labour market, their subjective appreciations of their situation diverge from one group to another. For example, immigrants from Guinea express lower satisfaction with their economic situation as compared with the Burkinabe group. Similarly with respect to social integration (mixed marriages, naturalization, language), results show that there are significant differences among immigrant groups of different national origin, largely based on specific social and family networks.

Key words: Gender relation – Internal migration – International migration – Female autonomy – Labour market – Discrimination – Economic integration – Social integration – Mixed marriages - Ivory Coast

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
ABSTRACT	iii
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES TABLEAUX.....	viii
LISTE DES FIGURES.....	ix
DÉDICACE	x
REMERCIEMENTS	xi

Intoduction générale.....1

La Côte d’ivoire, un pays façonné par les migrations.....	2
Le genre, la dimension oubliée des migrations en Côte d’ivoire.....	8
Objectifs	14

Chapitre 1: Cadre théorique, hypothèses et données.....17

Introduction	18
1.1 Le genre, un aspect fondamental des migrations féminines	18
1.2 Théories de la migration, vers une incorporation progressive des rapports de genre.....	21
Hypothèses de la thèse	26
1.3 Données et méthodologie.....	27
1.3.1 Le Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l’Ouest (REMUAO)	27
1.3.2 Présentation de l’Enquête ivoirienne sur les Migrations et l’Urbanisation.....	29
1.3.3 Définition de la migration et questionnaires utilisés.....	30
1.3.4 Quelques principes méthodologiques de l’EIMU	33
1.3.5 Méthodes d’analyse des données	34
1.3.6 Les limites des données de l’Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l’Urbanisation (EIMU).....	36

Chaitre 2: Femmes et migration en Côte d'Ivoire: le mythe de l'autonomie.....39

Introduction.....	40
2.1 Femmes et migrations	44
2.1.1 Entre autonomie... ..	44
2.1.2 ...et relations de genre	45
2.2 Données, variables et méthodes d'analyses	50
2.3 Résultats	58
2.3.1 Le motif principal de la migration	58
2.3.1.1 Une migration féminine principalement familiale	58
2.3.1.2 Le motif de la migration, quel sens pour les relations de genre ?	62
2.3.2 La décision de migrer.....	66
2.3.2.1 Prédominance de la décision familiale chez les femmes	66
2.3.2.2 La décision de migrer : la force des relations de genre.....	70
2.4 Discussion des résultats et conclusions.....	75

Chapitre 3: Genre, migration et insertion dans le marché du travail urbain: vers une double discrimination des femmes migrantes ?..... ..78

Introduction.....	79
3.1 Rapports de genre, migration et insertion dans le marché du travail	81
3.1.1 Inégalités sexuelles sur le marché du travail : quelques cadres théoriques.....	82
3.1.1.1 Discrimination ou différentielle de qualification : l'exemple du capital humain	82
3.1.1.2 Le sexe comme facteur de segmentation du marché du travail	83
3.1.1.3 Les théories du genre : la prééminence des rôles sexuels	84
3.1.2 Migration et emploi, ou la double discrimination des femmes migrantes	85
3.2 Source de données et méthodologie.....	88
3.2.1 Variables	89
3.2.2 Méthodes d'analyse.....	93
3.3 Résultats	93

3.3.1 L'accès au marché du travail : la migration est-elle réellement un atout pour tous ?	94
3.3.2 Le type d'emploi exercé, un prolongement des rôles sexuels ?	95
3.3.3 Le statut dans l'emploi occupé, un indicateur des rapports sociaux ?	97
3.3.4 Insertion dans le marché du travail urbain : le rôle du genre et du statut migratoire	98
3.4 Discussion des résultats et conclusion	107

Chapitre 4: L'intégration des immigrants en Côte d'Ivoire: une analyse économique et sociale.....110

Introduction	111
4.1 Immigration et intégration socio-économique	113
4.2 Source de données et variables	118
4.2.1 Définition des concepts et variables	118
4.2.2 Méthodes d'analyse	122
4.3 Résultat	123
4.3.1 L'intégration économique des immigrants	123
4.3.1.1 Entre objectivité	123
4.3.1.2 ...et appréciation personnelle	128
4.3.2 L'intégration sociale des immigrants	131
4.4 Discussion des résultats et conclusion	140

Conclusion générale.....144

Bibliographie générale.....159

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition de la population résidente totale par sexe selon le lieu de recensement, 1988.....	5
Tableau 2 : Échanges migratoires par région entre 1988- 1993.....	7
Tableau 2.1 : Motif principal évoqué par les femmes migrantes, EIMU 1993.....	60
Tableau 2.2 : Motif principal évoqué par les hommes migrants, EIMU 1993.....	61
Tableau 2.3 : Déterminants du motif économique, régressions logistiques (odds ratios).....	63
Tableau 2.4 : Prise de la décision de migrer selon quelques caractéristiques des femmes migrantes, EIMU 1993.....	68
Tableau 2.5 : Prise de la décision de migrer selon quelques caractéristiques des hommes migrants EIMU 1993.....	69
Tableau 2.6 : Déterminants de la décision du conjoint et des parents par rapport à la décision personnelle, régressions logistiques multinomiales (odds ratios)	71
Tableau 3.1 : Niveau de participation au marché du travail selon le statut migratoire et le sexe....	94
Tableau 3.2 : Type d'emploi exercé selon le statut migratoire et le sexe.....	96
Tableau 3.3 : Statut dans l'emploi exercé selon le statut migratoire et le sexe.....	97
Tableau 3.4 : Déterminants, de la participation au marché du travail urbain régressions logistiques sur la participation au marché du travail urbain, (odds ratios).....	100
Tableau 3.5 : Déterminants du type d'emploi (qualifié, non qualifié), régressions logistiques, odds ratios).....	103
Tableau 3.6 : Déterminants du statut dans l'emploi (salarie, non salarie), régressions logistiques (odds ratios).....	105
Tableau 4.1 : Variables d'analyse.....	119
Tableau 4.2 : Indicateurs de l'intégration économique décrits selon le sexe et l'origine nationale.....	125
Tableau 4.3 : Déterminant du type d'emploi (qualifié, service/vente par rapport à l'emploi non qualifié), régressions logistiques multinomiales (odds ratios).....	126
Tableau 4.4 : Déterminants de l'appréciation de la situation économique actuelle par rapport à celle du pays d'origine, régressions logistiques (odds ratios).....	130
Tableau 4.5 : Indicateurs de l'intégration sociale décrits selon le sexe et l'origine nationale.....	132
Tableau 4.6 : Déterminants de la connaissance des langues ivoiriennes, régressions logistiques (odds ratios).....	137
Tableau 4.7 : Déterminants des mariages mixtes, régressions logistiques (odds ratios).....	139

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Organigramme de la procédure d'identification des personnes éligibles pour les questionnaires approfondis migrants et non migrants.....	32
Figure 1.2 : La mesure des migrations selon l'EIMU.....	37
Figure 2.1 : Schéma conceptuel de l'influence des relations de genre sur les conditions de départ en migration.....	48
Figure 2.2 : Motif principal de la migration selon le sexe.....	59
Figure 2.3 : Décision de migrer selon le sexe.....	66
Figure 3.1 : Système de relations entre les trois concepts de base.....	81
Figure 3.2 : Cadre conceptuel de l'insertion dans le marché du travail urbain.....	87

DÉDICACE

A ma fille *Julia Fatima TRAORE*, pour la joie de vivre qu'elle me communique au quotidien, qu'elle trouve dans ce travail, une motivation pour la vie,

A mes parents *Kangha KOUASSI* et *Eponon COMOE*

A mes frères et sœurs, *Pauline, Nicole, Lazare* et à leurs enfants,

Je dédie ce travail

REMERCIEMENTS

- Mes sincères remerciements vont principalement à mon Directeur de thèse, M. Victor Piché pour son encadrement, son attention et sa patience. Je le remercie pour sa confiance en mes capacités, ainsi que pour son soutien moral et financier;
- J'adresse aussi mes remerciements au programme de bourses AFSSA du département de Démographie, à la fondation Mellon et au Professeur Kuaté-Defo Barthelemy pour le financement de cette thèse;
- Je remercie tous les professeurs du département de Démographie ainsi que le Directeur M. Robert Bourbeau pour sa compréhension et sa patience;
- Je remercie, le Centre d'Études Ethniques des Universités Montréalaises (CEETUM) pour sa bourse de fin de rédaction qui a été déterminante pour terminer cette thèse dans de bonnes conditions. Je remercie par la même occasion tout le personnel pour son accueil chaleureux et l'ambiance de travail ;
- J'adresse un remerciement particulier à M. Aka Kouamé et à son épouse Maïmouna Belem pour leur précieux soutien à l'occasion de la naissance de ma fille;
- Je remercie toute ma famille pour la patience pendant toutes ces années;
- Mes remerciement vont enfin à tous mes amis (es) et collègues, de même qu'au personnel administratif du département pour leur appui.

Introduction générale

La Côte d'Ivoire, un pays façonné par les migrations

Pays côtier d'une population estimée à 16 millions au début du 21^{ème} siècle, la Côte d'Ivoire passe pour le pays où la migration apparaît comme le principal phénomène démographique en lien plus ou moins direct avec tous les aspects de la vie nationale.

Au niveau démographique, le pays connaît un accroissement jugé élevé attribuable à une forte croissance naturelle et un solde migratoire positif. Avec une population de 6,8 millions au premier recensement réalisé en 1975, la population de la Côte d'Ivoire a connu un accroissement annuel de 3,8% et était estimée à 10,9 millions en 1988. Au dernier recensement de 1998, la population du pays était estimée à 15,3 millions. La migration participe fortement à cette croissance avec un solde migratoire (c'est-à-dire la différence entre l'immigration et l'émigration) positif estimé à environ 2% entre 1975 et 1988 (INS, 1992) et 1,4% entre 1988 et 1998. La principale conséquence de cette forte croissance, est l'extrême jeunesse de la population ivoirienne ; les moins de 25 ans représentant en effet aujourd'hui 64% de la population totale (FNUAP, 1998). Dans sa déclaration de politique nationale de population, le Ministère délégué auprès du premier ministre chargé du plan et du développement industriel (1997) mentionne clairement cette extrême jeunesse de la population comme un problème de population en Côte d'Ivoire en plus de l'inégale répartition de la population sur le territoire national.

Au niveau géographique, le pays présente des atouts indéniables. En plus de son ouverture sur l'océan atlantique qui lui confère un avantage dans ses communications et ses échanges commerciaux avec le reste du monde, le pays s'étend sur deux grands ensembles de végétations, la savane au nord et la forêt au Sud. Dans le cadre de son économie de plantation, chacune des régions du pays est naturellement spécialisée dans la culture de quelques produits spécifiques. Ainsi on retrouve dans la zone forestière dans le Sud humide, les plantations de cacao, de café et d'hévéa pendant que le coton et la canne à sucre sont cultivés dans la zone de savane. Par ailleurs, au-delà des atouts naturels de chaque région, les autorités nationales ont établi des priorités d'investissements généralement en faveur de la région forestière au Sud (un climat plus favorable aux

principales cultures d'exportation les plus rentables, proximité du port facilitant l'exportation). Cette inégalité ainsi créée sera à l'origine d'importantes migrations dans le pays, notamment les migrations du Nord vers le Sud. Ces deux régions ont de fait aujourd'hui des poids économiques et démographiques très inégaux. Par exemple, 72% de la population ivoirienne est concentrée dans la zone forestière contre 28 % en savane (représentant plus de la moitié du territoire). De même, le taux d'urbanisation du pays estimé à 39% (25,8 % sans la ville d'Abidjan) présente des différences importantes entre ces deux zones géographiques avec 42,4 % en zone de forêt et de 30,2 % en savane (Bâ, 1991). Il faut toutefois souligner que le système urbain ivoirien en lui-même est très concentré autour de quelques villes (cinq villes qui comptent plus de 100 000 habitants : Abidjan, Bouaké, Daloa, Korhogo, Yamoussoukro) qui renferment ensemble 61,5 % de la population urbaine ; parmi elles la ville d'Abidjan abrite à elle seule 45,7 % des citoyens en 1988 (cette date correspond à la période de référence utilisée pour la collecte des données utilisées dans cette thèse).

L'économie ivoirienne est pour sa part essentiellement agricole, elle tire ses sources de la vente des produits introduits dans le pays à la faveur de la colonisation. Sous le concept «d'économie de plantation», la Côte d'Ivoire indépendante reconduit cette exploitation de quelques produits agricoles (café, cacao, hévéa, coton, palmier à huile...) qui pendant longtemps ont assuré des revenus très importants à l'État. La croissance économique du pays pendant la décennie 1970 était si importante que l'on parlait de «miracle ivoirien». Mais après quelques années de cette croissance économique soutenue, la Côte d'Ivoire a progressivement plongé dans une crise économique engendrée par la chute des prix des produits d'exportation sur les marchés mondiaux au début des années 1980. En plus de ses conséquences directes sur les finances de l'État, cette crise a entraîné une dégradation du niveau de vie des populations dont 33% vivait en dessous du seuil de pauvreté. Cette crise qui s'est déclarée d'abord dans le milieu rural à la suite de la chute des prix des produits d'exportation, comme mentionné plus haut, s'est fait ressentir en milieu urbain surtout avec les licenciements massifs dans les entreprises nationales et privées. Dans ce contexte de crise généralisée, les familles ont recours à la migration comme une stratégie de survie, de diversification des risques et d'augmentation des revenus.

Enfin la structure socioculturelle de la Côte d'ivoire actuelle est le reflet des migrations de peuplement d'abord et des migrations contemporaines ensuite. La migration est en effet depuis des siècles, un facteur important d'évolution de la société ivoirienne. Le peuplement de la Côte d'ivoire s'est fait par des vagues migratoires successives de populations de différents groupes ethniques (Akan, Krou, Mandé, Voltaïque) jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle. De fait, l'identité nationale ivoirienne construite progressivement après l'indépendance en 1960 (précisément le 7 août 1960), se fonde sur deux caractéristiques fondamentales toutes deux liées à la migration. D'un côté, la Côte d'ivoire se définit comme un pays de fortes migrations (internes et internationales), et reconnaît l'importance de cette migration dans son développement économique en adoptant des mesures favorisant l'immigration et le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire à l'extérieur (notamment au Burkina Faso). De l'autre, le pays revendique une diversité culturelle issue de la rencontre sur son territoire de différents espaces culturels et groupes ethnolinguistiques (qui s'étendent aussi aux pays voisins) (Bossard, 2003).

Les migrations contemporaines en Côte d'Ivoire sont pour leur part, liées au système d'exploitation économique mis en place pendant la colonisation et ont progressivement pris de l'ampleur. En effet, pour alimenter leurs projets d'investissements économiques concentrés dans la moitié Sud du pays, les autorités coloniales françaises recrutèrent de force des travailleurs des régions de la Côte d'Ivoire ainsi que des colonies voisines, notamment le Burkina Faso (Cordell et al. 1996). Après l'abolition de ce travail forcé et l'accession de la Côte d'ivoire à l'indépendance en 1960, ces migrations internes et internationales vers les régions d'investissement socio-économique, d'exploitation forestière et de plantations de produits de rentes n'ont jamais été interrompues. Elles se sont au contraire amplifiées avec la croissance remarquable de l'économie ivoirienne dans les années 1970¹. Ainsi la Côte d'Ivoire a été forgée par la migration dès sa naissance, et ce phénomène est devenu par ailleurs progressivement et sûrement un facteur structurel de son évolution démographique, sociale, économique et politique. Des systèmes migratoires internes et internationaux sont solidement installés dans le pays, lui conférant une place

¹ Présentée plus haut

particulière dans la sous région ouest africaine. Les résultats des recensements successifs de 1975, 1988, 1998 et de l'enquête nationale sur les migrations réalisée en 1993, confirment l'importance de cette migration (Zanou, 2001).

Selon ces différentes sources, entre 40% et 47% de la population nationale a déjà effectué une migration interne, c'est-à-dire recensée ou enquêtée en dehors de sa localité d'origine. À partir des données du recensement de 1988 (plus proches de la période de référence pour la collecte des données utilisées pour ce travail) il apparaît que 42% de la population était recensé en dehors de leur sous-préfecture de naissance. Le tableau 1 ci-après décrit cette intensité migratoire sur le territoire national.

Tableau 1 : Répartition de la population résidente totale par sexe selon le lieu de recensement en 1988

<i>Lieu de Recensement</i>	<i>Masculin</i>	<i>Féminin</i>	<i>Total</i>
Même S/P* de naissance	55,9	60,2	58,0
Autres S/P du Département de naissance	3,6	4,0	3,8
Autres Département de la région de naissance	4,2	4,3	4,3
Autres régions de Côte d'ivoire	17,4	17,6	17,5
Nés à l'étranger	18,9	13,9	16,4
Total	100	100	100

Source : INS, 1992

*S/P : Sous-Préfecture

Il apparaît dans ce tableau 1, que les migrations à l'intérieur du pays se déroulent principalement entre différentes régions (administratives et socio-économiques). On peut y voir entre autres que, 17,5% des migrants ont été recensés dans une autre région que celle de naissance contre 3,8% de migrants vivant dans une autre sous-préfecture de la région de naissance. Ce tableau fait aussi ressortir un fait qui sera traité en détail plus tard dans ce travail, à savoir que les femmes sont plus mobiles que les hommes. Elles sont particulièrement représentées dans les migrations de courte distance (même sous-préfecture de naissance) que les hommes. Cela dénote déjà le dynamisme migratoire des femmes en Côte d'Ivoire. Par contre, la migration internationale est dominée par les hommes (18,9% contre 13,9%).

De façon globale, le paysage migratoire ivoirien est clairement organisé autour de deux axes. Le premier et aussi le plus important, draine les migrants des régions du Nord (zone de savane et très peu exploitée) vers celles du Sud du pays (région qui concentre l'essentiel des plantations industrielles et surtout les investissements socio-économiques). Les données sur les flux d'entrants et de sortants pour les 10 grandes régions géo-économiques et administratives issues du recensement de 1988 présentées dans le tableau 2 ci-dessous, sont éloquentes à ce propos. On note d'abord, que l'axe Nord-Sud est bien visible, deux (Sud-Ouest et Ouest) des trois régions ayant un solde migratoire positif se situant dans le Sud². Le deuxième axe migratoire interne découle du premier et est associé au circuit de la « boucle de cacao » (concept utilisé pour qualifier la concentration géographique des plantations de café et de cacao). Cette boucle se déplace d'Est en Ouest selon les disponibilités forestières, et se situe actuellement à la limite Ouest (frontière avec le Libéria) des forêts nationales. Cet axe migratoire est principalement agricole et attire les populations du Centre et du Nord de la Côte d'Ivoire, mais aussi les migrants internationaux propriétaires de grandes plantations (Koffi et Zanou, 1990 ; Hauhouhot et al, 1984). L'importance de cet axe apparaît nettement à travers les soldes migratoires positifs des régions Sud-Ouest et Ouest mentionnés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : Échanges migratoires par région en 1987-1988

<i>Région</i>	<i>Entrants internes</i>	<i>Sortants</i>	<i>Solde migratoire</i>
Centre	25 856	30 161	-4 305
Centre-Nord	27 745	32 464	-4719
Nord-Est	10 924	14849	-3 925
Centre-Est	9 016	10 384	-1368
Sud	64 141	68 413	-4 272
Sud-Ouest	28 783	15 321	13462
Centre-Ouest	37 424	41613	-4 189
Ouest	26 566	18 524	8 042
Nord-Ouest	16 411	13 497	2 914
Nord	12 473	14 112	- 1 639
Abidjan Ville	51 730	64 920	-13 190

Source : INS, 1992

² Le solde migratoire positif associé à la région Nord-Ouest est sans aucun doute l'effet d'importantes migrations de retour ou encore l'intense circulation de sa population principalement occupée dans les activités commerciales

Ces deux axes dominent certes encore les flux migratoires dans le pays, cependant on note une relative réorientation des flux. Ainsi, la région Sud en général et la ville d'Abidjan en particulier présentent des soldes migratoires négatifs à la suite de l'accentuation des effets de la crise économique. Cette émigration urbaine (Beauchemin, 2000) profite principalement à la zone rurale où les migrants de retour espèrent trouver les moyens de survivre. De même, pour ce qui concerne l'axe de la «boucle de cacao», tout porte à croire qu'il connaîtra une certaine réorganisation, surtout au regard de la diminution des surfaces de forêt nécessaire pour la culture du café et du cacao.

Pour ce qui concerne les migrations internationales, les données sur les migrations en Côte d'Ivoire révèlent une consolidation progressive depuis l'indépendance ainsi qu'une augmentation de la communauté immigrante dans la population nationale. Évaluée à 22% de la population totale résidente en 1975, la proportion d'étrangers (immigrants et leurs descendants) passait à 28% en 1988. Cependant, lors du dernier recensement de 1998, la part de cette population étrangère dans la population résidente connaît un léger fléchissement, elle est estimée à 26%. En plus du ralentissement de l'immigration internationale constaté depuis la fin des années 80, et des migrations de retour consécutives à la crise économique persistante, aux rivalités politiques et sociales de plus en plus évidentes, cette baisse pourrait être aussi être tout simplement résultat des difficultés de collecte lors de ce dernier recensement. Il est en effet probable que l'atmosphère de crise sociale ouverte entre nationaux et étrangers qui prévalait au moment du recensement, les immigrants aient dans une certaine mesure ajusté leurs déclarations. En général, la migration internationale répond aux mêmes besoins que la migration interne et se profile autour des mêmes axes. Les immigrants sont essentiellement originaires de pays africains, principalement le Burkina Faso avec 54,3% des immigrants, le Mali 18,2%, la Guinée 5,5% et le Ghana 4,9%. Cette population est caractérisée par une concentration aux âges actifs (62,8% est âgée entre 15 et 40 ans) et s'installe principalement en milieu urbain (58%) (Zanou, 2001).

Avec cette importante migration interne et internationale, la Côte d'Ivoire occupe une place particulière dans le système migratoire en Afrique de l'Ouest. Selon les résultats des enquêtes du Réseau Migration Urbanisation en Afrique de l'Ouest, 1993 (REMUAO) la Côte d'Ivoire totalise 45% des migrations internes des pays membres (Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria et le Sénégal) et 51% de toutes les migrations internationales dans la région (Bocquier et Traoré, 2000). De plus, depuis le début des années 1990, la question des migrations a fait son apparition sur la scène politique dans les débats sur la crise économique et sociopolitique. L'immigration est entre autres au centre de la réglementation du patrimoine foncier, de l'activité économique, des relations ethniques et de l'exercice des droits politiques posant de plus en plus la question de l'intégration des immigrants.

Malgré cette omniprésence de la migration dans le contexte ivoirien, elle a toujours reçu moins d'intérêt que les autres phénomènes démographiques, tant pour son étude scientifique que pour l'adoption d'une politique migratoire formelle destinée à sa gestion et à sa régulation. En effet, pendant que plusieurs enquêtes nationales spécifiques sont consacrées à la mortalité et à la fécondité depuis les années 1970 (Enquêtes démographiques à passage répétés et les deux Enquêtes Démographiques et de Santé), notamment pour identifier les problèmes et pour prendre des mesures adéquates pour les résoudre, la première enquête nationale sur les migrations en Côte d'Ivoire s'est réalisée seulement en 1993. Avant cette date, la migration était essentiellement estimée à partir des données de recensements et d'enquêtes réalisées principalement pour mesurer d'autres phénomènes.

Le genre, la dimension oubliée des migrations en Côte d'Ivoire

Au-delà de l'insuffisance des études et des difficultés de mesure de la migration en Côte d'Ivoire, la question des migrations féminines s'y pose avec acuité. Si les femmes sont désormais prises en compte dans la mesure de la migration, les recherches doivent aussi s'intéresser au rôle des relations de genre dans tout le processus migratoire. Il s'agit entre autre de s'interroger sur les implications des rapports de genre sur les comportements migratoires ; et aussi analyser spécifiquement les manifestations de ces relations de genre.

Nonobstant les appels soutenus de la part des organismes de développement économique et social pour mettre le genre au centre de toutes les recherches sur la population, cette problématique est peu présente dans les recherches sur les migrations en Côte d'Ivoire. Et pourtant, tout comme à l'échelle de toute l'Afrique, les migrations traditionnellement dominées par les hommes se féminisent progressivement (Findley, 1997 ; Adepoju, 1995 ; Dureau, 1987). Les principales sources de données démographiques révèlent toutes, une importante et dynamique migration féminine en Côte d'ivoire.

Mais avant de traiter de la place des femmes dans la migration, que savons nous de la situation de la femme en Côte d'ivoire?

Dans la société africaine traditionnelle en général, et celle de la côte d'Ivoire en particulier, la femme est avant tout une éducatrice et une reproductrice. En vue d'assurer son rôle d'éducatrice (surtout celles des filles) à l'âge adulte et de perpétuer ce rôle, l'éducation de la fille est basée sur la division sexuelle du travail et des rôles. Elle doit principalement obéissance à l'homme qui de se côté lui doit protection. Elle apprend par ailleurs le respect du droit d'aînesse au même titre que les hommes. Au regard de cette éducation basée sur le respect de la hiérarchie sociale, sur le respect de la famille en général et de l'homme en particulier, il ressort que la condition de la femme africaine et ivoirienne est socialement construite et évolue selon les attentes de cette société (Kala-Lobé, 1975). Ainsi, conformément à son rôle de procréatrice, sa situation sociale varie selon son cycle de vie. Aux jeunes âges, la fille se voit convoitée par des hommes dont le statut social est soumis à la formation d'une famille et à la naissance d'enfants. Une fois ménopausée, la femme acquiert un statut social proche de celui reconnu à l'homme (Meillassoux, 1992 ; Frouisou, 2004). Par ailleurs, les règles matrimoniales en générale relèvent principalement de l'initiative des chefs de deux familles intéressées. Chez les Sénoufo par exemple (peuple vivant dans le Nord du pays), si le consentement du jeune homme est requis, la coutume ne prévoit pas la prise en compte des sentiments de la jeune fille, la décision de sa famille est la plus importante. En plus de cette dépendance sociale, la femme dépend économiquement de son époux, dans la mesure où elle ne peut entre autres pas posséder de terre. Par contre dans certains groupes culturels en Côte d'ivoire, la femme semble moins opprimée par les

règles du mariage. C'est le cas entre autres des Agni (peuple du Sud-Est) chez qui la femme occupe dans la société une place privilégiée, un homme n'a aucun moyen d'empêcher sa femme de le quitter si elle en a décidé ainsi (Diallo et Kouamé, 1986).

Conformément à ce rôle traditionnel de reproductrice, la femme ivoirienne a été pendant longtemps classée parmi les femmes les plus fécondes en Afrique. Mais depuis le début des années 1990, les études montrent une baisse significative du niveau de fécondité passant de 6,9 enfants par femme jusqu'aux années 80 à 5,4 dans les années 90 et enfin à 4,6 enfants en 2003 (FNUAP, 1998). Mais la fécondité des femmes du milieu rural demeure encore élevée, 6,5 contrairement à 4,1 enfants en moyenne en ville. Au-delà de la disponibilité des services de santé pour la régulation des naissances ou de l'efficacité des programmes de sensibilisation, on peut dire que le rôle de reproductrice conserve toujours un caractère fondamental dans la société traditionnelle rurale. La procréation est encore considérée comme un élément de stabilité du couple et aussi de la perpétuation du lignage et du groupe social (Ofusu, 1995).

Dans le même sens que la baisse de la fécondité constatée dans le pays, on observe un relèvement de l'âge au premier mariage, qui s'est accru dans le courant des années 1980 et est évalué à 18,2 ans en 1990. A noter par ailleurs que dans les années 90, la crise économique étant bien installée, les répercussions sur la nuptialité (principalement dans les villes) sont perceptibles, notamment avec la montée du célibat féminin et l'importance de la polygamie. Ce régime matrimonial est en effet très largement pratiqué en Côte d'Ivoire, en 1990, 37% des femmes mariées vivaient en union polygame. Aussi, les mutilations génitales sont des pratiques courantes en Côte d'Ivoire touchant environ 43% des femmes (FNUAP, 1998).

En outre, la situation économique de la femme ivoirienne semble fortement liée à son faible pouvoir social. Ainsi, même si les femmes ont toujours participées au processus de développement économique et social du pays et assez visibles sur le marché du travail, leur contribution à la main-d'œuvre active est largement inférieure à celle des hommes et elles représentent 33% de la main d'œuvre active au début des années 1990. Parmi ces femmes, environ 3 sur cinq (62%) sont occupées dans le secteur agricole, 30% dans le secteur des services. Il ne faut néanmoins pas oublier que cette participation des femmes à

la main d'œuvre active est certainement sous estimée dans la mesure où certaines activités informelles des femmes ne sont pas mesurées. On pense entre autre aux petites activités commerciales souvent exercées à domicile. Par ailleurs même pour celles qui ont un travail formel et rémunéré, elles ont des prestations salariales inférieures à celles des hommes pour le même travail (Kouamé, 1999). Cette inégalité sur le marché du travail est sans doute liée aux caractéristiques socio-économiques des femmes. Elles présentent en effet entre autres un taux d'analphabétisme assez élevé, 70% ne savent ni lire ni écrire contre 50% chez les hommes. Le VIH/SIDA représente aussi un défi majeur pour le pays notamment dans le cas spécifique des femmes parmi lesquelles la prévalence est estimée 12%. Selon l'ONUSIDA, 50% des infections au VIH/SIDA concernent les jeunes de 15 à 24 ans. En effet, les rapports sexuels sont précoces et souvent à risque dans cette tranche d'âge et 50% des adolescents sont sexuellement actifs dès l'âge de 15 ans (FNUAP, 1998).

En un mot, la femme actuelle en Côte d'Ivoire se trouve dans une situation de vulnérabilité sociale et économique qu'on pourrait associer aux constructions sociales autour du sexe. De ce fait, dans la migration, la femme perd tout contrôle au profit des considérations familiales, sociales et culturelles. Sa migration fait ainsi partie intégrante de son principal rôle social, la reproduction sociale. Comme le dit Meillassoux (1992) «la femme disparaît derrière l'homme; son père, son frère ou son époux».

Par conséquent, les femmes étaient particulièrement absentes des premiers mouvements migratoires vers les villes en Afrique sub-saharienne pendant la période coloniale. Pendant cette période, les hommes migraient vers les villes à la recherche d'un travail pour subvenir aux besoins de la famille (aussi pour payer les impôts) pendant que les femmes restaient au lieu d'origine comme le veulent les normes sociales (Frouisou, 2004). Elles sont considérées dans ces sociétés traditionnelles et rurales comme une force de production, un gage de retour des hommes au village, une garantie de la moralité du groupe. Pour éviter une rupture avec le groupe social ou la famille, la femme devrait migrer pour des motifs socialement tolérés, principalement la vie conjugale : mariage, divorce et veuvage. Ce rôle de précurseur reconnu aux hommes dans les migrations vers les villes a

certainement un lien avec «l'oubli» des femmes dans les premières études sur les migrations.

Cependant, la place de la femme dans les migrations évolue constamment, et pour ce qui concerne la côte d'Ivoire, elles occupent aujourd'hui une place importante dans tous les flux migratoires. En 1975 par exemple, 46,2% des femmes vivant sur le territoire national avaient effectué au moins une migration contre 48,2% chez les hommes. Et les résultats de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (INS et al, 1995) indiquent clairement que les femmes migrent presque autant sinon plus que les hommes (selon le flux considéré). Selon cette enquête, au début des années 90, la migration féminine à l'intérieur des frontières nationales était plus importante que celle des hommes. Elle représentait environ 63% des migrations internes totales et environ 69% des migrations entre le milieu urbain et le milieu rural. En plus de cette forte présence dans les migrations rurales, au recensement de 1988, les femmes dominaient dans les flux à destinations de la capitale Abidjan : 116 femmes pour 100 hommes. Par ailleurs, les femmes migrent aussi vers les petites et moyennes villes (INS, 1992 ; INS, 1995 ; Antoine et Sow, 2000 ; Bocquier et Traoré, 2000).

L'immigration internationale est pour sa part dominée par les hommes. Ainsi dans la période 1987-88, le rapport de masculinité des immigrants en Côte d'Ivoire était largement en faveur des hommes, il était évalué à 175 hommes pour 100 femmes. Ce niveau varie selon le pays d'origine, allant de 432 hommes pour 100 femmes chez les nigériens à 61 hommes pour 100 femmes dans la communauté ghanéenne (Déjà en 1975 on comptait 50 hommes pour 100 femmes dans la communauté ghanéenne à Abidjan). En dehors du Ghana, seule la communauté Nigériane présente un rapport de masculinité en deçà de 100 (93 hommes pour 100 femmes). Il faut noter que la présence ou non des femmes dans ces flux migratoires relève principalement des orientations professionnelles. Ainsi, les Burkinabé, plus représentés dans le travail de la terre, accusent un rapport de masculinité plus fort en milieu rural. D'autres communautés telles les Sénégalais et les Nigériens, portés vers les activités commerciales se retrouvent avec un rapport de masculinité plus élevé en ville que dans le milieu rural. Par contre, les Ghanéennes et les Nigérianes très dynamiques dans le

commerce urbain (mais aussi la prostitution), dominant la population masculine en ville (INS, 1992).

Derrière ce dynamisme migratoire des femmes, se dérouleraient d'autres processus dont celui de l'autonomisation dans un contexte social traditionnellement opposé à la migration féminine. Dans les représentations sociales et familiales traditionnelles, la migration est avant tout considérée comme un acte essentiellement masculin auquel les femmes prennent part essentiellement dans le cadre de leurs rôles familiaux. Les hommes migrent pour assurer leurs responsabilités économiques envers la famille, et les femmes accompagnent les hommes pour assurer la reproduction sociale (Ouédraogo, 1990 ; Cordell et al, 1996 ; Cordell, Piché, 2003). Dans ce sens, l'importance numérique des femmes dans la migration actuelle, peut-elle s'interpréter comme un affaiblissement de ce contrôle familial et social et donc un signe d'une plus grande autonomie pour les femmes? Quels liens peut-on établir entre ces migrations et les relations de genre ?

Les études sur les migrations en Côte d'Ivoire font généralement ressortir les différences sexuelles, mais cette démarche se révèle insuffisante pour soutenir la problématique du genre. Cette notification des différences entre les hommes et les femmes ne représente en réalité que la première étape de l'approche genre, car le genre est par définition un concept socialement construit et doit par conséquent être distingué de l'aspect biologique. Il s'agit d'un ensemble de représentations sociales de la personne sexuée, de rôles, de perceptions, d'idéologies et de comportements fondés sur une interprétation de la différence biologique entre les sexes (Véron, 1997). À ce titre, l'approche genre va au-delà des simples différences sexuelles et insiste sur les fondements socio-culturels des inégalités entre hommes et femmes. L'hypothèse fondamentale que pose cette approche affirme que les hommes et les femmes sont modelés selon les normes sociales qui leur spécifient ce qu'ils devraient être, sentir et faire. Ainsi, ils ne font que se conformer à ce qui est masculin ou féminin et tout comportement déviant est à éviter (Larsen, 1978). Cela traduit l'idée de De Beauvoir (1949) en affirmant « *on ne naît pas femme, on le devient* ». En effet, la problématique du genre fonde son argumentation sur une hiérarchisation systématique des activités, des rôles et des statuts selon le sexe dans toutes les sociétés. Ces différents

éléments de la vie sociale, familiale et économique sont organisés et constitués selon une stratification sexuelle qui valorise davantage tout ce qui a trait au sexe masculin (Mackie, 1987 ; Mackinnon, 2001). Au regard de cette omniprésence du genre à tous les niveaux des rapports humains, et de tous les actes posés par les hommes et les femmes, ce concept devrait systématiquement être intégré dans toutes les recherches. Toutefois contrairement à d'autres régions du monde, notamment les pays développés, l'Amérique latine et l'Asie où la problématique du genre semble très présente dans les études sur la migration, l'Afrique en général et la Côte d'Ivoire en particulier accusent un retard important. Cette thèse participe à combler ce retard spécifiquement pour la Côte d'Ivoire et l'Afrique de l'Ouest en général.

Objectifs

Cette thèse participe à l'effort d'intégration des rapports de genre dans l'analyse de la migration en Côte d'Ivoire afin de mieux comprendre les comportements spécifiques aux hommes ainsi qu'aux femmes. Elle vise principalement à mettre en évidence les manifestations du genre dans les comportements migratoires depuis la décision de départ jusqu'à l'insertion à la destination. Les résultats de cette thèse pourront aussi aider à la prise de décision dans divers domaines nationaux en vue d'une reconnaissance appropriée de ce phénomène démographique aussi bien pour l'évolution économique, politique sociale et culturelle du pays.

Pour ce faire, cette thèse vise spécifiquement à :

- Analyser l'influence des rapports de genre sur l'autonomisation des femmes dans la migration par rapport aux hommes ;
- Étudier l'insertion des migrants et des non migrants dans le marché du travail urbain à la destination. Nous analysons à ce sujet les rôles respectifs du genre et du statut migratoire dans les chances d'insertion économique en ville;
- Examiner la question de la migration internationale en Côte d'Ivoire, en étudiant particulièrement l'intégration économique et sociale des immigrants selon leur origine nationale et le sexe.

Cette thèse est composée de trois articles et organisée en quatre (4) chapitres. Le premier chapitre présente le cadre théorique, les hypothèses et les données utilisés. Nous y présentons une revue de la littérature générale³ sur le renouveau de la littérature sur les migrations féminines. Nous montrons d'abord le caractère fondamental du genre dans la migration, ensuite nous examinons l'évolution des théories en rapport avec le genre c'est-à-dire dans quelle mesure elles intègrent le genre dans l'explication qu'elles donnent des comportements migratoires des hommes et des femmes. A la suite de cette littérature, nous formulons les hypothèses que cette thèse se propose de vérifier. Enfin nous présentons dans ce même chapitre les données de l'Enquête ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation dont nous faisons une exploitation personnelle. A ce propos, nous revenons sur la méthodologie de collecte, les objectifs de l'enquête, sa pertinence pour nos hypothèses, les questionnaires utilisés, enfin nous exposons quelques principes de base des méthodes statistiques utilisés pour l'analyse de ces données.

Les chapitres 2, 3 et 4 représentent les trois articles qui traitent de sujets complémentaires sur la problématique principale de cette thèse, c'est-à-dire la relation entre genre et migration depuis le départ en migration jusqu'à l'insertion à la destination. D'abord, le chapitre 2 analyse les conditions de départ en migration à partir de deux indicateurs : le motif principal de la migration et le mode de prise de la décision de migrer. Il s'interroge sur l'autonomie des femmes à ce stade de la migration face aux relations de genre, en d'autres termes, il cherche à démontrer le poids des relations de genre sur la capacité des hommes et des femmes à prendre la décision de leur migration et aussi d'effectuer une migration économique ou familiale. Ensuite, le troisième chapitre s'intéresse à l'insertion dans le marché du travail urbain après la migration. Il traite d'une éventuelle double discrimination des femmes migrantes en partant d'une part de l'hypothèse que les migrants en général sont défavorisés sur le marché du travail et d'autre part que les femmes en particulier subissent une discrimination systématique sur le marché du travail. Ce chapitre cherche à montrer principalement que l'insertion de femmes migrantes sur le marché du travail relève de deux problématiques, celle des relations de genre d'une part et celle du statut migratoire d'autre part. Enfin, le quatrième et dernier

³ Chaque article comporte une revue spécifique et plus détaillée.

chapitre est consacré à la question de l'immigration en Côte d'Ivoire. Il s'intéresse exclusivement aux immigrants dont on analyse l'intégration économique et sociale. En plus de la problématique du genre, ce chapitre introduit une nouvelle problématique pas encore assez développée en Afrique. Il s'agit de l'intégration différentielle selon l'origine nationale. Ce chapitre expose des stratégies différentes d'intégration économique et sociale des trois principaux groupes d'immigrants en Côte d'Ivoire, les Burkinabés, les Maliens et les Guinéens.

La conclusion générale pour sa part présente une synthèse et une discussion globale de tous les résultats. Elle fait aussi le point sur les apports de cette recherche pour l'avancement de la problématique genre et migration. Cette conclusion est aussi l'occasion de mettre les résultats en perspective surtout au regard des données utilisées.

Chapitre 1

Cadre théorique, hypothèses et données

Introduction

La littérature sur les migrations féminines est certes actuellement abondante, et pourtant il n'en a pas toujours été ainsi. Pendant longtemps, les études sur les migrations traitaient principalement du cas des hommes, les femmes étaient soit totalement ignorées, soit considérées comme des migrantes « passives » ne participant pas au phénomène principal étudié (Lim, 1993a ; Cordell et Piché, 1996 ; DeLaet and Kelson, 1999). Dans les faits, la réflexion théorique et les analyses des migrations ont toujours été influencées par les modèles économiques qui, à l'origine, partent de l'idée que les femmes participent peu à la force de travail. Par conséquent, la migration féminine ne présente aucun intérêt pour elles (Findley, 1989). Les chercheurs évoquent aussi des difficultés liées aux faibles effectifs des femmes migrantes par rapport aux hommes de même que des difficultés à obtenir un financement pour étudier la migration féminine (Gugler and Gudrun, 1995). De fait, l'idée d'un profil type du migrant, homme et jeune à la recherche d'un travail s'est imposée pendant longtemps (Tienda and Booth, 1988 ; Pedraza, 1991).

L'objectif de ce chapitre est de présenter les bases théoriques et empiriques de notre étude. Pour ce faire, nous montrons d'abord la pertinence d'étudier les migrations dans une optique des relations de genre. A ce sujet, nous insistons sur l'intégration progressive du genre dans les théories migratoires. Ensuite nous présentons en détail les données utilisées pour les analyses empiriques. A ce propos, nous revenons sur les conditions d'organisation de l'enquête, ses objectifs, ses apports pour notre travail ainsi que ses limites.

1.1 Le genre, un aspect fondamental des migrations féminines

À partir des années 1970, avec l'intensification des critiques contre l'invisibilité des femmes migrantes dans la littérature, et surtout avec la montée progressive du féminisme qui attire l'attention sur la place de la femme dans la société en général et comme agent économique ayant aussi sa place sur le marché du travail en particulier, la littérature sur les migrations a amorcé un tournant décisif. Elle s'intéresse de plus en plus à la migration féminine, des études révèlent l'importance numérique des femmes migrantes et

reconnaissent l'influence des facteurs spécifiques chez les hommes et les femmes. En un mot, les hommes et les femmes ne migrent pas dans les mêmes conditions puisqu'ils n'ont pas les mêmes contraintes et possibilités de migrer. Aujourd'hui, la littérature révèle que les femmes représentent environ la moitié des migrants à travers le monde, en Afrique leur proportion ne cesse de croître dans les migrations internes et internationales (Morokvasic, 1984c ; Thadani and Todaro, 1984 ; Singelman, 1993; Nations Unies, 1995). A ce propos, en analysant les données de recensements africains des années 1950 jusqu'à la fin des années 1980, Gugler and Gudrun (1995) s'aperçoivent que les femmes ont toujours été présentes et même dominant dans les migrations urbaines pour certains pays. À partir d'une analyse des ratios (hommes pour 1000 femmes) en ville, ils notent une féminisation de la population dans certaines grandes villes africaines : c'est le cas par exemple du Ghana en 1970 avec 996 hommes pour 1000 femmes et du Mali en 1987 avec 982 hommes pour 1000 femmes. Les auteurs pensent qu'il est peu probable que le mouvement naturel de la population explique à lui seul entièrement cette forte présence féminine dans ces villes. Ils vont par conséquent contre les idées reçues qui affirment que les femmes migreraient moins que les hommes, en affirmant que cette situation s'explique par une plus forte migration féminine vers la ville.

Le capital humain, le statut socio-économique et la structure des activités économiques (à l'origine et à la destination) sont des facteurs généralement utilisés pour expliquer la migration. Cependant, les rapports de genre sont aussi de plus en plus cités comme facteurs ayant une influence sur la migration féminine. Ainsi, au-delà des caractéristiques individuelles, il s'agit désormais d'examiner la migration féminine dans le contexte global de rapports de pouvoir, de domination ou encore en termes de rôles ou de contrôles sociaux et familiaux. Le fait est que de façon générale, la migration de la femme est soumise à des contraintes socio-culturelles. Cette migration est valorisée seulement quand elle se passe dans un contexte socialement acceptable, alors que les hommes bénéficient des faveurs de la société et sont encouragés à migrer (Morokvasic, 1984c ; Tahdani et Todaro, 1984; Lim, 1993b 1993b; Pedraza, 1991 ; Tienda and booth, 1988; Nations Unies, 1995; Kanaiaupuni, 2000). Dans le même ordre d'idées, Chant (1992) montre clairement à partir de la synthèse d'études empiriques portant sur divers

pays du tiers monde que le genre est effectivement au centre de tout le processus migratoire. Elle dégage à ce propos les huit points caractéristiques suivants qui décrivent les liens entre les relations de genre et les comportements migratoires :

1. Généralement les hommes migrent plus souvent que les femmes. Même dans les régions où la migration féminine est très importante, elle est dans l'ensemble toujours inférieure à celles des hommes.
2. Les hommes sont beaucoup plus indépendants dans la migration, ils migrent souvent seuls en laissant leur épouse au lieu d'origine plutôt que le contraire ;
3. Les femmes laissées au lieu d'origine deviennent par la suite économiquement et socialement vulnérables.
4. Les hommes migrent principalement pour des motifs économiques (chercher du travail) pendant que les femmes migrent dans un cadre familial.
5. Les hommes migrent pour des destinations plus variées et sur de plus longues distances que les femmes.
6. Les femmes migrantes ont moins d'opportunités d'emploi que les hommes. Le commerce et d'autres activités liées aux travaux domestiques absorbent la majorité des femmes migrantes.
7. Les hommes migrent à un âge plus élevé que les femmes.
8. Enfin, les femmes migrantes renvoient plus d'argent à leur milieu d'origine et gardent des liens sociaux plus solides avec leur famille au lieu d'origine que les hommes.

En somme, il n'y plus de doute, la migration féminine est désormais aussi importante (et reconnue comme telle) que celle des hommes. Le genre est aussi reconnu comme un facteur central dans tous les comportements migratoires. Cependant, se pose de plus en plus la question de l'incorporation du genre dans les théories explicatives de la migration. Sont-elles adaptées pour une analyse selon les relations de genre ? Dans la section suivante, nous revenons sur cette question qui préoccupe de plus en plus de chercheurs et montrons comment le genre s'est progressivement imposé dans les réflexions théoriques de la migration.

1.2 Théories de la migration, vers une incorporation progressive des rapports de genre

À mesure que s'accumulent les études sur les migrations féminines, la recherche doit faire face à un autre défi, celui d'intégrer le genre dans la réflexion théorique qui soutient les analyses. Dès le début des années 1990, la problématique genre et migration intéresse de plus en plus de chercheurs qui démontrent d'une part que les rapports de genre font partie intégrante des comportements migratoires des hommes et des femmes, et de l'autre, reconnaissent que les modèles théoriques utilisés ne sont pas toujours adaptés à cette nouvelle problématique (Lindsay, 1980 ; Nations Unies, 1993 ; Nations Unies, 1995; Chant et Radcliffe, 1992 ; Greico and Boyd, 1998). Ces recherches soulèvent ainsi le débat sur l'intégration systématique du genre dans tout le processus de réflexion sur les migrations depuis les théories jusqu'aux analyses empiriques.

En fait, les principales théories de la migration utilisées jusqu'ici se focalisent principalement sur le comportement migratoire des hommes en soulignant à l'occasion les différences avec les femmes, le principal argument utilisé étant économique. C'est ce que fait Ravenstein en 1885 en exposant faisant référence aux différences entre hommes et femmes. Il affirmait aussi entre autres que contrairement aux préjugés, les femmes aussi migrent vers les villes pour chercher du travail, ainsi qu'une augmentation de cette migration féminine économique au détriment des responsabilités domestiques. Si cette théorie a soulevé très tôt la question des différences sexuelles ainsi que des liens probables entre les rôles sociaux et des préjugés sexuels sur la migration féminine, il faut dire qu'elle était essentiellement descriptive et ne visait pas l'explication des comportements migratoires différentiels par des facteurs socio-culturels. D'ailleurs, les autres grandes théories de la migration développées à la suite de ce travail précurseur s'inscrivent globalement dans la même perspective essentiellement masculine et économique.

D'abord pour les théories néoclassiques, la migration est d'abord et avant tout une conséquence du déséquilibre de ressources entre la zone de départ et celle d'arrivée, et la capacité de toute personne, (homme et femme indistinctement) de migrer est principalement régulée par son capital humain (instruction et expérience professionnelle). Ainsi, ces modèles traitent tous les migrants comme un groupe homogène soumis au même

risque de migrer et expliquent les difficultés que rencontrent les femmes par leur faible capital humain (niveau d'instruction et qualification professionnelle). Et pourtant, plus qu'une simple caractéristique individuelle, la formation du capital humain relève des rapports de genre. En effet, les femmes ont un capital humain plus faible que celui des hommes principalement parce que le processus de socialisation ne valorise pas une instruction élevée ni une carrière professionnelle indépendante (Kanaiaupuni, 2000). Elles sont principalement évaluées en fonction de leurs capacités à s'occuper et supporter leurs familles contrairement à l'homme pour qui le capital humain est souvent nécessaire pour trouver du travail et s'occuper de sa famille. Certes de plus en plus, certains modèles prennent en compte d'autres arguments tel la présence d'un partenaire qui permet de saisir les contraintes spécifiques aux femmes, mais l'intégration du genre ne peut être considérée comme un acquis (Chant and Radcliffe, 1992). Ces théories négligent les conditions dans lesquelles se forme le capital humain des hommes et des femmes. En somme, on peut pour le moment juste dire de cette théorie qu'elle a une conscience avancée des différences sexuelles, mais n'intègre pas encore ce concept comme un facteur fondamental d'explication de la migration.

Les théories ou plutôt les approches dites pluridisciplinaires⁴ n'échappent pas à cette critique fondamentale. C'est le cas entre autres de l'approche structuraliste présentée comme une alternative aux théories néoclassiques de la migration et la théorie de « l'attraction, répulsion » élaborée par Lee (1966). Celle-ci privilégie les facteurs globaux liés au système économique et politique mondial pour expliquer les migrations, et néglige le rôle des facteurs individuels, des responsabilités domestiques ainsi que de la procréation qui ont des implications déterminantes sur les comportements migratoires (Chant, 1992 ; Boyd et Grieco, 1998 ; Gregory et Piché, 1978). Ceci constitue la principale critique formulée à son égard, c'est-à-dire privilégier les facteurs macro structurels au détriment des facteurs individuels. De fait, cette approche ne considère pas les conditions spécifiques et particulières forgées par les relations de genre dans lesquelles les hommes et les femmes migrent.

⁴ Les approches pluridisciplinaires combinent les arguments de plusieurs théories traditionnelles.

Par ailleurs, suite aux critiques formulées d'une part contre les théories néoclassiques du capital humain qui privilégient les facteurs individuels, et d'autre part, contre l'approche structuraliste qui de son côté favorise les facteurs macro structurels, les chercheurs ont développé une approche intermédiaire dont le but est de prendre en compte le contexte social dans lequel se prend la décision de migrer. C'est l'approche dite multi niveaux qui fait le lien entre les niveaux d'analyse macro et micro (associés aux contextes de départ et d'arrivée) et définit des unités d'analyses intermédiaires telles la famille, le ménage, ou les réseaux de migrants (Cordell et Piché, 1996). Cette approche réussit mieux que les autres dans l'intégration du genre dans l'explication de la migration en accordant une place de choix au contexte social dans lequel se déroule la migration, mais soulève deux critiques fondamentales. La première porte sur une probable transposition de la rationalité individuelle déjà développée dans les théories existantes sur l'unité intermédiaire choisie d'autant plus qu'on ne peut considérer la famille comme une unité homogène et fixe. La deuxième porte sur l'ignorance de la dynamique familiale interne et de son fonctionnement. En utilisant cette unité d'analyse, cette approche ne permet pas par exemple de prendre en compte le fait que les membres d'une même famille ont des pouvoirs de décision différents, ils ont des statuts, des attentes et des activités différentes. En un mot, elle ignore que la famille et le ménage sont des unités dans lesquelles se génèrent les rapports de genre et se négocient les pouvoirs. En définitive, cette approche ne permet pas de prendre en compte tous ces facteurs relatifs aux rapports de genre et qui déterminent en fin de compte les capacités personnelles des hommes et des femmes à migrer (Tienda and Booth, 1988 ; Lim, 1993a et 1993b ; Hondagneu-Sotelo et Cranford 1999 ; Hondagneu-Sotelo, 2003).

Les approches basées sur la stratégie familiale ou du ménage semblent par contre mieux intégrer les rapports de genre dans l'explication des migrations. Contrairement aux autres approches, celles-ci utilisent un vaste ensemble de facteurs qui ont une influence spécifique sur la migration des hommes et des femmes (Gregory et Piché, 1985). Il s'agit entre autres, des facteurs liés à l'organisation des activités de production et de reproduction dans le ménage, à la division du pouvoir, au processus de prise de décision, aux statuts ainsi qu'aux discriminations sexuelles sur le marché du travail urbain et rural. En outre, cette

approche prend en compte le contexte global dans lequel se déroule la migration de même que les facteurs individuels. En fin de compte, cette approche permet de comparer les situations dans différents contextes. En utilisant cette approche, de nombreuses études ont démontré de façon empirique que l'organisation des activités de production et de reproduction dans le ménage détermine qui migre, le type de migration (c'est-à-dire seul ou en association avec d'autres membres de la famille) et qui doit rester. Elles démontrent que pour mieux comprendre les écarts entre les comportements migratoires des hommes et des femmes, il est impératif de considérer les relations de pouvoir au sein de la famille ou du ménage (Findley, 1991 ; Hondagneu-Sotelo, 1999 ; Chant, 1992, Hugo, 1993). Cette approche enrichit la réflexion sur l'intégration des rapports de genre dans la formulation des concepts et de la méthodologie d'analyse des migrations, ce que ne font pas les théories traditionnelles de la migration.

Il ressort ainsi que le genre s'impose progressivement dans les théories migratoires. Les approches développées au fil du temps insistent sur des arguments de plus en plus variés parmi lesquels les rapports de genre. Elles montrent comment le genre agit à tous les niveaux du processus migratoire et de la vie sociale, familiale et individuelle. D'abord, à travers les institutions familiales, sociales, économiques et socioculturelles, ensuite au moment de la formation des caractéristiques et des capacités personnelles à migrer et enfin, lors de l'insertion à la destination notamment sur les aptitudes et les stratégies développées.

La reconnaissance du genre dans les théories explicatives de la migration se manifeste donc par le besoin d'aller au-delà des différences sexuelles et d'insister sur l'origine socio-culturelle des inégalités. À ce propos, les théories féministes sont les plus avancées, elles reprochent aux théories existantes leur ignorance des rapports de genre et de ses implications sur les comportements migratoires. Selon ces théories, le genre est à l'origine des inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes, il construit les rôles féminins et masculins, il affecte la dynamique des relations, il détermine les opportunités et les contraintes spécifiques à chaque sexe et détermine en fin de compte qui migre et qui ne

migre pas (Bidet et Bidet, 2001). Selon Mackie (1987), les théories féministes reposent sur les trois principes fondamentaux ci-dessous :

- ❖ Les théories féministes insistent d'abord sur les différences sexuelles et le besoin de les faire ressortir.
- ❖ Ensuite, ces théories se fondent sur le principe que les individus sont modelés selon le sexe par les normes sociales qui leur spécifient ce qu'ils devraient être, sentir et faire. Dans ce sens, ils ne font que se conformer à ce qui est masculin ou féminin et tout comportement déviant est à éviter. Est considéré comme déviant, tout comportement ou attitude qui ne correspond pas aux attributs sociaux liés à chaque sexe.
- ❖ Enfin, elles admettent le principe de la hiérarchisation des activités, des rôles et des statuts dans toutes les sociétés. Toutes les sociétés sont organisées selon une stratification sexuelle des activités, valorisant davantage tout ce qui a trait au sexe masculin.

Sans énoncer une théorie formelle, Grieco et Boyd, (1998) apportent leur contribution à l'intégration des relations de genre dans l'analyse des migrations féminines en proposant un cadre de réflexion en trois étapes.

La première étape identifiée par les auteurs concerne les conditions pré migratoires ; les deux auteurs montrent la pertinence de prendre en compte le contexte macro structurel (les caractéristiques économiques de la zone de départ) de même que les facteurs familiaux et individuels. A ce niveau familial et individuel, les auteurs évoquent divers facteurs dont les rapports de genre, les rôles et les statuts dans la famille ou la société d'origine déterminent le pouvoir de décision, l'accès aux ressources familiales, la capacité des hommes et des femmes à migrer seul ou en association ainsi que les motifs de la migration.

La deuxième étape de ce cadre de réflexion porte sur l'acte de migrer lui même, que les auteurs considèrent comme le stade intermédiaire entre le départ et l'arrivée. A ce niveau, elles suggèrent fortement de considérer les lois nationales, car celles-ci ont une influence considérable sur les courants migratoires au même titre que les stéréotypes et les

rôles sexuels. Ces lois nationales déterminent la composition des flux migratoires, elles peuvent encourager ou décourager la migration féminine, par exemple, la position face au regroupement familial. Ceci peut renforcer la dépendance économique de la femme vis-à-vis de sa famille, et engendrer en fin de compte une vulnérabilité sociale et économique à la destination.

Enfin, la troisième étape est relative à la société d'accueil. Tout comme au départ, il s'agit ici de considérer des facteurs socio-économiques globaux, les facteurs liés à la discrimination sur le marché du travail (générées par les rapports de genre) et des facteurs individuels tels les changements dans le statut de la personne suite à la migration. En fin de compte, cette démarche en trois étapes donne une image assez claire des liens entre le genre et tout le processus de la migration. Elle illustre clairement que l'intégration du genre dans les théories migratoires est une nécessité et devrait se faire à toutes les étapes, peu importe les arguments et les niveaux d'analyse privilégiés.

En somme, il est aujourd'hui reconnu que la migration féminine ne répond pas à la même logique ni aux mêmes exigences que celle des hommes, les rapports de genre jouent un rôle déterminant depuis le départ jusqu'à l'insertion à la destination. Tout comme au niveau théorique, il est nécessaire de prendre en considération ces rapports sociaux dans les analyses empiriques afin de mieux comprendre les migrations en général et celles des femmes en particulier.

Hypothèses de la thèse

Nous postulons dans cette thèse que les relations de genre affectent la migration des hommes et des femmes depuis la décision de départ jusqu'à l'insertion à la destination.

- Nous pensons précisément que d'abord au départ, les rapports de genre déterminent qui migre, pourquoi et comment. Conformément aux rôles sexuels, la migration des femmes se fait essentiellement dans un cadre familial, elles migrent principalement pour des motifs liés à la famille. De même, la décision de migrer des femmes relève principalement du conjoint ou d'un parent. En outre, les hommes sont plus autonomes et décident personnellement de leur migration.

- Ensuite à la destination, l'insertion économique et sociale des migrants se fait principalement en rapport avec les rôles sexuels ou les relations du genre. Les migrants en général et les femmes migrantes en particulier éprouvent de plus grandes difficultés pour accéder au marché du travail et se maintenir dans un statut par rapport aux hommes.
- Enfin, au sujet de l'immigration, en plus des relations de genre, nous posons que l'origine nationale des immigrants est un facteur fondamental de leur intégration économique et sociale.

1.3 Données et méthodologie

Dans cette thèse, nous exploitons les données de la première enquête nationale sur les migrations en Côte d'Ivoire. L'Enquête ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU) a été réalisée en 1993 dans le cadre du Réseau Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest regroupant au total huit pays. Nous faisons d'abord une présentation succincte du réseau et la composante ivoirienne de l'enquête en précisant les conditions de réalisation, ses objectifs ainsi que quelques principes méthodologiques et les questionnaires utilisés. Nous précisons ensuite les méthodes statistiques d'analyse et les principes de bases, enfin nous nous évoquons les quelques problèmes décelés dans les données.

1.3.1 Le Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO)

Les pays africains ont très tôt pris conscience de l'influence des migrations sur leur développement économique et social. Déjà dans les années 70, deux enquêtes réalisées par les Nations unies en 1976 et 1978 révélaient que la majorité des gouvernements africains affirmaient ne pas être satisfaits de la distribution spatiale de leur population, ils considèrent de fait, la migration comme le phénomène démographique qui engendre le plus de problèmes pour leur développement (Mfoulou, 1987). Au début des années 90, les déclarations n'ont pas évolué, les pays africains ne sont toujours pas satisfaits de la distribution spatiale de leur population, la migration représente toujours un élément incontrôlable dans les efforts de développement et sur lequel il serait important d'agir

(Nations Unies, 2003). Cette inquiétude très clairement exprimée n'a cependant pas été suivie d'action pour mesurer, analyser ou réguler le phénomène. La plupart des pays africains n'ont d'ailleurs pas de politique nationale de migration, et les opérations spécifiques de collecte nécessaires à la mesure et à l'analyse du phénomène sont rares. La migration est essentiellement mesurée à partir des données de recensement qui ne mesurent que la migration durée de vie, en comparant le lieu de naissance et le lieu de résidence au moment du recensement. En plus des recensements, la migration est parfois mesurée à partir d'enquêtes consacrées à d'autres phénomènes démographiques. Tout comme dans le cas des recensements, les données produites par ces enquêtes présentent des défaillances, et font l'objet de nombreuses critiques. En Afrique de l'Ouest, les Burkina Faso fait exception en réalisant la première enquête nationale sur les migrations en 1975 (Coulibaly et al, 1980). On peut aussi mentionner l'enquête sur les migrations dans la vallée du fleuve Sénégal en 1982, une région à cheval sur trois pays : le Sénégal, la Mauritanie et le Mali (INS et al, 1995). Ainsi, au début des années 90, il se présentait un besoin urgent pour l'Afrique de l'Ouest en matière de données fiables, récentes et surtout offrant la possibilité d'étudier les migrations au niveau national et régional.

C'est pour répondre à ces besoins que le Centre canadien de Recherche pour le Développement International (CRDI) a mis sur pied en 1989 le Réseau sur les Migrations et l'Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO). Il regroupe huit pays : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria et le Sénégal qui ont réalisé leurs enquêtes nationales entre décembre 1992 et septembre 1993⁵.

Il s'agissait pour ce réseau d'organiser simultanément dans tous les pays membres, une enquête d'envergure nationale à passage unique, sur un modèle général (largement inspirées de l'enquête nationale sur les migrations au Burkina Faso en 1975). L'objectif principal en

⁵ La coordination de ce réseau a été assurée par le Centre de Recherche sur la Population pour le Développement (CERPOD) avec le soutien de l'Université de Montréal, département de démographie, le Centre d'Études français sur la Population et le Développement (CEPED), de l'institut français de recherche scientifique pour le Développement en Coopération (ORSTOM) et de. Les enquêtes réalisées dans le cadre de ce réseau ont bénéficié d'un financement du CRDI, de l'ACDI (l'Agence Canadienne pour le Développement International), du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de la Banque mondiale, et de la Coopération française

réalisant ces enquêtes était d'améliorer la connaissance sur les migrations et l'urbanisation dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Ce réseau vise spécifiquement à :

1. Analyser de façon approfondie les politiques de développement et leur impact sur les déplacements de populations ainsi que sur les politiques de migration.
2. Cerner le phénomène migratoire, son niveau, ses causes, ses conséquences macro sociales sur les conditions de vie des populations, plus particulièrement, celles des migrants.
3. Faire des recommandations de politiques dans les domaines de la population et des ressources humaines, du développement rural et urbain, et de l'intégration économique régionale.
4. Offrir aux échelles nationales un cadre de collaboration et d'échanges entre chercheurs, planificateurs, décideurs et représentants d'agence d'exécution (ONG, etc.) et des cadres d'actions concertées entre institutions et pays impliqués dans le réseau.

Le réseau a certes proposé un modèle général d'enquête à tous les pays membres par souci d'assurer la comparabilité des données des tous les pays participants, et aussi faciliter les analyses dans une perspective sous-régionale. Mais chaque pays avait la possibilité d'adapter les questionnaires à sa réalité nationale.

1.3.2 Présentation de l'Enquête ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation

L'Enquête ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU) répond à un besoin exprimé depuis la fin des années 70. D'abord en 1978, le plan quinquennal de développement économique et socio-culturel pour la période allant de 1981 à 1985 prévoyait la réalisation d'une enquête nationale sur les migrations. Ensuite, cette enquête a encore été annoncée pour se tenir un an après le recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 (RGPH, 1992). C'est finalement en 1993 avec l'adhésion de la Côte d'Ivoire au REMUAO que le pays réalise sa première enquête nationale sur les migrations et l'urbanisation. Au regard de l'intensité des migrations internes et internationales, les implications de plus en plus évidentes des migrations dans le fonctionnement socio-économique et politique du pays, les attentes

envers cette enquête étaient grandes. Par conséquent, les responsables ont fixé au total quinze (15) objectifs à cette enquête, qui peuvent se résumer en quatre points comme suit :

1. Contribuer à une meilleure connaissance des niveaux ainsi que des implications économiques, sociales et culturelles des migrations internes et internationales pour les zones et pays de départ et d'accueil.
2. Contribuer à une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des problèmes sociaux et économiques auxquels sont confrontés les migrants internes et internationaux, respectivement dans les zones de destination, ainsi que des stratégies d'adaptation, d'insertion et de réinsertion des migrants;
3. Aider la Côte d'Ivoire à la prise en compte des phénomènes de migration et d'urbanisation dans les stratégies et plans de développement économique et social, tant au niveau sectoriel qu'au niveau national.
4. Étudier la question des transferts de fonds réalisés par les travailleurs étrangers, analyser la contribution des exploitants agricoles étrangers à la production agricole.

1.3.3 Définition de la migration et questionnaires utilisés

L'EIMU a adopté la définition de la **migration** proposée au niveau du réseau, elle tient compte de deux critères, l'espace et le temps. L'espace fait référence à un changement de résidence, entendu par un changement de sous préfecture ou de villages d'une sous préfecture à une autre. Pour le critère temps, le réseau a retenu de considérer une durée d'au moins 6 mois écoulée depuis le changement de résidence. La migration internationale se définit par rapport au même critère de temps, mais utilise comme limite les frontières du pays. Par opposition au migrant, le **non migrant** est celui qui n'a jamais quitté son lieu de naissance (INS et al, 1995).

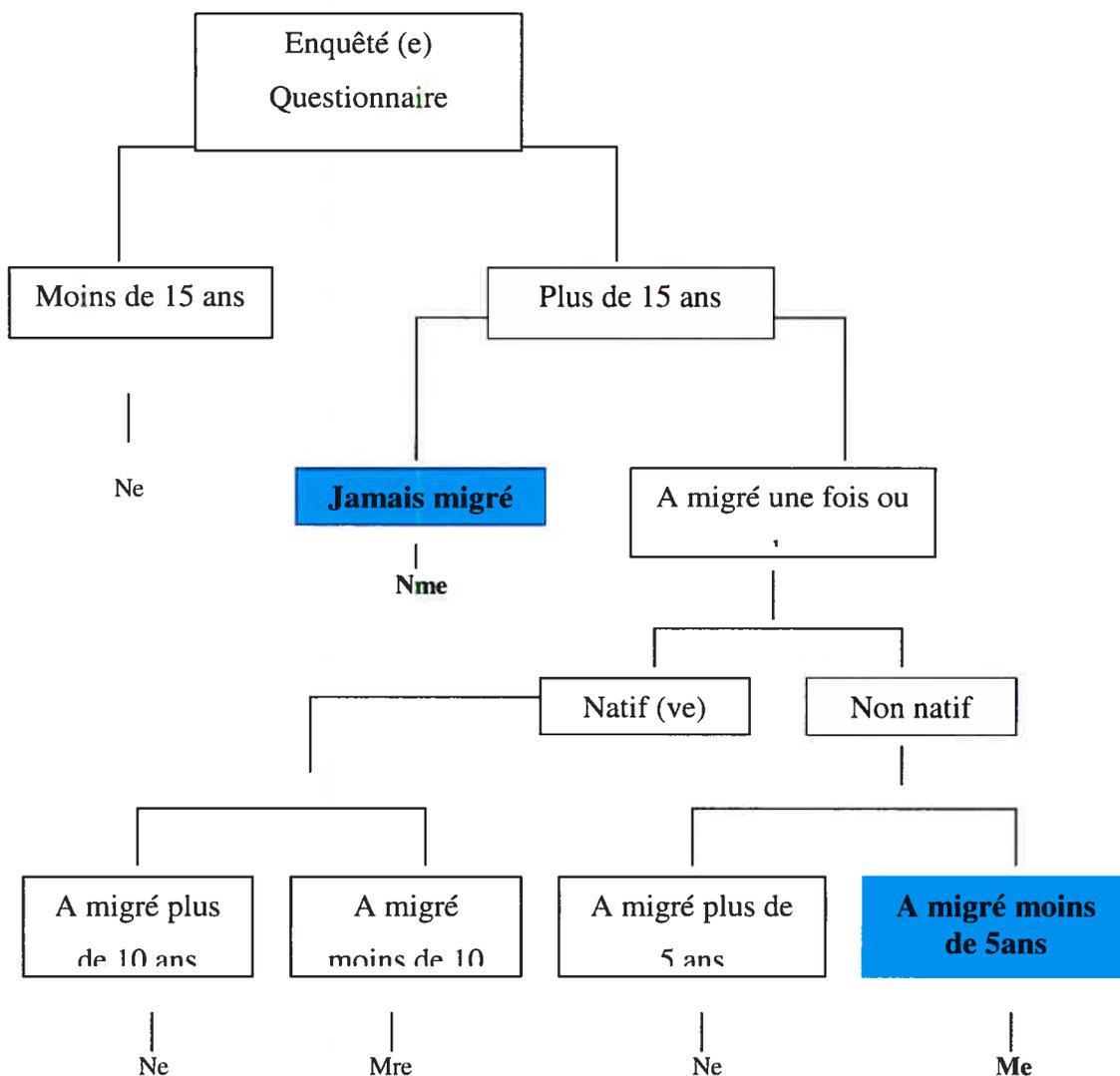
Pour satisfaire les besoins nationaux en données sur les migrations, l'EIMU a utilisé au total huit questionnaires mesurant chacun un aspect spécifique des migrations en Côte d'Ivoire. Selon les problématiques traitées dans cette thèse, nous en exploitons trois⁶ : le questionnaire ménage et deux questionnaires approfondis migrants et non migrants.

D'abord, le questionnaire ménage renseigne sur les caractéristiques démographiques, économiques et socio-culturelles de tous les individus de l'échantillon. Il recense aussi les membres émigrés du ménage avec quelques unes de leurs caractéristiques (lieu de résidence actuelle, âge au départ, sexe, durée d'absence...). Ensuite le questionnaire migrants s'adresse aux personnes de 15 ans et plus ayant effectué une migration dans les cinq dernières années (la dernière migration). Il aborde les questions sur les conditions avant le départ et celles liées à l'insertion sociale et économique dans le milieu de destination. Il traite aussi des relations familiales, les investissements, les transferts de fonds et des opinions personnelles et intentions en matière de migration. Enfin le questionnaire non migrant concerne les personnes de 15 ans et plus qui n'ont jamais quitté leur lieu de naissance. Il est élaboré sur le modèle du questionnaire migrant et aborde les mêmes questions.

Le schéma ci-dessous montre la procédure de sélection des personnes éligibles aux deux questionnaires approfondis que nous utilisons, c'est-à-dire les migrants récents de moins de 5 ans (Me) et le non migrants (Nme).

⁶ Ces questionnaires sont présentés en annexe.

Figure 1.1 : Organigramme de la procédure d'identification des personnes éligibles pour les questionnaires approfondis migrants et non migrants.



Ne : Non éligible

Me : Migrant éligible

Mre : Migrant de retour éligible

Nme : Non migrant éligible

Source : INS et al, 1994)

Les autres questionnaires utilisés pour la collecte des données sont :

1. Le questionnaire migrants de retour est destiné aux personnes de 15 ans et plus qui ont effectué une migration de retour vers leur localité de naissance dans les cinq

dernières années. Il est aussi élaboré sur le modèle du questionnaire migrants et aborde les mêmes sujets.

2. Le questionnaire biographique retrace l'itinéraire migratoire des migrants depuis leur naissance jusqu'à la dernière migration. Pour chacune des étapes migratoires identifiées, ce questionnaire renseigne sur la situation d'emploi, la vie matrimoniale, scolaire et les motifs de départ de cette étape.
3. Le questionnaire village a été administré uniquement aux chefs de villages ou aux notables et donne des informations générales sur la vie de la communauté : sa localisation, la situation économique, et socio-culturelle, son histoire, niveau d'équipement et la situation migratoire.
4. Le questionnaire migration et exploitation agricole s'adresse aux migrants de 15 ans et plus chefs d'exploitation agricole. Il s'agit notamment des personnes qui ont une plantation de produits de rente, entre autres le café, le cacao, l'hévéa, le palmier à huile ou le coton.
5. Le questionnaire migration, intégration et transferts de fonds est destinée aux seuls immigrants internationaux et renseigne sur leur intégration socio-économique en Côte d'Ivoire, leurs investissements, leurs rapports avec les nationaux et enfin les relations familiales et économiques avec le pays d'origine.

1.3.4 Quelques principes méthodologiques de l'EIMU

L'EIMU est une enquête nationale par sondage dont la base a été constituée à partir des résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1988. Elle est constituée de la liste de 10336 Districts de Recensement (DR) biens délimités, relativement permanents et couvrant le territoire national d'une manière exhaustive. Cette base n'a cependant pas été actualisée, on a plutôt procédé à une homogénéisation de la taille des DR sur une base de 1000 à 2000 habitants environ. Les plus petits ont été fusionnés et les plus grands ont été scindés. C'est ainsi que s'est constitué la nouvelle base de donnée constituée de 10301 District de Recensement (INS et al, 1994).

Par la suite, l'équipe nationale a procédé à une double stratification. Le territoire national a d'abord été divisé en 11 strates, dix strates correspondant aux régions géo-économiques de planification : Centre, Centre-Nord, Centre-Est, Sud, Sud-Ouest, Nord, Nord-Ouest-, Nord-Est, Centre-Ouest, Ouest et la onzième composée de la ville d'Abidjan. Ensuite, chacune des dix premières strates a été subdivisée en deux sous-strates urbaine et rurale donnant au total 20 sous-strates urbaines et 10 sous-strates rurales. Précisons par ailleurs que la strate Centre-Nord a été pour sa part subdivisée en trois sous-strates, la ville de Bouaké, les autres villes de la région et une troisième sous-strate composée de la zone rurale. La strate de la ville d'Abidjan est subdivisée en autant de sous-strates qu'il y a de communes. La commune du plateau cependant a été rattachée à celle d'Adjamé pour cause de faible effectif (11000 habitants). Finalement, la ville d'Abidjan compte 9 sous-strates (Abobo, Adjamé-Plateau, Attiécoubé, Koumassi, Marcory, Cocody, Port-Bouet, Treicheville et Yopougon).

L'échantillon a été tiré en deux étapes de façon aléatoire avec une probabilité proportionnelle à la taille de la population. Au premier niveau, l'équipe a listé les DR avec les effectifs de leur population à l'intérieur de chacune des sous-strates identifiées, puis à partir du logiciel PPTCUM (Probabilité Proportionnelle à la Taille Cumulée) elle a tiré 300 DR. Au deuxième niveau, on a procédé au tirage des ménages avec probabilité égale dans chaque DR échantillon dans lesquels s'est déroulé l'enquête. La taille de l'échantillon a d'abord été estimée à 12.400 ménages, ensuite les enquêteurs ont actualisé les effectifs des DR tirés, enfin l'équipe nationale a tiré un nombre x de ménages tel que $x.m=250$ personnes par DR, m étant la taille moyenne des ménages, ce qui a donné un échantillon final de 74400 personnes (INS et al, 1994).

1.3.5 Méthodes d'analyse des données

Nous exploitons les données de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'urbanisation en utilisant différentes méthodes statistiques qui vont de l'analyse descriptive bivariée à des régressions logistiques simples et multinomiales à partir du logiciel d'analyse de données STATA. L'analyse descriptive bivariée est utilisée dans les trois articles et

répond à un besoin de mieux connaître la distribution des variables dépendantes par rapport aux principales variables indépendantes. Plus précisément, nous croisons chacune des variables dépendantes avec les variables indépendantes et nous vérifions la distribution.

Pour l'analyse multivariée, nous avons retenu deux types de régressions, la régression logistique simple et la régression logistique multinomiale selon la nature des variables à expliquer. Les deux méthodes s'appliquent à des variables dépendantes qualitatives et découlent d'un même principe, c'est-à-dire prédire la probabilité de faire partie d'une catégorie de la variable dépendante par rapport à un groupe de référence. La différence réside dans le nombre de modalités de la variable dépendante. La régression logistique simple s'applique aux variables qualitatives ayant deux modalités : 1- quand l'évènement est réalisé et 0- quand il ne l'est pas. C'est le cas dans le premier article pour expliquer le motif principal de la migration, le motif économique par rapport au motif non économique. Cette méthode est aussi utilisée dans le deuxième article pour expliquer l'insertion des migrants et des non migrants sur le marché du travail, ainsi que dans le troisième article pour chercher les facteurs explicatifs de l'intégration économique et des mariages mixtes chez les immigrants.

De son côté, la régression logistique multinomiale s'applique quand la variable dépendante est qualitative avec plus de deux modalités. Ces modalités ne peuvent être classées par ordre de valeur, et les individus ne peuvent pas se retrouver dans deux modalités différentes. Par rapport à la régression logistique simple, cette variante engendre moins de perte d'informations. Cette méthode est utilisée pour expliquer le mode de prise de la décision de migrer dans le premier article où la variable « décision » a trois modalités : la décision personnelle, la décision du conjoint et celle des parents.

Pour ces deux types de régressions, nous interprétons les risques relatifs (odds ratios) calculés à partir des coefficients correspondant à chaque variable indépendante. Cette probabilité est calculée automatiquement par le logiciel STATA qui dispose des commandes spécifiques à cet effet. Quand il est inférieur à 1, on dit que le groupe d'individus a moins de chances que l'évènement se réalise quand il est supérieur à 1, on dit

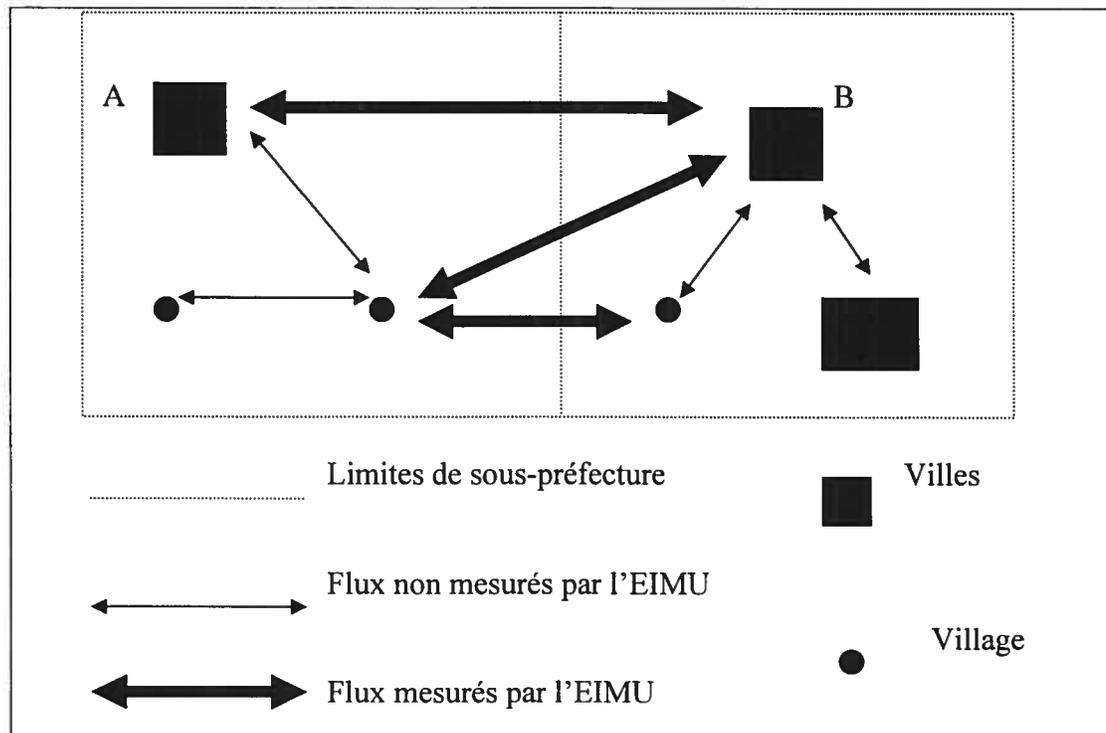
qu'ils ont plus de chances. Nous portons aussi une attention particulière au niveau de signification de ces probabilités. Dans le but d'insister sur les résultats les plus pertinents, nous commentons uniquement les résultats significatifs aux seuils inférieurs à 1%, 5% et 10%. Il faut noter que dans le cas de la régression logistique multinomiale, l'interprétation est légèrement plus délicate, car la variable dépendante elle-même est scindée en plusieurs catégories qui sont comparées les unes aux autres. Mais cela permet d'introduire la notion de risques multiples, ce que la régression logistique simple ne fait pas.

Malgré la solidité des méthodes d'analyse utilisées, la fiabilité des résultats obtenus dépend aussi de la qualité des données utilisées. Pour les données que nous utilisons ici, quelques problèmes ont été décelés et méritent qu'on y revienne. C'est ce que nous faisons dans la section suivante.

1.3.6 Les limites des données de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU)

L'EIMU représente certes à ce jour la principale source de données fiables sur les migrations en Côte d'Ivoire, mais elle présente cependant quelques faiblesses liées principalement à la définition de la migration et à la sélection des personnes éligibles pour les questionnaires approfondis. D'abord, comme le montre bien Beauchemin (2000) dans la figure 1.2 ci-dessous, seules les migrations qui dépassent au moins les limites d'une sous-préfecture ont été mesurées. Les déplacements entre les villages d'une même sous-préfecture (la plus petite subdivision administrative) n'ont pas été pris en compte. Dans le même temps, le changement de quartier de résidence, d'un quartier de la ville d'Abidjan à l'autre était considéré comme une migration.

Figure 1.2 : La mesure des migrations selon l'EIMU



Source : Beauchemin, 2000, pp67.

La principale conséquence de cette décision est la sous-estimation du volume national des migrations et particulièrement des migrations de proximité ou de courte distance effectuées principalement par les femmes dans le cadre des mariages. En effet, dans le contexte matrimonial traditionnel ivoirien dominé par la virilocalité et une exogamie avérée, considérer comme migration les seuls déplacements qui dépassent les limites d'une sous-préfecture conduit certainement à une perte d'information. On ignore ainsi toute la dynamique migratoire entre les villages d'une même sous-préfecture qui entretiennent probablement plus de rapports entre eux qu'avec des villages d'une autre sous-préfecture. De plus, cette définition de la migration affecte aussi la mesure des migrations scolaires des villages vers la sous-préfecture d'attache en réponse à la distribution pyramidale des infrastructures scolaires et universitaires.

Ensuite, le principe de sélection aléatoire des personnes à enquêter pour les questionnaires approfondis parmi toutes celles qui y étaient éligibles n'a pas été respecté, posant ainsi un problème de généralisation des résultats. En fait, dans l'impossibilité

d'interroger tous les migrants, non migrants et migrants de retour âgés de 15 ans et plus tel que recommandé par le REMUAO, les responsables ivoiriens ont retenu de recueillir deux (2) questionnaires biographiques par ménage et trois (3) questionnaires approfondis de chaque type par district de recensement. Les premières évaluations ont montré des biais importants pour les questionnaires approfondis. Par exemple, les chefs de ménage ont été enquêtés 6 fois plus souvent que les enfants du chef de ménage de même que les épouses, les ressortissants de la strate d'Abidjan ont été sous enquêtés par rapport aux ressortissants de l'intérieur du pays.

Ces deux problèmes ont néanmoins été corrigés à partir de coefficients correcteurs calculés spécifiquement pour chaque questionnaire à la demande des responsables nationaux de l'enquête. Ces coefficients de redressement rétablissent l'égalité de chances (Antoine, 1999) pour toutes les personnes éligibles d'être enquêtés, et ils ont été systématiquement appliqués à toutes les analyses présentées dans cette thèse de sorte que les résultats ne souffrent d'aucun biais significatif lié à la situation géographique ni par rapport au statut des individus dans le ménage.

Chapitre 2

Femmes et migration en Côte d'Ivoire : le mythe de l'autonomie

Elise Fiédin COMOE

Département de Démographie

Université de Montréal

(Article publié dans la revue des études africaines, avril 2005)

Introduction

La migration féminine n'a pas toujours reçu l'attention dont elle fait objet aujourd'hui dans la littérature. Pendant longtemps, l'hypothèse dominante était celle qui considérait la migration comme un phénomène exclusif aux jeunes hommes à la recherche d'un travail, éclipsant par la même occasion la présence des femmes. Dans ce sens elles étaient soit totalement ignorées, soit directement considérées comme des migrantes de second plan, c'est-à-dire des personnes ne participant pas au phénomène principal à étudier (Cordell et Piché, 1996). Au-delà du problème de faibles effectifs des femmes migrantes très souvent soulevé par les chercheurs, l'invisibilité des femmes dans les migrations est avant tout la conséquence d'une idéologie très longtemps dominante, celle qui considère la migration comme un acte purement économique. Dans cette esprit, avec une faible participation au marché du travail, les femmes ne présentent aucun intérêt pour la recherche (Amin 1995 ; Findley, 1989 ; Adepoju 1983 et 1995). Cette invisibilité des femmes est renforcée dans le contexte africain par deux faits : d'un côté, les premières migrations de la période moderne (à partir des années 1960 avec les indépendances) en Afrique étaient liées au développement du marché du travail dans les villes plus favorable aux hommes. Les femmes qui participaient à cette migration majoritairement masculine étaient automatiquement considérées comme des migrantes « passives », c'est-à-dire des personnes qui suivent les hommes à la recherche d'un emploi (Amselle 1976 ; Zulma, 1988 ; Olurode, 1995). De l'autre, le système traditionnel des rapports de genre ne valorise pas la migration d'une femme seule en dehors de ses rôles traditionnels. La migration de la femme n'est socialement acceptée que quand cette dernière migre dans le contexte familial ou pour assurer ses rôles traditionnels (suivre ou rejoindre son conjoint, ou encore accompagner un membre de sa famille). Par contre, la migration de l'homme est soumise à moins de restrictions familiales ou sociales. Il y est au contraire encouragé, dans certaines sociétés, la migration représente d'ailleurs une étape obligatoire pour accéder au statut d'adulte (Lim, 1993a et 1993b; Gardner et Riley, 1993).

Afin de mieux comprendre cette dépendance des femmes vis-à-vis des constructions sociales dans la migration, nous nous référons au cadre théorique et idéologique développé par le courant féministe qui essaie d'un part d'expliquer la position inférieure des femmes dans la société et d'autre part d'identifier les facteurs qui perpétuent cette inégalité. Dans ce

sens, les théories féministes réfutent l'idée selon laquelle la différence d'attributs physiques et psychologiques serait à l'origine des différences sexuelles et que par conséquent l'organisation sociale ne ferait que suivre ces données naturelles (Larsen, 1978). Le postulat de ces théories découle plutôt du courant d'idée défendu par De Beauvoir, à travers l'affirmation suivante :

« On ne naît pas femme, on le devient, c'est l'ensemble de la civilisation qui élabore ce produit intermédiaire entre le mâle et le castrat qu'on qualifie de féminin. » De Beauvoir (1949)

Dans cette tentative pour expliquer la domination de la femme par l'homme, les féministes ont élaboré différentes théories, chacune utilisant un argument différent mais en fin de compte complémentaires. Nous présentons ici les idées fondamentales des trois principales théories et dégageons leur apport pour l'étude de la relation genre et migration. Il s'agit du féminisme libéral, du féminisme marxiste et du féminisme radical.

La théorie du féminisme libéral fonde son argumentation sur l'égalité des droits entre les êtres humains ainsi que la rationalité reconnue à chaque individu quel que soit son sexe. Plus qu'une théorie, les défenseurs de cette approche font un véritable plaidoyer pour reconnaître aux femmes les mêmes capacités et droits que ceux attribués aux hommes. Pour ce faire, cette théorie recommande l'intégration des femmes dans des secteurs qui leur étaient jusque là peu accessibles et l'implication des hommes dans les responsabilités domestiques (Lindsay, 1980). Par conséquent, cette théorie semble plus rechercher l'assimilation des femmes à des rôles masculins que les hommes à des activités féminines. Cela représente d'ailleurs la critique principale qui est formulée à son égard. En somme, le féminisme libéral attire très bien l'attention sur les inégalités entre les hommes et les femmes sans identifier exactement l'origine de ces inégalités. On reconnaît toutefois à ce courant d'avoir joué un rôle déterminant dans l'initiative des Nations Unies pour décennie consacrée à la femme (1975-1985) ainsi que le début de programmes de développement prenant en compte les femmes (Stamp, 1989).

Pour sa part, le féminisme marxiste, ou encore la théorie de la domination, stipule que la subordination de la femme est le résultat des structures politiques, sociales et

économiques associées au capitalisme. En effet, cette politique économique n'accorde pas une importance à la main-d'œuvre féminine et la considère comme une main-d'œuvre de réserve qui est utilisée seulement pour résoudre des problèmes ponctuels (Bidet et Bidet 2001). Dans la littérature on note aussi un courant très proche du féminisme marxiste, il s'agit du féminisme socialiste (qui est en réalité née des suites de critiques contre le féminisme marxiste). En effet, si le féminisme marxiste estime que la classe est l'ultime facteur qui détermine la situation des femmes, le féminisme socialiste pour sa part identifie la classe et le genre comme ayant approximativement le même pouvoir d'influence sur la situation des femmes. Autrement dit, les féministes marxistes pensent que les femmes bourgeoises ne connaîtront pas les mêmes discriminations que les femmes prolétaires. Dans le même temps, les féministes socialistes reconnaissent cet aspect de la discrimination des femmes, mais ajoutent que les femmes sont aussi exploitées par les hommes au sein même des classes (Tong, 1989). Les critiques formulées à l'égard de cette théorie se concentrent autour du fait que les féministes marxistes accordent plus d'importance au capitalisme qu'à la domination masculine pour expliquer l'oppression des femmes (Nicholson, 1987). En dépit de ces critiques, la théorie féministe marxiste reste l'une des premières à avoir fait de la situation des femmes sur le marché du travail et de leur indépendance économique une préoccupation principale, et aussi à avoir soulevé l'interaction entre la situation des femmes sur le marché du travail et celle dans le ménage.

Comme l'indique son nom, le féminisme radical se démarque réellement des arguments avancés par les deux premières théories. Dans cette théorie, l'homme est considéré comme la source et l'instrument de la domination et de l'exploitation des femmes. Dans ce sens, cette théorie stipule qu'il est peu probable que les réformes institutionnelles proposées par les féministes libéraux et les marxistes puissent apporter une solution acceptable, d'autant plus que ces règles sont une œuvre masculine (Douglas, 1990).

En somme, malgré les divergences d'arguments entre ces trois théories, elles reconnaissent toutes le genre comme étant à la base d'une organisation sociale dans laquelle l'homme occupe le rôle principal et la femme soumise à cette autorité masculine; et condamnent par la même occasion ces inégalités sexuelles sur la base du genre. Dans ce sens, ces théories apportent une contribution importante à la compréhension des inégalités

sexuelles dans différents phénomènes sociaux, économique et démographiques. Ainsi, l'approche genre devient un cadre théorique pertinent pour l'analyse de l'autonomie des femmes en migration. Il faut cependant signaler qu'en Afrique, même si ces théories féministes telles que présentées ci-dessus ont eu peu de résonance (Gwendolyn, 1997 ; D'Almeida, 1999) dans les sciences sociales et particulièrement en démographie, on parle de plus en plus d'autonomie des femmes dans les migrations.

En effet, en dépit de l'influence des constructions sociales défavorable à la migration des femmes, des études révèlent d'une part une importante migration féminine Afrique par rapport à celle des hommes et d'autre part l'apparition de migrations féminines autonomes. La migration féminine est ainsi désormais reconnue comme un sujet d'intérêt scientifique, et est à ce jour l'un des thèmes les plus abordés dans les études sur les migrations (Hondagneu-Sotelo et Cranford 1999 ; Kanaiaupuni, 2000; Halfacree et Boyle, 1999; Comoé, 2005 ; Zulma, 1988 ; Findley, 1997). Sur l'ensemble des pays en développement, des études récentes révèlent que les femmes représentent pratiquement la moitié des migrants internes (Bilsborrow, 1993 ; Gugler et Gudrun, 1995). Dans le cas spécifique de l'Afrique de l'Ouest, d'autres études soulèvent la question de la féminisation progressive des traditionnels courants migratoires dominés par les hommes (Adepoju, 2002 ; Findley, 1989 ; Oppong, 1997). Dans certaines villes du Zaïre, du Ghana et de la Guinée Équatoriale par exemple, le ratio homme/femme est passé dans les années 80 en faveur des femmes (Chant et Radcliffe, 1992). En Côte d'Ivoire, au début des années 90, les femmes représentaient 63% des migrations internes et 69% des migrations entre le milieu rural et le milieu urbain (Bocquier et Traoré. 2000 ; Antoine et Sow 2000). Simultanément à cette importance numérique des femmes migrantes, leur autonomie vis-à-vis de la famille semble aussi s'accroître. Chant et Radcliffe, (1992) rapportent des cas de l'Amérique Latine, de l'Asie et de l'Afrique où de plus en plus de femmes ayant un minimum d'éducation migrent pour chercher du travail. Morokvasic (1984) abonde dans le même sens et attire l'attention sur le fait que les femmes migrantes deviendraient progressivement une main d'œuvre incontestable pour les industries en villes.

C'est un fait, les femmes aussi migrent, elles sont visibles et semblent de plus en plus autonomes ; par ailleurs, l'on ne peut analyser les migrations indépendamment des rapports de genre qui confinent chaque sexe dans des rôles et des tâches spécifiques. En

d'autres termes, quel sens donner au processus d'autonomisation des femmes dans la migration de plus en plus énoncé ? Peut-on réellement parler d'autonomie migratoire des femmes actuellement ?

L'objectif de cette recherche est de montrer le rôle des rapports de genre dans la migration. Il s'agit spécifiquement d'évaluer l'influence de ces rapports sociaux de genre sur deux variables, le mode de prise de la décision ainsi que le motif principal de la migration qui mesurent l'autonomie migratoire des hommes et des femmes. À ce propos, nous posons comme hypothèse que le genre joue un rôle prédominant dans la décision et le motif principal de la migration des hommes et des femmes. Ainsi, pour les femmes, la migration se passe essentiellement dans le cadre de leurs rôles sexuels, familiaux et sociaux. Elles accompagnent principalement le conjoint ou un membre de la famille qui décide de la migration. Par contre, les hommes sont plus indépendants de la famille, ils migrent pour des motifs économiques et décident personnellement de leur migration. Pour vérifier ces hypothèses, nous utilisons les données de la première Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU) réalisée en 1993.

2.1 Femmes et migrations

2.1.1 Entre autonomie...

Dynamisme, autonomie et stratégie de survie, sont les termes que l'on rencontre principalement dans la littérature des deux dernières décennies pour décrire la migration féminine indépendante par opposition à l'ancienne image de femmes migrantes « passives » (Adepoju, 1995). Dans une revue des études portant sur 60 pays africains, Findley, 1989 souligne l'importance de ce phénomène. Elle montre en effet que plus de la moitié (52%) des femmes des pays africains étudiés ont migré pour des motifs économiques. Il apparaît néanmoins des différences au sein du continent africain notamment entre les femmes de l'Afrique Subsaharienne qui effectuent plus de migrations indépendantes par rapport à celles de l'Afrique du Nord. En plus de migrer plus souvent pour chercher du travail, les femmes de l'Afrique au Sud du Sahara se distinguent par leur forte implication dans les activités commerciales qui souvent vont au-delà des frontières régionales ou nationales

(Sudarkassa, 1977 ; Chant et Radcliffe, 1992). Généralement, ces femmes qui migrent de façon autonome sont principalement jeunes, instruites et célibataires. Parmi ces femmes, on compte aussi celles d'un âge avancé sans enfants, les divorcées, les veuves ou séparées (Morokvasic, 1984). Déjà dans les années 1960, Caldwell (1969) soulignait l'augmentation progressive de la migration féminine consécutive au relèvement progressif du niveau d'instruction des femmes. Pour ces femmes, le milieu rural n'offre plus assez d'opportunités pour réaliser leurs ambitions, et avec ce capital humain, elles migrent vers la ville et se présentent sur le marché du travail très longtemps resté favorable aux seuls hommes (Thadani et Todaro, 1984 ; Zulma, 1988).

De plus, avec la crise économique actuelle en Afrique Subsaharienne consécutive à la chute des prix des produits agricoles, le milieu rural parvient de moins en moins à retenir les femmes. Elles qui jadis assuraient la survie du secteur agricole, migrent aussi vers les villes pour chercher du travail. Les migrations autonomes des femmes peuvent aussi revêtir un aspect de lutte pour le pouvoir entre hommes et femmes. A ce sujet, Etienne (1987) rapporte l'exemple des femmes du groupe ethnique Baoulé en Côte d'Ivoire qui voient dans la migration vers la ville un moyen de s'assurer des revenus et rétablir leur pouvoir socio-économique sur les hommes comme c'était le cas dans la société traditionnelle matrilineaire d'origine. Par ailleurs, dans un contexte de transfert de population initié par les autorités nationales au Burkina Faso, Ouédraogo (1992) observe un accroissement de la participation des femmes aux activités de production s'assurant ainsi une certaine autonomie. On peut aussi évoquer le cas des femmes qui fuient l'oppression de la hiérarchie patriarcale et migrent de façon indépendante à l'insu de la famille (Wright, 2000).

2.1.2 ...et relations de genre

Contrairement à l'image d'une femme qui migre seule pour chercher du travail indépendamment de sa famille, les rapports de genre, ou encore les rôles sociaux assignés à chaque sexe constituent des contraintes incontestables pour la migration de la femme (Mincer, 1978 ; Chant, and Radcliff, 1992 ; Tahdani et Todaro, 1984). Selon les normes valorisées par les relations de genre, les femmes qui migrent seules s'exposent à un jugement négatif pouvant aller jusqu'à la déviance sociale. Et ceci est plus visible dans les sociétés très attachées aux valeurs traditionnelles (Lim 1993a et 1993b). Ainsi, chez les Haussa dans le Nord du Nigeria par exemple, la migration féminine est très intense, mais se

déroule essentiellement dans le cadre des stratégies matrimoniales. La migration indépendante de la femme est très vite associée à la prostitution (Pittin, 1984). La migration de la femme est valorisée seulement si elle se fait pour une raison socialement acceptable, c'est-à-dire migrer en association avec la famille ou dans le cadre de la vie de couple (migrer avec ou rejoindre un conjoint). Comme l'observe Assogba (1992) pour le cas du Togo, les femmes prennent rarement la décision de migrer. Cela va dans le sens de Meillassoux (1992) qui affirme que dans tous les actes de décision, la femme est toujours cachée par un homme. Par contre, l'homme bénéficie d'un encouragement social permanent pour migrer. Dans certaines sociétés, la migration de l'homme est même une étape nécessaire pour le passage à la vie d'adulte (Morokvasic, 1983 ; Lim, 1993a et 1993b ; Pedraza, 1991).

Dans sa théorie sociologique des migrations, Lee (1966) expose l'importance des rapports sociaux lors du départ en migration. L'auteur compare alors la dépendance de la femme envers son conjoint à celle qui lie un enfant à ses parents. Cette idée est aussi reprise par Amin (1995) qui assimile la migration féminine à un phénomène essentiellement motivé par la vie de couple. Dans le même ordre d'idées, Houstons et al (1984) estiment que la migration féminine découle directement de la migration économique des hommes. Pour ces auteurs, les femmes migrent principalement pour créer ou réunir une famille. C'est le cas en Tanzanie où 75% des femmes migrantes à Dar –Es-Salam disent avoir migré pour rejoindre un conjoint ou avec un membre de la famille (Findley, 1989). De même au Burkina Faso, l'enquête nationale sur les migrations montrait que dans les années 1970, les femmes migraient essentiellement dans un cadre familial (Coulibaly et al. 1980). En analysant des données sur une période plus récente, c'est-à-dire au début des années 2000, Compaoré et Ouattara (2003) notent encore que au-delà de 80% des femmes ont migré pour le mariage. De même, dans la société traditionnelle malienne, Findley et Diallo (1993) rapportent que la femme n'est pas supposée migrer pour chercher du travail, quand elle le fait, c'est pour remplir ses rôles de mère, épouse ou de fille, en d'autres termes migrer en association avec la famille.

En Côte d'Ivoire, les résultats de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation laissent voir que l'importante migration féminine (63% des migrations internes) est en réalité liée à l'évolution de la migration masculine. Les hommes migrent

pour des destinations plus éloignées, les périodes d'absence sont de plus en plus longues et donnent lieu à des migrations plus souvent définitives. Ces nouveaux comportements migratoires masculins favorisent les migrations féminines d'accompagnement dans le but d'assurer la survie des couples et du groupe social (Bocquier et Taroré, 2000).

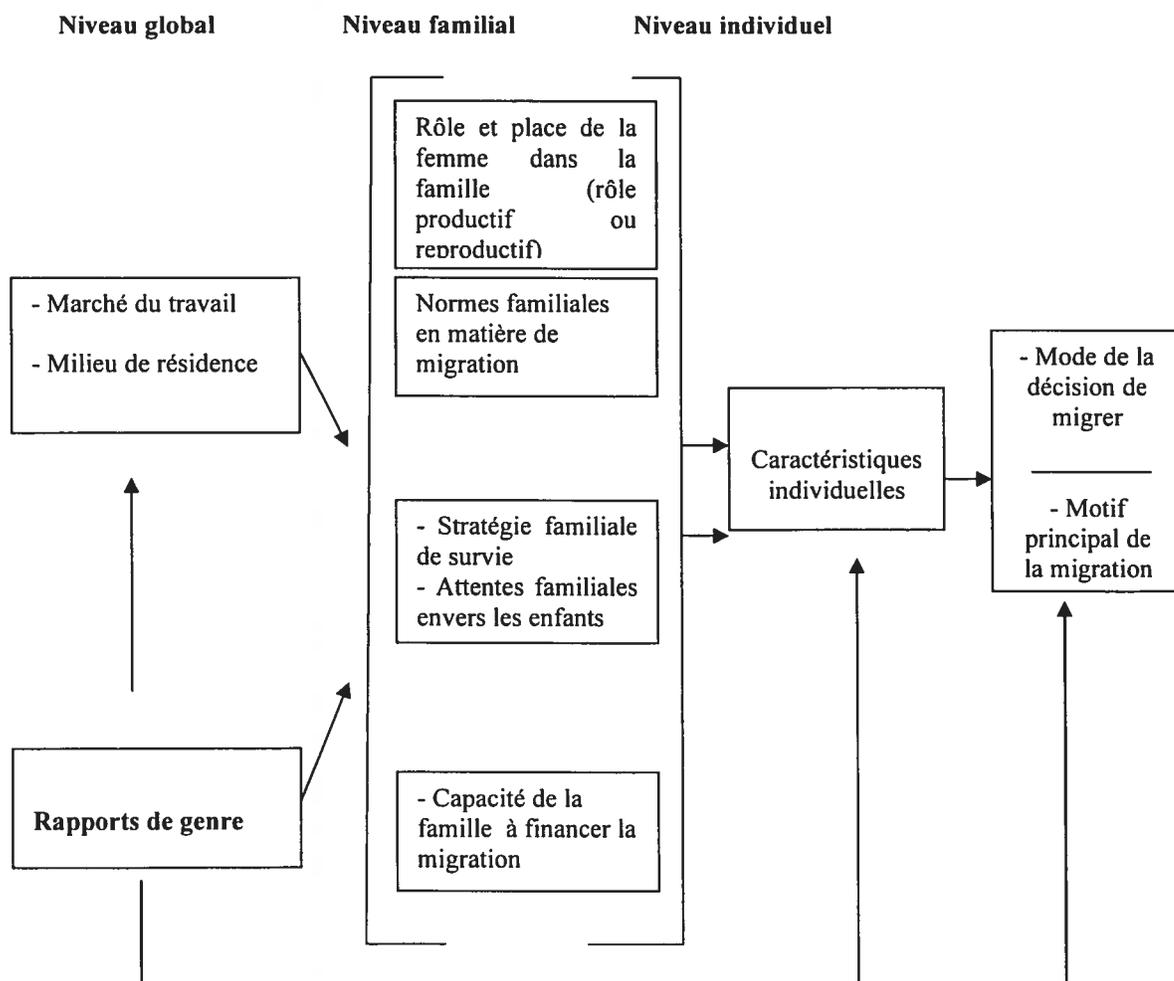
En somme, il ressort de la littérature que les femmes sont certes désormais des migrantes reconnues, mais cette mobilité resterait encore largement assujettie aux rapports de genre qui influencent leurs capacités à effectuer une migration autonome (Haberkorn 1981 ; De Jong, 2000 ; Hugo, 1993 ; Chant, 1992 ; Todaro et Thadani, 1984 ; Petit, 1998).

Si la littérature s'accorde sur la pertinence d'étudier l'autonomie migratoire des femmes, on ne voit nulle part des suggestions d'indicateurs pour la mesurer. A ce propos, le motif principal est l'indicateur le plus souvent utilisé. Mais il faut noter que cette mesure comporte des limites principalement liées au caractère multidimensionnel du concept d'autonomie. Dans ce sens, la décision de migrer représente une dimension pertinente de l'autonomie migratoire des femmes, mais à notre connaissance il n'existe pas de travaux empiriques sur cet indicateur en Côte d'Ivoire. Ainsi, cette recherche vient compléter la recherche existante sur l'autonomie migratoire en analysant le mode de prise de la décision de migrer en plus du motif.

A ce propos, le schéma conceptuel ci-dessous inspiré de ceux de De Jong, (2000) et de Bilborrow, (1993)⁷, montre que le motif et la décision de migrer sont directement influencés par les rapports de genre. En plus du genre, ce cadre identifie aussi des facteurs sociaux, économiques, institutionnels, familiaux et personnels ayant une influence directe ou indirecte sur la décision et le motif principal de la migration. Ces facteurs se situent à des niveaux différents, global, familial et individuel comme présenté dans le graphique 2.1 ci-dessous :

⁷ Schéma élaboré en collaboration avec les Nations Unies en 1993 sur les migrations féminines internes dans les pays en développement.

Figure 2.1 : Schéma conceptuel de l'influence des relations de genre sur les conditions de départ en migration



Au niveau global, interviennent principalement les rapports de genre que nous définissons comme un ensemble de rôles, de perceptions, d'idéologie et de comportements fondés sur une interprétation de la différence biologique entre les sexes. Ces rôles sexuels construits et assignés par la société influencent directement les deux autres niveaux d'analyse. Toujours à ce même niveau global, l'influence du genre sur le marché du travail est révélée à travers les inégalités de chance entre les hommes et les femmes. Selon la disponibilité des emplois ainsi que les chances d'accès, les hommes et les femmes peuvent élaborer une stratégie de survie dans laquelle soit une ou quelques personnes migrent soit toute la famille se déplace. Le genre a aussi un impact sur les modes de vie en zone rurale et en ville. En milieu rural, cette influence serait plus importante au regard de la force de la tradition. En un mot, en plus des relations de genre, le milieu de résidence antérieur ainsi que le marché du travail (disponibilité des emplois, opportunités d'emploi, règles du

marché du travail, inégalités sur le marché du travail...) sont des facteurs importants dans l'explication du motif principal et du mode de prise de la décision de migrer.

Ensuite le genre agit aussi directement sur les variables familiales, en déterminant les normes, les rôles, les attentes, les stratégies et enfin la capacité des hommes et des femmes à migrer de façon autonome ou non. En perpétuant ces valeurs sociales construites pour chaque sexe, la famille joue un rôle de structure de contrôle dans la migration de ses membres.

Enfin, au-delà du lien direct entre les caractéristiques personnelles des hommes et des femmes et le motif de leur migration ou le mode de décision, l'on devrait accorder une place conséquente aux relations de genre. En d'autres termes, le motif principal de la migration ainsi que le mode de décision de chaque personne découlent des choix que fait la famille et des responsabilités reconnues à chacun de ses membres. Par exemple, le motif de départ et le mode de prise de la décision seront différents selon qu'on est entre autres : homme, femme, chef de famille, époux, encore épouse, jeune, marié, instruit....

En décrivant ces liens directs et indirects entre le genre et le motif principal de la migration d'une part et le mode de décision de la migration d'autres part, ce schéma conceptuel matérialise la référence théorique à partir de laquelle nous menons cette recherche sur le cas de la Côte d'Ivoire.

Hypothèses

Dans cette recherche nous cherchons à vérifier une hypothèse principale, au sujet de l'influence des relations de genre sur l'autonomie migratoire des hommes et des femmes. Nous pensons en effet que conformément aux rôles sexuels assignés par les relations de genre, les femmes seraient moins autonomes que les hommes en migration. Il s'agit spécifiquement de vérifier que :

1. D'un côté les femmes migrent plus pour un motif de famille et sur une décision du conjoint ou des parents.
2. La migration des hommes par contre serait plus économique et interviendrait sur une décision personnelle.

2.2 Données, variables et méthodes d'analyses

Pour tester nos hypothèses, nous utilisons les données de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation en 1993 (EIMU) organisée dans le cadre du Réseau des Enquêtes sur les Migrations et l'Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO⁸). Certes cette enquête peut être considérée comme vieille mais, elle représente aujourd'hui la seule source de données sur les migrations en Côte d'Ivoire. Il s'agit en réalité de la première enquête nationale sur les migrations en Côte d'Ivoire. Ensuite les informations collectées par cette enquête sont pertinentes au regard de notre problématique. En effet en plus de mesurer la migration, cette enquête fournit des variables pour une l'explication et pour dégager les implications économiques, sociales, culturelles ainsi que pour l'analyse des stratégies d'adaptation des migrants. Pour ce faire, elle s'intéresse à tous les aspects de la migration, les migrants, les non migrants, les migrants de retour, et à chacun de ses groupes s'applique un questionnaire approfondi. En plus de ces qualités, l'EIMU prend visiblement en compte la problématique du genre dans l'analyse de la migration. En plus de donner l'occasion aux femmes et aux hommes de raconter individuellement leurs histoires migratoires, certaines questions notamment celles sur le motif principal et le mode de prise de la décision de migrer donnent l'opportunité de saisir l'influence des relations de genre et par la même occasion d'enrichir les études sur l'autonomie migratoire. Enfin, malgré quelques années de crise économique, sociale et politique, le contexte migratoire actuel de la Côte d'Ivoire n'a pas fondamentalement changé par rapport à celui de 1993. On peut par conséquent dire que les résultats de cette enquête reflètent encore la réalité.

Dans l'EIMU, un migrant est une personne qui a changé de localité de résidence (village ou sous-préfecture) pour une période d'au moins 6 mois. Le questionnaire migrants approfondi que nous utilisons a été appliqué aux migrants de 15 ans et plus et aborde les sections suivantes : les conditions de départ, les conditions d'accueil, de migration et famille, les activités avant la migration, les activités à l'arrivée, les activités actuelles, les biens possédés, les relations sociales, les envois, les apports et la réception d'argent ou de biens et enfin des intentions de migrer et de l'opinion sur la migration.

⁸ Ce réseau regroupait huit pays d'Afrique de l'Ouest: le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria et le Sénégal

Il faudrait cependant souligner dispositions relatives à ce questionnaire qui pourraient avoir un effet sur les résultats. D'abord dans l'impossibilité d'enquêter tous les migrants âgés de 15 ans et plus, les autorités de l'EIMU ont choisit d'interroger 3 migrants par district de recensement⁹. Sur la demande des responsables nationales de l'enquête, une analyse de la qualité des données à révélé quelques problèmes. Il est notamment ressortit que les chefs de ménage ont été sur-enquêtés par rapport aux autres membres de la famille, surtout les femmes. Ensuite, les déplacements entre un village et la ville de la même sous-préfecture n'ont pas été enregistrés comme une migration, seuls les déplacements entre deux sous-préfectures étaient considérés comme telle. Pendant qu'à Abidjan, les déplacements d'une commune à une autre sont considérés comme une migration. Ces défaillances sont néanmoins corrigées à partir de coefficients de pondération qui sont appliqués dans toutes les analyses (Antoine 1999). En définitive, nous travaillons avec un échantillon de 2257 personnes représentatif des migrants en Côte d'Ivoire.

Dans cette recherche, les variables dépendantes sont *le motif principal de la migration et la décision de migrer* qui permettant de saisir l'autonomie en migration.

D'abord la variable *motif principal de la migration*, est aussi construite à partir d'une question spécifique : « *Quel est le motif principal de votre migration?* » A partir des modalités prédéterminées, nous dégageons les quatre groupes de motifs suivants : *la recherche d'un travail, les motifs familiaux, les études et d'autres motifs*. Il ressort de la littérature que *la recherche d'un travail* représente le principal motif des migrations en côte d'Ivoire. La concentration des investissements dans la moitié Sud du pays, les aléas climatiques, les inégalités régionales dans les ressources naturelles ainsi que le besoins en main d'œuvre pour l'économie de plantation sont les principaux facteurs à l'origine de ces migrations (internes et internationales). Cependant, au regard des rapports de genre, les hommes et les femmes vivraient des situations différentes. Les hommes migreraient pour chercher un travail et assurer leur rôle de pourvoyeur pendant que les femmes seraient des migrantes familiales, c'est-à-dire leur migration répond au besoin de jouer leur rôle familial.

⁹ Le pays a d'abord été subdivisé en onze (11) strates, dix (10) premières correspondent aux régions géoéconomiques (Centre, Centre-Nord, Centre-Est, Sud, Sud-Ouest, Nord, Nord-Ouest-, Nord-Est, Centre-Ouest, Ouest), et la onzième strate représente la ville d'Abidjan. Ensuite chaque strate est subdivisée en sous strate

Dans le même ordre d'idée des migrations économiques, l'EIMU a retenu « *l'aventure* » comme un motif de migration. Au-delà de son caractère informel, l'aventure est un fait de société bien réel en Côte d'Ivoire. Ce motif est en effet généralement évoqué par des personnes qui migrent pour chercher du travail, mais face à l'incertitude entourant cette entreprise, préfèrent parler d'aventure ou de tenter leur chance ailleurs. Ce motif ne sera par ailleurs pris en compte que dans les analyses descriptives. Nous regroupons sous la modalité *motifs familiaux*, tout les motifs qui n'ont pas un lien direct avec la situation économique ou les conditions du marché du travail. Ils regroupent principalement la migration pour suivre ou rejoindre un conjoint ou encore migrer avec un membre de la famille. Selon les attentes sociales, ce motif devrait plus concerner les femmes pour qui la famille représente le cadre privilégié pour la migration. Deux modalités de la question sur le motif principal de la migration permettent de mesurer l'importance de cette migration familiale. Il s'agit notamment de : «Mariage, divorce, veuvage» et «Autres raisons familiales, sociales». Ces deux modalités sont certes pertinentes mais il aurait été souhaitable d'avoir des modalités plus détaillées, par exemple demander clairement si la personne migre pour rejoindre un conjoint, ou encore migre en même temps que son conjoint. Par ailleurs, plutôt que de retenir «autres raisons de familles, sociales» comme une modalité, il aurait été préférable de citer quelques événements familiaux comme les visites. Enfin le *motif études* traite des migrations scolaires très importantes dans le pays au regard de la concentration des infrastructures scolaires dans quelques villes. Les élèves doivent migrer quand ils passent d'un cycle à un autre. Ainsi, après le cycle primaire dans un village, l'élève doit migrer vers la ville la plus proche pour le premier et le second cycle collégial, ensuite il doit migrer vers la capitale pour l'université. Jusqu'au milieu des années 1990, la Côte d'Ivoire avait une seule université localisée à Abidjan. On compte à ce jour trois grandes universités (deux à Abidjan et une à Bouaké). D'autres grandes villes du pays hébergent des centres universitaires de moindre importance et donc attirant très peu d'étudiants. Malgré l'importance de la migration scolaire dans le pays, elle a été sous-estimée dans ces données dans la mesure où elles portent exclusivement sur les migrations des 5 dernières années avant l'enquête. La période d'observation n'est pas assez longue pour saisir le passage d'un cycle à un autre.

urbaine et rurale, pour finir on a délimité les Districts de recensement relativement permanents et couvrant le territoire national d'une manière exhaustive

En somme, malgré quelques insuffisances (notamment pour plus de détails dans les modalités) nous disposons d'informations pertinentes et nécessaires pour analyser le motif principal de la migration. Dans le but de mieux saisir l'influence du genre sur le motif principal de la migration, dans l'analyse explicative, cette variable sera ramenée à deux modalités : la migration économique considérée comme une migration autonome par rapport à la migration familiale.

La variable *décision de migrer* est aussi construite à partir d'une question qui permet d'identifier la principale personne qui a décidé de la migration. Elle est exactement formulée comme suit : « *qui a le plus participé à votre décision de quitter votre dernière résidence ?* »¹⁰. Les différentes réponses possibles sont : *une décision individuelle*, c'est-à-dire la décision prise par la personne elle-même, *la décision du conjoint*, *la décision des parents* et enfin *la décision d'un employeur ou d'un ami*. La décision individuelle est celle prise individuellement par la personne qui a migré. Ce pouvoir de décider de sa migration est soumis à l'influence des relations de genre notamment à travers le statut social construit sur une base de différences sexuelles. Selon le statut de la personne, cette décision individuelle, peut entraîner la migration d'autres personnes, et même de toute une famille. Conformément à leur rôle de chef de famille, la décision est principalement du fait des hommes. Toujours dans le sens des rôles sociaux, la décision du conjoint et celle des parents s'inscrivent dans le cadre des migrations familiales qui touchent plus les femmes que les hommes. Ces deux modes de décision permettent de saisir dans quelle mesure la migration révèle les rôles sociaux et familiaux. La décision d'un ami ou d'un employeur relève principalement des règles du marché du travail et de réseaux. Chacune de ces décisions reflète bien les liens entre le genre et l'autonomie migratoire. Nous recherchons par conséquent finalement les facteurs explicatifs d'une décision individuelle qui indiquent une autonomie plutôt qu'une décision familiale composée de la décision du conjoint et des parents.

¹⁰ Il est certain que cette question aurait pu être formulée plus clairement, en demandant par exemple : « *qui a décidé de votre migration ?* ». Mais nous nous limitons à celle retenue par l'enquête dans l'idée que les réponses données concernent effectivement les personnes qui ont décidé de la migration.

Les variables indépendantes utilisées dans ce travail découlent du cadre conceptuel présenté plus haut dans la mesure des possibilités offertes par les données utilisées. A ce propos, nous ne disposons pas de variables opérationnelles pour mesurer les normes familiales en matière de migration, la stratégie familiale de survie et les attentes familiales envers les enfants. Même si ces concepts ne sont pas directement utilisés dans les analyses, nous considérons qu'ils ont une influence de façon spécifique sur les caractéristiques, les comportements des hommes et des femmes et plus globalement sur le contrôle familial et social. En d'autres termes ils sont utilisés comme des concepts analytiques. Les variables opérationnelles dont nous disposons sont regroupées en trois groupes : les variables individuelles, les variables économiques et les variables socio-culturelles.

Au niveau individuel, nous avons d'abord le *sexe* qui est la principale variable explicative et aussi l'indicateur des relations de genre. Nous posons l'hypothèse que les différences sexuelles réfèrent aux constructions sociales autour du sexe. Les hommes et les femmes vivraient par conséquent des expériences migratoires spécifiques conformément aux rapports de genre. Cette variable est fondamentale d'abord pour identifier les différences entre les hommes et les femmes au niveau de la prise de la décision et du motif principal de la migration, mais aussi pour construire les bases d'une explication basée sur l'approche genre. De fait, toutes les analyses se font par sexe dans le but de saisir les conditions socio-économiques et culturelles spécifiques aux hommes et aux femmes et enfin inférer sur les rapports de genre.

Dans les sociétés africaines, l'âge est un facteur fondamental d'organisation et de hiérarchie dans les rôles et les statuts. De ce fait, nous retenons *l'âge de départ en migration*, qui est déterminant pour le pouvoir de décision lors du départ en migration ainsi que pour le motif de la migration. Nous pensons que selon qu'un homme ou une femme migre à un âge jeune, à l'âge adulte ou à un âge avancé, les conditions de migration varieront considérablement ; notamment pour ce qui concerne la décision et le motif principal du départ. Généralement en Afrique, l'âge moyen de départ en migration des filles est inférieur à celui des hommes, conformément à des rôles spécifiques : les jeunes filles migreraient pour se marier ou suivre un membre de la famille pendant que les hommes partiraient à un âge plus élevé pour assurer la survie de leur famille. En somme, nous pensons que l'âge de départ est lié aux relations de genre.

Le *statut matrimonial* est aussi une variable individuelle qui permet de prendre en compte les contraintes et exigences liées à la vie de couple. Le statut de célibataire et celui de marié sont soumis à des contraintes et rôles spécifiques susceptibles d'avoir une influence sur l'autonomie migratoire surtout pour ce qui concerne les femmes. En effet, la migration des femmes mariées diffère de celle des célibataires dans ce sens que avec le mariage le rôle de reproductrice et d'éducatrice devient dominant. Ainsi, au-delà du fait de vivre en union ou non, nous pensons que le statut matrimonial médiatise les effets du genre sur la migration.

Pour sa part, la variable *niveau d'instruction* mesure l'effet de l'éducation sur la décision et le motif de migration. Considéré comme l'un des principaux facteurs qui atténuent le contrôle familial et social, on s'attend à des différences importantes entre les migrants (es) sans instruction et ceux qui sont instruits. Depuis quelques années, les indicateurs sociaux montrent un relèvement du niveau d'instruction des femmes, dans le même temps, la crise économique semble avoir plus d'effets négatifs sur les personnes instruites. De fait, on peut se demander ce que cela implique pour l'autonomie migratoire des femmes, de façon générale on se demande aussi si l'instruction reste un facteur déterminant dans les stratégies migratoires des hommes et des femmes ? Il s'agit de vérifier si le fait d'être instruit augmente les chances de migrer de façon indépendante vis-à-vis de la famille et aussi plus spécifiquement si les femmes instruites sont plus autonomes que celles non instruites. Pour ce faire, nous distinguons trois niveaux d'instruction (rattachée à l'instruction formelle) : les personnes sans instruction, celles qui ont un niveau primaire et enfin celles qui ont atteint le niveau secondaire et plus.

Deux variables sont utilisées pour mesurer l'influence des caractéristiques économiques. Il s'agit du *mode de financement de la migration* et *l'accès au marché du travail avant la migration*. Ensemble, elles mesurent l'influence de l'autonomie financière sur l'autonomie en migration. Nous considérons que les migrants et les migrantes ayant cette autonomie financière devraient migrer plus souvent de façon autonome. Dans un contexte où la participation des femmes au marché du travail ainsi que leur pouvoir économique sont globalement inférieurs à ceux des hommes, où les rapports de genre dominant les choix migratoires, ces deux variables économiques devraient montrer le lien entre la situation économique et la situation sociale des femmes. En d'autres termes, elles

permettront en fin de compte de savoir le pouvoir économique des femmes garantie leur autonomie migratoire.

Enfin pour ce qui concerne les variables socio-culturelles, nous retenons principalement *le milieu de résidence antérieur*. Au-delà des différences de niveau de vie économique, considérons que le milieu rural et le milieu urbain ont des particularités socio-culturelles qui agissent sur l'autonomie migratoire des hommes et des femmes. A ce propos, les migrants en provenance du milieu rural devraient subir plus le poids du contrôle social et familial dans la mesure où les traditions et les liens familiaux y sont probablement plus forts. Étudier l'autonomie des migrants en fonction du milieu de résidence antérieur nous permet aussi de voir les différences entre les migrants internes et les migrants internationaux. Pour ce qui concerne la migration internationale en Côte d'Ivoire par exemple, elle est essentiellement économique et dominée par les hommes. Dans ce sens, selon l'origine l'autonomie des hommes et des femmes devrait varier selon les constructions sociales dans son milieu d'origine. Ensuite, la *religion* et l'*ethnie* sont aussi utilisées comme des variables mesurant l'influence socio-culturelle. D'abord pour la religion, nous retenons un regroupement conforme aux grandes religions en Côte d'Ivoire, c'est-à-dire, la religion chrétienne, la religion musulmane et enfin un dernier groupe des animistes. Selon les valeurs et les contraintes associées à chacune de ces religions, les adeptes pourraient avoir des situations différentes face à la migration, notamment quand il s'agit de prendre une décision personnelle ou migrer pour chercher du travail. A ce propos, on peut penser qu'au regard de leur niveau d'instruction plus élevé et de la relative faiblesse du contrôle social et familial associé aux chrétiens, les femmes de adeptes de cette religion devraient être plus autonomes dans leur migration que celle des deux autres groupes de religions. Par ailleurs, on recense en Côte d'Ivoire, environ 70 ethnies regroupées en cinq grands groupes selon des affinités dans la langue mais aussi selon l'organisation et le fonctionnement social. Le groupe Akan dont les principaux sous groupes sont les ethnies Baloué, Agni et Attié se caractérise par des affiliations matrilineaires. Ces groupes fonctionnent selon des structures sociales centralisées (en royaumes) et une activité économique active tournée vers la culture de café et de cacao. Le groupe Krou composé surtout des ethnies bété et Dida est caractérisé par des structures sociales fondées sur les lignages. Le groupe Mandé pour sa part est composé de deux sous ensembles distincts, les Mandé Sud et les Mandé Nord. Les Mandé Sud sont surtout de dan

et Gouro avec des structures sociales fondées sur les lignages et une économie rudimentaire à base de chasse pour les hommes et d'agriculture pour les femmes. Les Mandé Nord appelés aussi malinké sont investis dans les activités commerciales et forment imprégnés par l'Islam. Enfin le groupe ethnique Voltaïque dont les principales ethnies sont le senoufo, le lobi et le koulango est composé d'une forte population paysanne avec des structures rudimentaires. Au regard des attributs de chacun de ces groupes linguistiques, les femmes du groupe Akan devraient être plus autonomes en migration.

Au regard de la pertinence de ces deux dernières variables dans la culture d'un groupe et aussi sur la capacité des hommes et des femmes à prendre la décision de leur migration pour un motif donné, elles seront utilisées dans tous les modèles à titre de variables de contrôles.

Nous utilisons deux méthodes d'analyse pour cette recherche. Dans un premier temps, nous faisons une analyse bivariée et descriptive à partir de graphiques et de tableaux croisés entre les deux variables à expliquer et les principales variables indépendantes. Cette analyse permet principalement d'évaluer la distribution des variables dépendantes par rapport aux variables indépendantes. Dans un deuxième temps, nous procédons à une analyse sur le motif principal de la migration et le mode de prise de la décision de migrer à partir d'une régression logistique simple pour la première et une régression logistique multinomiale pour la deuxième. Ces deux méthodes statistiques s'imposent conformément à la nature des variables à expliquer : la variable « motif principal » est qualitative et dichotomique pendant que la variable « décision » est aussi qualitative mais avec plus de deux modalités non ordonnées. Ces deux méthodes sont fondées sur le même principe d'analyse, c'est-à-dire rechercher les chances ou les risques (odds ratios) de réalisation d'un événement par rapport à une modalité de référence. Il s'agit au niveau de motif de rechercher les chances d'effectuer une migration économique plutôt qu'une migration familiale, et pour la décision d'évaluer aussi les risques de migrer sur une décision personnelle (migration autonome) plutôt que sur une décision des parents ou du conjoint. Par ailleurs afin de voir le processus différentiel suivant le genre et aussi de prendre en compte les interactions entre le sexe et les autres variables, nous faisons un modèle pour chaque sexe et un dernier modèle global dans lequel le sexe est inclus.

2.3 Résultats

Telle que mentionnée plus haut, la mesure de l'autonomie migratoire se limite très souvent à l'analyse du motif de migration. Pour combler cette lacune, notre étude va au-delà et analyse le mode de prise de la décision de migrer. Il s'agit principalement de vérifier si les relations de genre ont une influence sur l'autonomie migratoire. En effet, conformément aux relations de genre, les femmes seraient moins autonomes en migrations que les hommes. Rappelons par ailleurs que l'autonomie signifie une migration économique et une décision individuelle. Les résultats des analyses sur ces deux variables sont ci-dessous présentés.

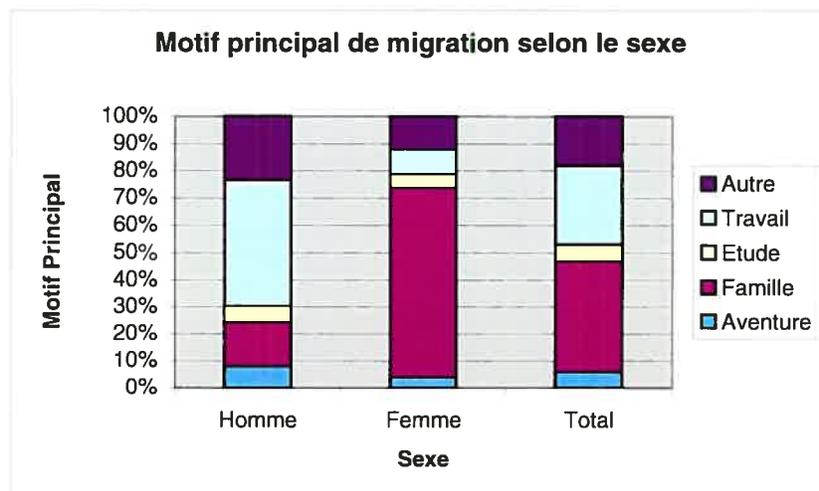
2.3.1 Le motif principal de la migration

2.3.1.1 Une migration féminine principalement familiale

Notre première variable pour mesurer l'autonomie migratoire, c'est-à-dire le motif principal de la migration laisse voir d'importants écarts entre les hommes et les femmes. Le graphique 2.2 ci-dessous qui présente la répartition des principaux motifs de migration selon le sexe, il montre clairement que les hommes effectuent principalement des migrations économiques c'est-à-dire la recherche d'un travail (46%), pendant que les femmes sont plus concernées par les migrations familiales (70%). Nous entendons par migration familiale les motifs liés à la vie de couple (mariage, divorce et autres événements familiaux) ou le fait de suivre un membre de sa famille. Le concept « affiliation » est aussi utilisé pour désigner cette migration familiale considérée comme directement liée aux valeurs et contraintes sociales¹¹ (De Jong et Fawcet 1981). Les traditions matrimoniales (exogamie) et les exigences de résidence (virilocales), font des femmes les principales concernées par ce motif. Ainsi, le motif principal de la migration devient avant tout un indicateur des rôles sociaux des hommes et des femmes, conformément à son rôle de chef de famille, l'homme migre pour chercher du travail pendant que la femme accompagne pour assurer son rôle d'épouse ou de soutien à la famille. Au regard de la concentration des femmes dans la migration familiale, nous ne pouvons parler d'autonomie de ces dernières face à la famille.

¹¹ Les auteurs citent le fait de vivre avec la famille, de se reconnaître comme un élément du groupe familial, et aussi de demeurer avec son conjoint comme des valeurs susceptibles d'engendrer des migrations sociales.

Figure 2.2 : Motif principal de la migration selon le sexe.



Source, EIMU, 1993

En analysant la situation spécifique à chaque sexe, on s'aperçoit que les mêmes caractéristiques n'ont généralement pas le même sens pour les hommes et les femmes (tableau 2.1 et 2.2). D'abord pour la migration économique, on constate que les hommes mariés (51%) migrent plus souvent pour chercher du travail pendant que seulement 7% des femmes du même statut ont évoqué la recherche d'un emploi. Dans le groupe de femmes migrantes, ce sont plutôt les célibataires qui migrent plus souvent pour chercher du travail (14%). Au niveau de l'âge de départ en migration, les plus fortes proportions autant chez les hommes que chez les femmes qui migrent pour chercher du travail concernent le groupe d'âges 20 et 39 ans. Pour ces deux groupes d'âges, respectivement 10% et 56% des femmes et des hommes ont effectué une migration économique. Par ailleurs, pendant que le niveau de la migration économique augmente sensiblement avec le niveau d'instruction chez les femmes, il se dégage une relation différente chez les hommes. Ceux qui n'ont aucune instruction migrent plus souvent pour des raisons économiques (52%). Certainement pour améliorer leur situation ou encore à la recherche de meilleures conditions de travail, les hommes (52%) et les femmes (11%) qui avaient une activité avant la migration citent plus souvent des motifs économiques. Par rapport au milieu d'origine, on note que les hommes du milieu rural effectuent plus souvent une migration économique que ceux des autres milieux (63%). Pendant que chez les femmes, c'est plutôt parmi celles qui résidaient en ville qu'on compte le plus de migrantes économiques (15%). Notons enfin que l'immigration économique est surtout masculine, 42% des immigrants ont évoqué la recherche d'un emploi contre 4% de femmes immigrantes.

Tableau 2.1: Motif principal évoqué par les femmes migrantes, EIMU 1993.

VARIABLES	MOTIF PRINCIPAL DE LA MIGRATION %					TOTAL
	Aventure	Famille	Études	Travail	Autres	
<i>Caractéristiques socio-démographiques</i>						
Age de départ						
- avant 20 ans	3	69	12	8	8	100 (271)
- 20-39 ans	4	69	2	10	14	100 (536)
- 40 ans et plus	4	75	---	6	15	100 (111)
Statut matrimonial						
Célibataire	7	48	20	14	11	100 (215)
Marié	2	79	---	7	12	100 (594)
Autre	4	67	1	10	18	100 (109)
Niveau d'instruction						
- Non scolarisé	3	75	---	7	14	100 (530)
- Primaire	4	74	2	12	8	100 (193)
- Secondaire et +	4	52	20	13	11	100 (195)
<i>Caractéristiques économiques</i>						
Activité rémunérée avant le départ						
- Oui	5	67	1	11	16	100 (521)
- Non	3	72	8	7	10	100 (393)
Financement de la migration						
- Oui	2	74	5	8	11	100 (209)
- Non	10	57	3	13	16	100 (709)
<i>Caractéristiques socio-culturelles</i>						
Milieu d'origine						
- Abidjan	4	70	6	7	13	100 (220)
- Autre ville	4	64	11	15	6	100 (271)
- Rural	1	76	2	7	14	100 (227)
- Autres pays	5	72	---	4	18	100 (200)
Religion						
- Musulman	3	81	4	5	8	100 (336)
- Chrétien	5	62	7	14	11	100 (371)
- Animiste	2	67	2	8	21	100 (210)
Ethnie						
- Akan	3	61	9	14	13	100 (261)
- Krou	3	66	6	12	13	100 (118)
- Mandé	2	84	2	6	10	100 (246)
- Voltaïque	2	82	6	5	5	100 (185)
- Autres	13	53	---	8	26	100 (108)

Tableau 2.2 : Motif principal évoqué par les hommes migrants, EIMU 1993.

VARIABLES	MOTIF PRINCIPAL DE LA MIGRATION					TOTAL
	%					
	Aventure	Famille	Études	Travail	Autres	
Caractéristiques socio-démographiques						
Age de départ						
- avant 20 ans	9	29	25	30	7	100 (214)
- 20-39 ans	10	12	4	56	18	100 (696)
- 40 ans et plus	6	16	---	39	39	100 (409)
Statut matrimonial						
Célibataire	9	22	16	39	14	100 (458)
Marié	6	13	1	51	28	100 (763)
Autre	26	5	2	46	21	100 (97)
Niveau d'instruction						
- Non scolarisé	10	16	1	52	21	100 (720)
- Primaire	11	20	6	39	24	100 (217)
- Secondaire et +	4	13	16	40	26	100 (381)
Caractéristiques économiques						
Activité rémunérée avant le départ						
- Oui	7	14	2	52	25	100 (963)
- Non	13	20	18	31	17	100 (353)
Financement de la migration						
- Oui	9	24	17	36	14	100 (402)
- Non	8	12	1	51	27	100 (916)
Caractéristiques socio-culturelles						
Milieu d'origine						
- Abidjan	7	18	7	37	31	100 (278)
- Autre ville	6	18	11	47	18	100 (403)
- Rural	10	13	4	63	11	100 (269)
- Autres pays	12	14	2	42	30	100 (368)
Religion						
- Musulman	10	20	4	53	13	100 (602)
- Chrétien	8	10	9	40	33	100 (458)
- Animiste	8	15	6	42	29	100 (258)
Ethnie						
- Akan	7	13	10	41	29	100 (295)
- Krou	1	13	14	30	42	100 (110)
- Mandé	9	21	8	46	16	100 (370)
- Voltaïque	7	16	2	68	7	100 (300)
- Autres	16	12	---	35	36	100 (243)

Pour la migration familiale, les résultats des tableaux 2.1 et 2.2 ci-dessus, montrent qu'elle est importante à tous les niveaux du cycle de vie des femmes. Quel que soit l'âge de départ, les femmes présentent de fortes proportions de migration familiale pendant qu'elle baisse chez les hommes avec l'âge de départ. Ainsi, le niveau le plus élevé de la migration familiale chez les hommes concerne ceux qui migrent avant 20 ans (29%). En outre, le motif familial est présent pendant tout le cycle de vie des femmes, d'abord 48% des jeunes filles célibataires migrent pour des motifs familiaux, ensuite après le mariage, ce motif devient le plus important avec 79% et enfin celles qui sont divorcées ou veuves migrent aussi très souvent pour ces motifs liés à la vie de famille (67%). Chez les hommes par contre, les motifs familiaux sont importants seulement quand ils sont célibataires (22%). Par ailleurs, le motif familial demeure important chez les femmes même quand elles sont

instruites. Plus de la moitié (52%) de celles qui ont un niveau secondaire et plus ont migré pour ces motifs, contre seulement 13% chez les hommes du même niveau.

La migration familiale ne baisse pas non plus quand les femmes ont une activité rémunérée avant la migration. Exactement 67% des femmes qui avaient une activité rémunérée ont migré pour des motifs de famille contre 14% chez les hommes. De plus la majorité (74%) de celles qui ont fait financer leur migration ont migré dans un cadre familial tout comme les hommes de la même catégorie (24%). En outre, les femmes d'origine rurale (76%) migrent plus souvent pour des motifs non économiques que celles qui vivent en ville. De leur côté les hommes qui migrent à partir du milieu urbain citent plus souvent le motif de famille (18%). Enfin pour la migration internationale, on note que les femmes citent très souvent les motifs de familles (72%) contre seulement 14% d'hommes immigrants.

Enfin au niveau de la migration pour les études, les différences entre les hommes et les femmes sont assez faibles. Ce motif touche particulièrement les jeunes qui migrent avant 20 ans, célibataires et ayant un niveau secondaire. Cela correspond bien à la hiérarchisation des structures scolaires qui obligent les élèves à migrer lors du passage d'un cycle à un autre.

Bref, cette analyse descriptive montre déjà des différences entre les hommes et les femmes pour presque tous les motifs de migration étudiés. Il ressort en effet principalement que les hommes font plus de migration économique que les femmes. Cette analyse laisse par la même occasion penser que les femmes ne seraient pas autonomes au même titre que les hommes dans la migration. L'analyse explicative ci-dessous présentée nous permettra probablement de répondre à cette interrogation.

2.3.1.2 Le motif de la migration, quel sens pour les relations de genre ?

Comme annoncé lors de la présentation de la variable, l'analyse explicative porte sur une variable dichotomique analysée à partir d'une régression logistique. Nous recherchons les déterminants de la migration économique par rapport à une migration familiale. Cette subdivision rejoint notre hypothèse principale qui postule une influence des relations de genre sur les motifs de migration. Cette influence apparaît particulièrement au

niveau de l'opposition entre les rôles économiques pour les hommes et les rôles sociaux pour les femmes. Les résultats des trois modèles (ensemble, hommes et femmes) sont présentés dans le tableau 2.3 ci-dessous.

Tableau 2. 3 : Déterminants de la migration économique, régressions logistiques (odds ratios)

<i>Variables</i>	<i>Modèle 1 Ensemble</i> R2= 0,3822 N= 2236	<i>Modèle 2 Hommes</i> R2= 0,1516 N= 1195	<i>Modèle 3 Femmes</i> R2= 0,1717 N= 1041
Sexe			
Homme	11,04 ***		
Femme	Réf		
Financement de la migration			
Oui	0,65 **	0,81	0,62 *
Non	Réf	Réf	Réf
Activité avant le départ			
Oui	1,48 ***	0,99	1,87 ***
Non	Réf	Réf	Réf
Age au départ			
Moins de 20 ans	1,72 **	1,26	1,79
20-39 ans	2,60 ***	4,04 ***	2,01 *
40 ans et plus	Réf	Réf	Réf
Religion			
Musulman	0,57 ***	0,85	0,49 **
Chrétien	Réf	Réf	Réf
Animiste	0,53 ***	0,65	0,54 **
Situation matrimoniale			
Célibataire	Réf	Réf	Réf
Marié	0,99	2,18 ***	0,41 ***
Milieu d'origine			
Abidjan	0,64 **	0,28 ***	1,08
Autre ville	1,25	0,50 ***	2,38 ***
Rural	Réf	Réf	Réf
Extérieur du pays	0,44	0,53 **	1,21
Décision de migrer			
Personnelle	Réf	Réf	Réf
Conjoint	0,24 ***	0,26 **	0,41 ***
Parents	0,42 ***	0,36 ***	0,62
Employeur/Ami	1,68 *	1,31	2,55 *
Ethnie			
Akan	Réf	Réf	Réf
Krou	0,84	0,70	0,84
Mandé	0,90	0,77	0,96
Voltaïque	1,13	1,49	0,65
Autres	1,74 **	1,38	2,14 *
*** : Significatif à 1% ; ** : Significatif à 5% ; * : Significatif à 10% ; Ns : non significatif			

Les résultats du modèle 1 confirment l'existence d'importants écarts entre hommes et femmes dans le motif principal de la migration. On voit en effet dans le tableau 2.3 ci-dessus que les hommes et les femmes n'ont effectivement pas les mêmes chances d'effectuer une migration économique. Les hommes ont environ 11 fois plus de chance que les femmes d'effectuer une migration économique. En fait le départ en migration

s'effectuerait conformément aux rôles sexuels et sociaux attribués à la femme ainsi qu'à l'homme. Ainsi, la migration de la femme ne serait tolérée ou socialement valorisée que quand elle se déroule dans le cadre de la vie de couple ou familiale, par contre, les hommes seraient encouragés à migrer pour chercher du travail et assurer leur rôle de pourvoyeur.

Chez les hommes (modèle 2, tableau 2.3), l'âge de départ en migration, le statut matrimonial, le milieu d'origine et le mode de décision sont les variables significatives. D'abord, il apparaît que c'est aux âges actifs que les chances de faire une migration économique sont importantes. Ainsi, par rapport aux hommes qui ont migré après 40 ans, ceux qui ont migré entre 20 et 39 ans ont 4 fois plus de chances de migrer pour chercher du travail. C'est aussi à ces âges actifs que les hommes ont des responsabilités familiales, par conséquent, les mariés ont 2 fois plus de chances que les célibataires de migrer pour chercher du travail. Par ailleurs, conformément à la concentration des activités économiques rémunératrices en dans les villes, il apparaît que les hommes qui font une migration économique sont principalement originaires du milieu rural. Les hommes qui migrent à partir d'Abidjan, d'une autre ville ou à partir de l'extérieur ont à cet effet nettement moins de chances de migrer pour chercher du travail. Enfin, probablement pour leur caractère essentiellement familiale, les décisions des parents et du conjoint réduisent considérablement les chances des hommes de faire une migration économique.

Chez les femmes, (modèle 3, tableau 2.3) on constate que toutes les variables du modèle ont une influence significative sur le motif principal de la migration. On peut néanmoins les classer en deux groupes. Dans un premier groupe on retrouve les variables qui favorisent la migration économique et de l'autre celles qui diminuent les chances d'effectuer une telle migration. A ce sujet, on voit que les femmes qui ont plus de chances de faire une migration économique plutôt qu'une migration familiale, sont jeunes au moment de leur départ, avaient une activité rémunérée avant la migration, ont migré sur une décision de leur employeur et proviennent du milieu urbain. En effet, par rapport à celles qui ont migré après 40 ans, les femmes âgées entre 20 et 39 ans au moment de leur migration ont 2 fois plus de chances de migrer pour chercher du travail. De même, celles qui avaient une activité rémunérée avant le départ en migration ont elles aussi 2 fois plus de chances que les femmes qui n'avaient pas d'activité de faire une migration économique. Comme nous l'évoquions dans la section sur le mode de prise de la décision de migrer, la

décision d'un employeur est à mettre en rapport avec les mutations professionnelles ou la recherche d'un emploi dans le cadre des réseaux sociaux. Ainsi, les femmes qui ont migré sur cette décision ont de très fortes chances de migrer pour un travail, leurs chances sont évaluées à 2 fois plus que celles qui ont migré sur une décision personnelle. Par ailleurs, les femmes qui ont migré à partir des villes ont 2 fois plus de chances de migrer pour chercher du travail que celles qui ont migré à partir du milieu rural. On pourrait penser que les femmes urbaine ont déjà un rapport avec le marché du travail urbain et migreraient donc pour améliorer leur situation pendant que celle du milieu rural sont encore dans un système familial et social qui laisserait peu de place à a migration économique. Dans le deuxième groupe, on retrouve les variables qui défavorisent la migration économique par rapport à la migration familiale. On y retrouve, les femmes mariées, celles dont le conjoint a décidé de la migration, celles qui ont fait financer leur migration et enfin les musulmanes et animistes. Plus spécifiquement, il apparaît que les femmes mariées ont 59% moins de chances que les célibataires de migrer pour chercher du travail. Et cela se confirme aussi avec le mode de prise de décision, car quand c'est le conjoint qui décide de la migration, elles ont aussi 59% moins de chances de faire une migration économique. En d'autres termes, les responsabilités associées au mariage seraient inversement liées à la migration économique et indépendante de la famille. Toujours dans le même ordre d'idées, on constate que les femmes qui ne disposent pas d'une autonomie financière pour assurer elles même les dépenses de la migration ont plus de chances de migrer dans le cadre de la famille. Elles ont en effet 49% moins de chances que celles qui ont financé elles mêmes leur départ de migrer pour chercher du travail. Enfin, on note que par rapport aux chrétiennes, les femmes de religion musulmane et animiste ont de moindres chances d'effectuer une migration économique. On évalue respectivement à 51% et 47% moins de chances pour ces femmes de migrer pour chercher du travail par rapport aux chrétiennes. A travers leurs exigences et les valeurs prônées, les religions auraient une influence sur l'autonomisation des femmes dans la migration.

L'analyse de cette première variable montre qu'il existerait des liens entre la capacité des femmes à effectuer une migration économique et les relations de genre. La migration des femmes se passe essentiellement dans le cadre familial pendant que les hommes migrent pour chercher du travail tel que le recommandent les rôles sexuels. Les

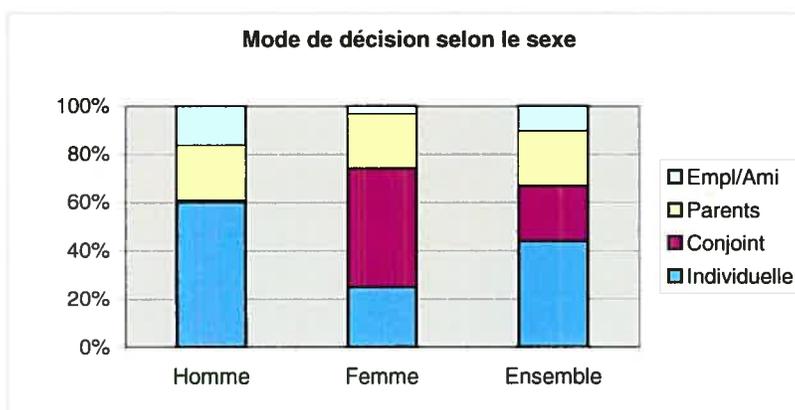
femmes seraient de ce point de vue moins autonomes que les hommes. Qu'en est-il du mode de prise de la décision de migrer ?

2.3.2 La décision de migrer

2.3.2.1 Prédominance de la décision familiale chez les femmes

Une première analyse à partir du graphique 2.3 ci-dessous montre que le mode de prise de la décision de migrer varie considérablement selon le sexe. La décision individuelle est plus fréquente chez les hommes pendant que les femmes migrent principalement sur une décision du conjoint.

Figure 2.3 : Décision de migrer selon le sexe



Source, EIMU, 1993

Il apparaît spécifiquement du graphique 2.3 ci-dessus que environ 60% des hommes prennent seuls la décision de migrer, contre seulement 25% chez les femmes. Par ailleurs, la décision du conjoint est quasiment exclusive aux femmes, 49% d'entre elles ont désigné le conjoint comme la personne qui a décidé de leur départ. En outre, au niveau de l'implication des parents dans la décision de migrer de leurs enfants, on note les mêmes proportions pour les hommes et les femmes (23%). La décision, d'un employeur ou d'un ami concerne pour sa part principalement les hommes, 17% contre seulement 3% de femmes. Rappelons que cette décision est principalement économique (mutations professionnelles) ou encore reliée aux réseaux d'emploi (circulation des informations dans le cadre des réseaux d'amis sur la disponibilité d'emploi dans des milieux différents).

Outre ces inégalités sexuelles, la prise de décision présente d'importantes variations chez les hommes et les femmes selon leurs caractéristiques propres. Les résultats par sexe sont présentés dans les tableaux 2.4 et 2.5 ci-dessous. Ainsi, on constate que la capacité à prendre une décision individuelle augmente avec l'âge de départ en migration aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Chez les hommes on passe de 37% avant 20 ans à 66% chez ceux qui ont migré à partir de 40 ans, et chez les femmes, cette décision individuelle passe de 12% et 54% pour les mêmes groupes d'âges. Cette indépendance se confirme avec la chute progressive de la décision des parents avec l'âge de départ. Elle est beaucoup plus marquée chez les femmes pour qui cette influence familiale passe de 43% chez celles qui migrent avant 20 ans, à 10% chez celles qui avaient 40 ans et plus au moment du départ. Chez les hommes la situation est légèrement différente, l'influence des parents est à son niveau le plus faible entre 20 et 39 ans (21%) et remonte après 40 ans. Par ailleurs, la décision du conjoint, est surtout fréquente chez les jeunes femmes en âge de se marier, elle touche 42% des femmes qui ont migré avant 20 ans et 56% de celles qui ont migré entre 20 et 39 ans.

La décision individuelle n'augmente pas avec le niveau d'instruction pourtant considéré comme un facteur favorisant l'indépendance. Cela concerne aussi bien les hommes que les femmes. C'est plutôt chez les migrants (65%) et les migrantes (27%) du niveau primaire que l'on rencontre les niveaux les plus élevés de décision individuelle. Ce résultat serait la résultante de la structure du marché du travail dominé par le secteur informel pour lequel le niveau d'instruction est peu important pour travailler. En outre, la décision du conjoint baisse sensiblement chez les femmes plus leur niveau d'instruction est élevé ; cette décision passe de 56% chez celles qui n'ont jamais été scolarisées à 40% chez les femmes du niveau primaire et enfin à 38% chez celles qui ont un niveau de secondaire et plus. Le seul mode de décision qui semble croître manifestement avec le niveau d'instruction est celle des employeurs ou des amis et exclusivement dans le cas des hommes (tableau 2.5).

Au niveau du statut matrimonial, il apparaît que la décision individuelle est plus fréquente quand les femmes ne sont pas encore en union, 37% des femmes célibataires ont migré sur cette décision contre 19% de femmes mariés. Chez les hommes par contre, le statut matrimonial ne semble pas affecter leur pouvoir de décider personnellement de

migrer. La décision des parents pour sa part est très importante autant chez les hommes (44%) et les femmes (57%) avant leur entrée en union. En outre, quand elles sont mariées, le conjoint est le principal agent décideur de la migration des femmes (69%).

Tableau 2.4 : Prise de la décision de migrer selon quelques caractéristiques des femmes migrantes, EIMU 1993.

VARIABLES INDÉPENDANTES	MODE DE DÉCISION DE MIGRER (%)				TOTAL
	Individuelle	Conjoint	Parents	Autres	
<i>Caractéristiques socio-démographiques</i>					
Age de départ					
- avant 20 ans	12	42	43	3	100 (271)
- 20-39 ans	26	56	15	3	100 (535)
- 40 ans et plus	54	29	10	7	100 (111)
Statut matrimonial					
Célibataire	37	3	57	3	100 (215)
Marie	19	69	9	3	100 (593)
Autres	38	29	27	6	100 (108)
Niveau d'instruction					
- Non scolarisé	25	56	17	2	100 (530)
- Primaire	27	40	26	6	100 (193)
- Secondaire et plus	23	38	35	4	100 (194)
<i>Caractéristiques économiques</i>					
Activité rémunérée avant le départ					
- Oui	27	54	16	3	100 (393)
- Non	25	43	28	4	100 (520)
Financement de la migration					
- Oui	12	59	26	3	100 (709)
- Non	71	13	12	4	100 (208)
<i>Caractéristiques socio-culturelles</i>					
Milieu d'origine					
- Abidjan	35	5	26	4	100 (220)
- Autre ville	26	43	28	3	100 (270)
- Rural	27	46	24	2	100 (227)
- Autres pays	12	74	10	4	100 (200)
Religion					
- Musulman	19	59	20	2	100 (337)
- Chrétien	30	38	26	5	100 (370)
- Animiste	28	49	22	1	100 (210)
Ethnie					
- Akan	37	27	30	6	100 (260)
- Krou	31	40	27	2	100 (118)
- Mandé	22	57	19	2	100 (246)
- Voltaïque	12	69	17	1	100 (185)
- Autres	24	55	16	5	100 (108)

Tableau 2.5 : Prise de la décision de migrer selon quelques caractéristiques des hommes migrants EIMU 1993.

VARIABLES INDEPENDANTES	MOEDE DE DECISION DE MIGRER (%)				TOTAL
	Individuelle	Conjoint	Parents	Autres	
<i>Caractéristiques socio-démographiques</i>					
Age de départ					
- avant 20 ans	37	1	57	5	100 (214)
- 20-39 ans	63	1	21	14	100 (695)
- 40 ans et plus	66	1	48	26	100 (408)
Situation matrimoniale					
- Célibataire	49	---	44	9	100 (458)
- Marie	65	2	11	22	100 (762)
- Autres	68	---	19	13	100 (97)
Niveau d'instruction					
- Non scolarisé	63	1	21	15	100 (719)
- Primaire	65	---	26	9	100 (217)
- Secondaire et plus	51	1	25	23	100 (381)
<i>Caractéristiques économiques</i>					
Activité rémunérée avant le départ					
- Oui	25	3	56	17	100 (916)
- Non	75	---	9	16	100 (401)
Aide au financement de la migration					
- Oui	65	---	16	19	100 (353)
- Non	44	2	43	11	100 (962)
<i>Caractéristiques socio-culturelles</i>					
Milieu d'origine					
- Abidjan	62	1	22	15	100 (278)
- Autre ville	53	2	28	17	100 (403)
- Rural	72	---	21	7	100 (268)
- Extérieur du pays	56	---	19	25	100 (367)
Religion					
- Musulman	64	2	27	7	100 (601)
- Chrétien	57	1	19	23	100 (458)
- Animiste	53	...	19	28	100 (258)
Ethnie					
- Akan	57	1	24	18	100 (295)
- Krou	63	---	20	17	100 (110)
- Mandé	64	2	26	8	100 (370)
- Voltaïque	60	1	29	10	100 (300)
- Autres	53	---	11	36	100 (242)

Les deux variables économiques font aussi ressortir des résultats intéressants à plusieurs égards. D'abord le fait d'exercer une activité rémunérée avant le départ en migration ne semble pas influencer la décision individuelle des femmes, les hommes par contre, ont plus tendance à migrer sur une décision individuelle quand ils n'ont pas d'activité avant le départ (75%). Ensuite, on peut voir dans les tableaux 2.4 et 2.5 que le fait d'exercer une activité avant la migration ne réduit pas l'influence de la famille. Ainsi, plus de la moitié (54%), des femmes qui avaient une activité avant la migration ont tout de même migré sur une décision du conjoint ; et 56% des hommes du même groupe ont pour leur part migré sur une décision des parents.

L'autonomie financière (estimée par le financement individuel de la migration) se présente comme une condition importante pour prendre une décision personnelle, notamment pour les femmes. Alors que seulement 12% des femmes dont la migration a été financée par une autre personne ont déclaré avoir migré sur une décision individuelle, cette proportion est de 65% chez les hommes dans la même situation.

Au niveau du milieu de résidence avant la migration, on note que les femmes urbaines en général et particulièrement celles qui résidaient à Abidjan décident plus souvent personnellement de leur migration (35%). Par contre la décision du conjoint est particulièrement importante chez les femmes rurales (46%) alors qu'elle touche à peine 5% des femmes ayant migré à partir d'Abidjan. Par ailleurs, il ressort que les femmes qui ont migré à partir de l'extérieur (immigrantes) citent principalement une décision du conjoint (74%). Elles présentent le plus faible niveau de décision individuelle, seulement 12%, pendant que plus de la moitié des hommes immigrants ont décidé personnellement d'immigrer en Côte d'Ivoire.

2.3.2.2 La décision de migrer : la force des relations de genre

Nous présentons dans cette section une analyse multivariée intégrant toutes les variables ci-dessus décrites. Pour respecter les exigences du genre, et aussi pour voir l'effet de notre principale variable indépendante, nous construisons d'abord un modèle global avec tous les migrants. Dans ce modèle, nous nous intéressons uniquement à l'effet de la variable sexe. Nous présentons ensuite des modèles spécifiques à chaque groupe sexuel. Dans le but d'assurer la comparabilité des résultats de ces trois modèles, nous avons fixé une modalité de référence unique, il s'agit de la décision individuelle. Ainsi, nos analyses mesurent les risques ou les chances de migrer, soit sur une décision du conjoint soit sur décision des parents plutôt que sur une décision individuelle. Les résultats sont présentés dans le tableau 2.6 suivant.

Tableau 2.6 : Déterminants de la décision du conjoint et des parents par rapport à la décision personnelle de migrer, régressions logistiques multinomiale (odds ratios)

Variabes	Modèle Ensemble 1 R ² = 0.4870 N= 2234	Modèle Hommes 2 R ² = 0.3726 N= 1194	Modèle Femmes 3 R ² = 0.3895 N= 1040
Décision du conjoint			
Sexe			
Homme	Réf		
Femme	40.10***		
Financement de la migration			
Oui	33.14 ***	6.32 ***	31.48 ***
Non	Réf	Réf	Réf
Activité avant le départ			
Oui	1.49**	.36	1.79 ***
Non	Réf	Réf	Réf
Age au départ			
Moins de 20 ans	4.41 ***	2.98	6.91 ***
20-39 ans	4.93 ***	1.17	5.78 ***
40 ans et plus	Réf	Réf	Réf
Situation matrimoniale			
Célibataire	Réf	Réf	Réf
Mari et autre	47.46 ***	173.92 ***	39.99 ***
Milieu d'origine			
Abidjan	1.77 **	93.11	1.55
Autre ville	1.98 ***	26.32	1.63
Rural	Réf	Réf	Réf
Extérieur du pays	2.57 ***	18.83	2.80 **
Ethnie			
Akan	Réf	Réf	Réf
Krou	1.10	4.74	1.26
Mandé	3.65 ***	.70	5.60 ***
Voltaïque	7.21 ***	.93	8.74 ***
Autre	1.89	6.14	2.58 *
Religion			
Musulman	.76	5.31	.54 *
Chrétien	Réf	Réf	Réf
Animiste	1.11	1.24	1.13
Motif principal			
Travail	.42 ***	.008	.62
Famille	Réf	Réf.	Réf
Autre	.94	1.05	.87

Décision des parents			
Sexe			
Homme	Réf		
Femme	1.05		
Financement de la migration			
Oui	10.98 ***	14.36 ***	10.09 ***
Non	Réf	Réf	Réf
Activité avant le départ			
Oui	1.06	.95	1.15
Non	Réf	Réf	Réf
Age au départ			
Moins de 20 ans	4.03 ***	2.37 **	9.99 ***
20-39 ans	1.90 ***	1.51	3.32 ***
40 ans et plus	Réf	Réf	Réf
Religion			
Musulman	1.12	1.43	.77
Chrétien	Réf	Réf	Réf
Animiste	1.12	.92	1.13
Situation matrimoniale			
Célibataire	Réf	Réf	Réf
Marié et autre	.69 **	.89	.60 *
Milieu d'origine			
Abidjan	1.46	1.35	1.33
Autre ville	1.12	.99	1.00
Rural	Réf	Réf	Réf
Extérieur du pays	1.02	.99	.97
Ethnie			
Akan	Réf	Réf	Réf
Krou	.87	.68	.91
Mandé	1.30	1.32	2.45 **
Voltaïque	1.83 ***	.76	1.83
Autre	1.11	.55	1.71
Motif principal			
Travail	.78	.64 **	.79
Famille	Réf	Réf	Réf
Autre	.35 ***	.20 **	.70
<ul style="list-style-type: none"> • La décision individuelle est la modalité de référence du modèle • *** : Significatif à 1% ; ** : Significatif à 5% ; * : Significatif à 10% 			

Le modèle 1 du tableau 2.6 ci-dessus montre clairement que le sexe est significatif uniquement au niveau de la décision du conjoint. Même en contrôlant son effet par d'autres caractéristiques, la différence entre les hommes et les femmes est très significative avec des risques très élevés pour les femmes. Elles ont à ce propos environ 40 fois plus de chances que les hommes de migrer sur une décision du conjoint que d'une décision individuelle. Ce résultat soulève la question spécifique de l'autonomisation des femmes dans la migration ainsi que celle plus générale des relations de genre. Il est révélateur de la place de la femme dans la famille et montre que son pouvoir de décision est avant tout associé aux relations de genre et aux rôles sexuels assignés aux hommes et aux femmes. Ces relations de genre sont construites à travers le processus de socialisation dans lesquels l'homme est le principal

agent de décision du couple au détriment de la femme. Par ailleurs, ils n'apparaît aucune différence significative entre les hommes et les femmes au niveau de la décision des parents. En d'autres termes, les filles et les garçons sont soumis au même risque de migrer sur une décision de leurs parents. Dans le cadre de la stratégie familiale de survie, les parents peuvent décider d'envoyer une fille ou un garçon en migration dans une autre localité pour un motif spécifique.

Dans le modèle homme (modèle 2, tableau 2.6), seule la décision des parents retient notre attention, car celle de la conjointe est marginale. On note à ce propos que l'intervention des parents dans la décision des hommes varie selon leurs caractéristiques propres. A ce propos, le mode de financement de la migration, l'âge de départ et le motif principal de la migration sont les caractéristiques significatives (tableau 2.6). D'abord pour ce qui concerne l'autonomie financière, il apparaît que les hommes qui ont bénéficié d'un appui financier pour leur migration ont nettement plus de chances de migrer sur une décision des parents que d'une décision individuelle. Ces chances sont évaluées à 14 fois plus que ceux qui ont financé eux même leur départ. Il est évident que cette autonomie financière est un élément fondamental du contrôle familial sur la migration des enfants. Ensuite au niveau de l'âge de départ en migration, il ressort que l'influence des parents est significative seulement chez ceux qui migrent très jeunes c'est-à-dire avant 20 ans. Enfin on note que les hommes qui migrent pour des motifs économiques prennent plus souvent une décision individuelle, indépendamment de la famille. En effet, ceux qui ont migré pour chercher du travail ont 47% moins de chances que ceux qui ont migré pour des motifs familiaux de migrer sur une décision des parents que d'une décision individuelle.

Dans le dernier modèle (3), celui des femmes, pratiquement toutes les variables ont un effet significatif sur la décision du conjoint et des parents. Il s'agit principalement du mode de financement de la migration, de l'exercice d'une activité avant la migration, de l'âge de départ en migration, du statut matrimonial et de la résidence antérieure. On peut voir tout d'abord que la décision du conjoint est bien évidemment importante chez les femmes mariées, elles ont en effet environ 40 fois plus de chances que les célibataires de migrer sur une décision du conjoint plutôt que sur une décision individuelle. Par ailleurs, comme on s'y attendait, le contrôle de la migration des filles échappe aux parents après le

mariage au profit évidemment du conjoint. Les femmes mariées ont 40% moins de chances que les célibataires de migrer sur une décision des parents que sur une décision individuelle. Le niveau très significatif du mode de financement de la migration en rapport avec la décision des parents pourrait d'ailleurs être considéré comme une manifestation de cette stratégie familiale. En effet, pour les femmes dont la migration a été financé par une autre personne, les chances de subir la décision des parents et du conjoint sont très élevées. Par rapport aux femmes qui ont financé elles mêmes leur migration, celles dont la migration a été financé par une autre personne ont respectivement 10 et 31 fois plus de chances de migrer sur une décision des parents et du conjoint que d'une décision individuelle. La décision du conjoint demeure cependant prééminente chez les femmes même quand elles avaient une activité rémunérée avant la migration. Elles ont en effet 2 fois plus de chances que celles qui n'avaient pas d'activité avant la migration de partir sur une décision du conjoint que d'une décision individuelle. En fin de compte, pour les femmes en Côte d'Ivoire, le fait d'avoir un travail rémunéré, en d'autres termes une autonomie financière, n'engendrerait pas automatiquement une décision individuelle pour migrer.

Par ailleurs, les résultats relatifs à l'âge de départ montrent clairement une implication continue du conjoint et des parents sur la décision des femmes à différents niveaux de leurs cycles de vie. Jusqu'à 40 ans, les femmes migrantes ont de très grandes chances de migrer sur une décision du conjoint de même que sur celle des parents. De façon spécifique, avant 20 ans et entre 20 et 39 ans, les femmes ont respectivement 7 et 6 fois plus de chances de migrer sur une décision du conjoint que d'une décision individuelle. Et les chances de migrer sur une décision des parents pour les mêmes groupes d'âge passe de 10 à 3 fois plus que celles qui ont migré à partir de 40 ans. En fait, les femmes sont constamment sous l'influence d'un conjoint ou d'un parent, et à partir de 40 ans, on peut penser que la majorité des femmes migrantes ne sont plus en union ou sur le marché matrimonial. A cet âge elles accèdent probablement à un statut social dans la famille qui leur donne une certaine autonomie de décision et de mouvement. Nous observons pour finir une différence significative entre les migrantes internes et les immigrantes. On note une plus forte implication du conjoint dans la décision des femmes immigrantes que les migrantes internes. On estime qu'elles ont environ 3 fois plus de chances que les femmes migrantes internes d'origine rurale de migrer sur une décision du conjoint que d'une

décision individuelle. Les immigrantes seraient dans ce sens moins autonomes que les femmes migrantes internes.

En somme, il apparaît que les femmes ne peuvent décider personnellement de leur migration comme le font les hommes. La décision des femmes de migrer relève principalement de la famille (parents et conjoint) pendant que celle des hommes est plus souvent individuelle.

2.4 Discussion des résultats et conclusions

Conformément à nos hypothèses de départ, cette recherche confirme que le mode de prise de la décision et le motif principal de la migration subissent l'influence des relations de genre à travers le contrôle familial et social. Les femmes migrent certes, mais partent essentiellement pour assurer leurs responsabilités auprès d'un époux et d'un membre de la famille tel que valorisé par la société. Dans ce sens, l'on ne peut parler d'une autonomie migratoire des femmes.

D'abord pour ce qui concerne le motif principal de la migration, la situation n'est pas différente, les femmes migrent essentiellement dans le cadre familial, leur motif principal est presque toujours en relation avec cette structure. Dans l'ensemble, les femmes ont très peu de chances par rapport aux hommes de migrer pour chercher du travail. De même que la décision, les normes et valeurs sociales médiatisées par la famille ne valoriseraient pas la migration de la femme en dehors du cadre familial, une migration de la femme indépendamment de la famille resterait stigmatisée par les stéréotypes, et le poids des traditions. Bâ (2003) arrive aux mêmes résultats pour le Sénégal, et mentionne que la migration des femmes seules pour chercher du travail est exclue des normes structurelles de la société d'origine laquelle considère que toute migration des personnes de sexe féminin devrait s'inscrire dans le cadre du regroupement familial. Par conséquent, quand elles sont mariées, les femmes n'auraient presque plus de chances d'effectuer une migration économique. Et même quand elles sont encore célibataires, l'importance de l'exogamie et la virilocalité font que les femmes ont de très fortes chances de migrer au moins une fois dans leur vie dans le cadre de cette vie de couple (Podlenski 1975, cités par Diaz-Briquet et al. 1977 ; Findley et Diallo, 1993 ; Piché et Cordell, 2003). Cette recherche montre que ces pratiques traditionnelles seraient encore très présentes, surtout en milieu rural. En effet, les

femmes urbaines présentent nettement moins de risques de suivre un conjoint ou de migrer avec un autre membre de leur famille que celles qui ont migré à partir du milieu rural. En plus de ces constructions sociales traditionnelles qui limiteraient la migration autonome des femmes rurales, on peut évoquer le fait que les femmes du milieu urbain bénéficient probablement plus d'une autonomie financière leur procurant plus d'indépendance face à la famille. Et cela se vérifie, car les femmes qui ont migré dans le cadre de la famille ont aussi déclaré avoir eu besoin d'une aide pour financer leur migration.

Ensuite au niveau de la décision de migrer, cette recherche montre que la famille (les parents et le conjoint) décide de la migration de la femme pendant que l'homme décide la plus part du temps personnellement de son départ. Ainsi pour la femme, la migration serait d'abord une question de famille et de rôles sociaux; par conséquent, migrer sur une décision individuelle serait un comportement contraire aux attentes de la société et donc considéré comme un acte non approprié. En contrôlant ainsi la mobilité des femmes, la famille assure un de ses principaux rôles, celui d'une unité sociale dans laquelle se définissent et se transmettent les normes et les rôles pour les hommes et les femmes, et aussi d'unité économique (Ocholla-Ayayo, 1997). Elle assure de cette façon la continuité de la culture du groupe social (en incitant par exemple les hommes à revenir se marier dans leur groupe culturel d'origine) et perpétue par la même occasion les rapports de genre inégalitaires (Tenda et Booth, 1988 ; Sawadogo, 1990 ; Gardner et Riley, 1993). Ce contrôle familial sur la décision des femmes reste omniprésent pendant presque tout leur cycle de vie, elles passent de l'influence des parents à celle du conjoint. Et même avec une autonomie financière et un niveau d'instruction reconnue, les femmes ont un faible pouvoir de décision lors de la migration. Les résultats montrent en effet que même quand elles ont une activité qui leur rapporte de l'argent, et avec un niveau d'instruction élevée, le conjoint demeure le principal agent de décision pour le départ. La société leur reconnaît principalement le rôle de mère, épouse ou fille.

Cette étude révèle aussi que les hommes admettent rarement que leur conjointe décide de leur migration. Cette décision est pratiquement inexistante dans les résultats. En dehors d'une décision personnelle, seuls les parents ont une influence reconnue sur la décision des hommes. Cette décision est plus présente quand ils sont jeunes ou quand ils n'ont pas une autonomie financière suffisante pour financer leur migration. Dans ce cas, on

peut penser qu'il s'agit d'une stratégie élaborée par la famille dans laquelle ces hommes tiennent leur place viennent en aide aux parents pendant les moments difficiles. Il faut rappeler que cette stratégie concerne aussi bien les hommes que les femmes. En fin de compte, les femmes sont doublement influencées dans leur décision, par le conjoint et les parents.

En somme, on peut dire que l'autonomie des femmes dans la migration devrait être relativisée. Les femmes sont certes visibles, et dynamiques dans les migrations actuelles, mais migreraient encore essentiellement dans le cadre des attentes de la famille et de la société envers elles. Avec 25% de femmes qui ont migré sur une décision individuelle, l'on devrait vraisemblablement relativiser ce contrôle familial et s'attendre à une réelle évolution dans les années à venir. Par contre, on peut que ce processus d'autonomisation passe probablement pour l'instant par une renégociation des rapports de genre dans le couple et dans la famille, car ni l'autonomie financière (la capacité de financer individuellement) ni le capital humain ne semblent avoir un effet persistant sur les rapports de genre.

Chapitre 3

Genre, migration et insertion dans le marché du travail urbain en Côte d'Ivoire : vers une double discrimination des femmes migrantes ?

Élise Fiédin COMOÉ

Département de Démographie

Université de Montréal

(Article soumis à la Revue Européenne des Migrations Internationales)

Introduction

Les inégalités sexuelles sur le marché du travail préoccupent depuis longtemps les chercheurs en sciences sociales, et font désormais partie des domaines prioritaires de recherche et d'intervention des organisations internationales et des politiques nationales d'emploi. Cet intérêt pour les discriminations envers les femmes sur le marché du travail est en partie lié au discours des féministes invitant d'une part à une prise de conscience de la place et de l'importance des femmes en tant qu'actrices économiques, et d'autre part à reconnaître les conditions particulières dans lesquelles elles travaillent (Anker, 1998 ; Scott 1986 ; Randriamaro, 1999). Les discriminations peuvent prendre diverses formes dont les plus visibles sont les suivantes (Jelin, 1988) :

- ❖ Les femmes participent moins au marché du travail;
- ❖ Elles sont exclues de certaines activités sur la base de préjugés sur leur capacité intellectuelle ou leur performance physique ;
- ❖ Elles sont concentrées à la périphérie du marché du travail dans le secteur dit informel, offrant une faible rémunération et avec très peu de sécurité ;
- ❖ Elles sont concentrées dans un petit nombre d'emplois féminisés ;
- ❖ Elles ont une plus faible rémunération même à qualification égale avec les hommes

Au-delà des aptitudes et des qualifications personnelles nécessaires pour accéder au marché du travail, les inégalités sexuelles sur le marché du travail en défaveur des femmes sont construites sur la base des préjugés issus des rapports de genre et de la division sexuelle du travail. Laburthe-Tolra et Warnier (1993) définissent la division du travail comme une organisation dans laquelle les individus et les groupes se spécialisent dans certaines activités complémentaires les unes aux autres. Le sexe est l'un des critères de classification des activités pour la spécialisation des individus, et elles sont par conséquent associées à des statuts et rôles masculins et féminins. Ainsi, traditionnellement la femme est responsable des activités de reproduction familiale pendant que l'homme est chargé de la satisfaction des besoins économiques de la famille. Au regard de cette « spécialisation » initiale, les hommes et les femmes ne peuvent avoir les mêmes rapports avec le marché du

travail. D'un côté, l'insertion de la femme dans le marché du travail est le reflet de son rôle prescrit par la société, celui de se consacrer principalement à l'entretien de sa famille et aux activités domestiques. De l'autre le marché du travail est plus ouvert aux hommes, ils exercent les activités prestigieuses et de premiers plans (Kempeneers, 1992).

Par conséquent, l'approche genre s'impose comme outil d'analyse pour comprendre mieux l'insertion des femmes sur le marché du travail. En effet principale origine des rapports de pouvoir, des rôles et statuts sociaux, le genre est présent à tous les niveaux de la vie sociale et économique ; il crée, perpétue et renforce les inégalités sexuelles (Gregory, 1989 ; Agounke-Atchremi et al. 1999).

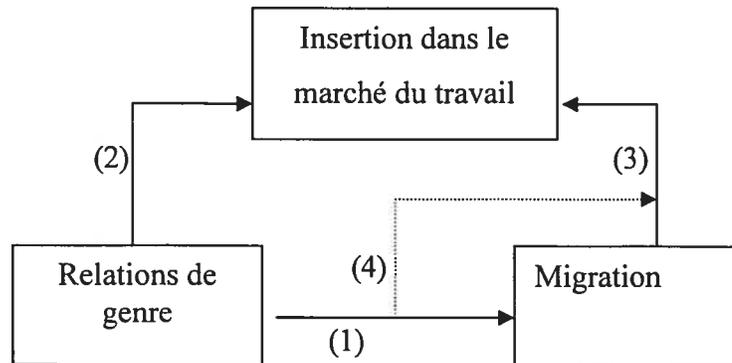
En plus de ces rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes conformément aux relations de genre, le statut migratoire est aussi considéré dans la littérature comme un facteur ayant une influence sur l'insertion dans le marché du travail urbain. En d'autres termes, selon qu'on est migrant ou non, les chances d'insertion dans le marché du travail urbain varient et généralement, les migrants seraient défavorisés. Des recherches menées dans différentes villes d'Afrique de l'Ouest, c'est-à-dire Dakar, Bamako et Ouagadougou sur l'insertion urbaine ont énoncé cette hypothèse selon laquelle les migrants auraient plus de difficultés d'insertion dans le marché du travail par rapport aux non migrants (Piché et al., 1995).

Nous nous inscrivons dans ces deux postulats, celle d'une plus grande précarité économique des migrants en ville par rapport aux non migrants, et celle d'une discrimination envers les femmes sur le marché du travail. Dans ce sens, les femmes migrantes subiraient une double discrimination sur le marché du travail urbain, d'abord en tant que femmes, ensuite en tant que migrantes. Pour vérifier cette hypothèse, nous utilisons les données de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU).

3.1 Rapports de genre, migration et insertion dans le marché du travail

Dans cette recherche, nous utilisons trois concepts fondamentaux dont les liens sont représentés dans le schéma ci-après.

Figure 3.1 : Système de relations entre les trois concepts de base.



- ❖ La première relation (1) fait référence à l'influence du genre dans le processus migratoire, sélectivité migratoire selon le sexe, motif de migration et décision, niveau, tendances et déterminants de la migration. Cette relation est déjà traitée dans le chapitre 2.
- ❖ La deuxième relation (2) quant à elle représente l'intervention des rapports de genre dans le processus d'insertion dans le marché du travail. Les hommes et les femmes n'auraient pas les mêmes opportunités d'accéder au marché du travail ni les mêmes contraintes qui limiteraient leur performance. Cette relation est développée plus bas à travers les théories.
- ❖ La troisième relation (3) matérialise le différentiel d'insertion dans le marché du travail urbain selon le statut migratoire. Selon qu'on est migrant ou natif de la ville, les chances d'insertion varieraient, les migrants seraient défavorisés par rapport aux non migrants
- ❖ Enfin, la quatrième relation (4) est une résultante de l'insertion différentielle dans le marché du travail selon le statut migratoire (relation 3) et de la problématique des rapports de genre. Cette combinaison représente l'hypothèse principale de cette recherche. L'objectif final est d'examiner la part de chacune de ces relations et surtout dans quelle mesure les femmes migrantes seraient doublement discriminées.

3.1.1 Inégalités sexuelles sur le marché du travail : quelques cadres théoriques

Toutes les approches théoriques existantes essaient de donner des éléments de réponses à trois principaux constats : les femmes sont présentes sur le marché du travail mais ont des conditions de travail spécifiques, elles sont concentrées dans quelques emplois et sont sous rémunérées par rapport aux hommes (Kempeneers, 1992). Les arguments varient, certains privilégient les facteurs personnels, d'autres par contre pensent que l'organisation et le fonctionnement interne du marché du travail sont les principaux facteurs de discrimination, enfin d'autres invitent à réfléchir sur le rôle des facteurs socio-culturels et les préjugés sexuels sur le comportement et la performance des hommes et des femmes sur le marché du travail. Dans cette section nous présentons les idées forces de quelques unes des théories et approches développées à ces propos. Il s'agit respectivement de la théorie économique néoclassique du capital humain, de la théorie de la segmentation du marché du travail et enfin de la théorie du genre. Cette présentation permettra de dégager un cadre théorique adapté à notre étude.

3.1.1.1 Discrimination ou différentielle de qualification : l'exemple du capital humain

Pour les théories économiques néo-classiques, le capital humain est la caractéristique fondamentale qui détermine l'accès au marché du travail, le type d'emploi ou la profession et enfin le niveau de rémunération. Subséquemment, si les femmes ont une situation globale (par rapport aux trois aspects sus cités) sur le marché du travail inférieure à celle des hommes, c'est tout simplement parce que leur niveau de capital humain est faible (Anker, 1998). Précisons par ailleurs que dans cette approche, le capital humain est assimilé principalement à l'instruction, à la formation et à l'expérience professionnelle.

Nonobstant la pertinence du capital humain, l'explication de la discrimination envers les femmes ne peut se limiter à ce seul argument. Il faut avant tout prendre en compte les conditions dans lesquelles les hommes et les femmes acquièrent leur capital humain. Depuis toujours, les filles ont été sous scolarisés dans le but de les orienter d'abord vers leurs rôles sociaux (Henshall, 1991). Ces inégalités sont donc au-delà des capacités individuelles telles que le stipule la théorie du capital humain. Le comportement des

femmes sur le marché du travail devrait donc s'analyser en intégrant d'autres facteurs tels le statut matrimonial, les responsabilités familiales (notamment la présence d'enfants à bas âge), l'attitude traditionnelle de la société et des parents à l'égard de la femme, les préjugés sur le rôle et la place de la femme sur le marché de l'emploi qui dans certains cas, seraient même plus importants que le capital humain et les qualifications personnelles dans les préférences et les choix professionnels (House, 1986 ; Anker et Hein 1986, Obbo 1991). En somme, le faible capital humain des femmes découlerait du processus de socialisation qui oriente les hommes et les femmes dans des rôles préétablis.

3.1.1.2 Le sexe comme un facteur de segmentation du marché du travail

Selon cette approche, le marché du travail est segmenté en emplois formels et informels (Anker, 1998). Les emplois du secteur formel offrent une bonne rémunération, la sécurité, des opportunités de promotion et de meilleures conditions de travail. En outre, ceux du secteur informel présentent de faibles rémunérations, peu de chance de promotion, pas de sécurité et de mauvaises conditions de travail, en un mot précaires. La contribution de cette approche à l'analyse des discriminations sexuelles sur le marché du travail se situe dans la distinction qu'elle fait entre emplois « féminins » (statiques et subalternes) et emplois « masculins » (progressifs et d'avancement). Cette structure des emplois a conduit certains auteurs (Scott, 1986) à proposer le sexe comme un facteur de segmentation du marché du travail.

Le faible niveau d'instruction des femmes est certes un facteur qui limite leur accès aux emplois d'avancement, mais elles font aussi objet de discrimination de la part des employeurs lors du recrutement (Henshal, 1991 ; Nations Unies 1995). Cette réalité est d'ailleurs très bien illustrée par Anker et Hein (1986) en référence à des études réalisées auprès d'employeurs au Ghana. A Accra, la capitale, les employeurs tenaient pour professions appropriées aux femmes : la cuisine, les soins infirmiers, la dactylographie et certains travaux manufacturiers légers, toutes professions qui demandent relativement peu de qualifications. En d'autres termes, il n'y a pas que les règles du marché du travail qui

discriminent les femmes, les employeurs véhiculent les préjugés sexuels intériorisés dans la société et perpétuent ainsi les relations inégalitaires entre les hommes et les femmes.

En somme, les théories de la segmentation du marché du travail éclairent certes assez bien des facettes des inégalités sexuelles, mais elles n'expliquent pas les raisons pour lesquelles le sexe constitue une dimension si constante dans la segmentation du marché de l'emploi.

3.1.1.3 Les théories du genre : la prééminence des rôles sexuels

Les théories du genre stipulent que les discriminations que subissent les femmes sur le marché du travail découlent directement des rôles sexuels assignés pendant le processus de socialisation et perpétué par des pratiques familiales et sociales. Selon cette approche, la situation des femmes sur le marché du travail est le prolongement de leurs attributions sociales et familiales. La spécialisation des femmes dans la reproduction sociale est une donnée constante dans de nombreuses sociétés, même dans celles où la participation de la femme au marché du travail est importante (Lindsay, 1980 ; Henshall, 1991 ; Nanitelamio, 1995 ; Boyd, 1979). Lors de leur insertion dans le marché du travail, les femmes doivent affronter des stéréotypes sexuels. Anker (1998) les regroupe en stéréotypes positifs, c'est-à-dire ceux qui favorisent l'accès des femmes à certains emplois. On retrouve dans ce groupe des éléments comme la présentation physique, la plus grande dextérité manuelle et l'honnêteté. Le deuxième groupe de stéréotypes considérés comme négatifs ont pour effet d'exclure les femmes de certains domaines d'activités. Les caractéristiques les plus souvent mentionnées dans ce groupe sont : l'absence de force physique des femmes, leur faible capacité à pratiquer la science et les mathématiques, leur incapacité à faire face aux dangers, leur plus grande disponibilité à exercer les travaux monotones, à faibles salaires et enfin leur intérêt pour les travaux domestiques quelques uns de stéréotypes.

En privilégiant les constructions socio-culturelles autour du sexe, les théories du genre permettent de mieux comprendre les arguments évoqués par les deux approches théoriques précédentes. D'abord, on comprend mieux pourquoi les femmes ont un capital humain plus faible que les hommes, ensuite pourquoi elles disposent de peu d'expérience

professionnelle et enfin pourquoi elles sont regroupées dans des secteurs d'activité précaires. En un mot, l'approche genre s'impose pour mieux cerner la réalité du travail féminin. Elle nous force notamment à réfléchir sur les profondes racines sociales des inégalités sexuelles sur le marché du travail.

3.1.2 Migration et emploi, ou la double discrimination des femmes migrantes

Nous venons de montrer que peu importe le niveau ou le facteur d'analyse, le sexe est une caractéristique qui influence constamment l'insertion dans le marché du travail, les femmes sont discriminées en faveur des hommes. En plus de cette discrimination fondamentale, la littérature sur l'insertion différentielle selon le statut migratoire soulève une préoccupation fondamentale face aux femmes migrantes. De façon générale, la littérature postule un faible potentiel d'insertion des migrants par rapport aux populations urbaines non migrantes. Cette hypothèse conçoit que l'exode des migrants participe à la création d'un chômage urbain massif. Et au sein de cette population de migrants, le système de discrimination traditionnel basé sur le sexe s'applique, les femmes éprouvent plus de difficultés d'insertion que les hommes (Piché et al, 1995). En effet, comme développée dans la section précédente, la division sexuelle du travail est un fait, elles confèrent aux femmes la responsabilité de la reproduction sociale pendant que les hommes travaillent à l'extérieur. Ainsi, elles ont moins d'opportunités de participer au marché du travail et quand elles le font, elles sont concentrées dans des emplois précaires. De plus, quand elles migrent, elles seraient défavorisées par rapport aux non migrantes des villes qui auraient entre autres le bénéfice d'un plus grand capital humain et la faveur des réseaux d'information. La conjugaison de ces deux facteurs négatifs pour l'insertion des femmes migrantes dans le marché du travail urbain représente ce que nous appelons la double discrimination.

Les résultats des recherches sur l'insertion urbaine menées à Bamako au Mali, à Dakar au Sénégal et à Ouagadougou au Burkina faso révèlent que pour les femmes, le statut migratoire joue très peu dans l'insertion économique en ville, la division sexuelle du travail serait le facteur le plus important (Piché et al. 1995). Autrement dit, il n'existerait aucune différence significative pour l'insertion dans le marché du travail urbain entre les femmes migrantes et les non migrantes. Dans le même ordre d'idées, à partir de sa recherche sur

l'activité économique des migrants dans les régions Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire, Dureau (1987) souligne une quasi-invariabilité des comportements économiques entre femmes migrantes et non migrantes. Elle note un niveau élevé d'inactivité dans les deux groupes de femmes.

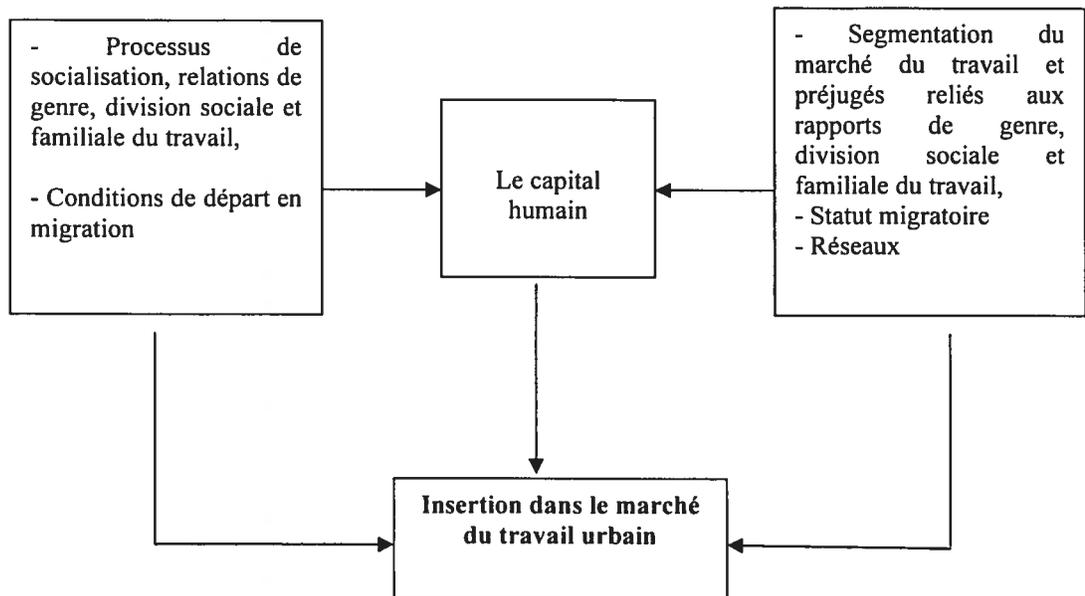
Pour les migrantes qui travaillent, les revenus acquis leur permettent de participer aux dépenses du ménage, de renvoyer de l'argent à la famille. De tels changements assurent généralement une certaine indépendance économique à la femme dans son ménage et rehaussent son statut dans sa société d'origine (Morokvasic, 1984 ; Hugo, 1993 ; Rodenburg, 1993). Cependant, la nature du travail exercé par les femmes migrantes peut renforcer leurs rôles traditionnels vis-à-vis de la famille. Par exemple, une femme migrante qui travaille en tant que domestique va acquérir un pouvoir économique appréciable, mais ne parviendra pas à rehausser son statut vis-à-vis de sa famille, parce que ce travail est un prolongement de son rôle traditionnel de femme (Etienne, 1987 ; Kempeeners, et Labelle 1987 ; Ramirez, 1999). Ces études ne font cependant pas référence aux femmes non migrantes de la ville ; elles ne permettent donc pas de savoir si les femmes natives de la ville ont ces mêmes schémas d'insertion. Par ailleurs, des études montrent que même quand les femmes africaines font une migration internationale, elles seraient portées à reproduire les mêmes comportements de leur lieu d'origine. Dans le cas du Maroc par exemple, Ramirez (1999) rappelle très bien que dans la conception traditionnelle et populaire de la société marocaine, travailler à l'extérieur signifie pour une femme la perte de ses valeurs et la négligence de son rôle de mère. Ainsi, ces femmes immigrées auraient par conséquent une préférence pour le travail à domicile, qui en principe ne suppose pas l'abandon du son foyer et des responsabilités sociales.

En somme, la littérature est formelle, les hommes et les femmes ne se présentent pas sur le marché du travail, et ne s'y maintiennent pas dans les mêmes conditions, les migrants et les non migrants ont des profils spécifiques d'insertion dans le marché du travail urbain. Notre hypothèse de double discrimination des femmes migrantes sur le marché du travail urbain découle de cette littérature. D'abord, nous pensons que l'insertion des femmes sur le marché du travail urbain s'inscrit dans le prolongement de leurs rôles familiaux et sociaux et non le reflet de leur capital humain généralement retenu comme le principal facteur

d'insertion économique. Ensuite, nous posons qu'avec le statut de migrantes, les femmes éprouvent plus de difficultés que les non migrantes pour s'insérer.

Les principales hypothèses sont présentées dans le schéma conceptuel (figure 3.2) ci-dessous. Il résume les principaux arguments présentés par les théories, c'est-à-dire, le rôle du capital humain, des règles du marché du travail ainsi que des relations de genre.

Figure 3.2 : Cadre conceptuel de l'insertion dans le marché du travail urbain



En amont de ce système de relations, on retrouve la socialisation, c'est-à-dire le processus par lequel la société éduque ses membres pour assurer des rôles et des statuts spécifiques à chaque sexe. C'est pendant ce processus de formation socio-culturelle que naissent et s'enseignent les relations de genre ainsi que la division sexuelle du travail. L'insertion dans le marché du travail urbain découle par conséquent directement de cette capacité personnelle forgée par la société et renforcée par la famille. De même, les conditions dans lesquelles s'effectue le départ influencent aussi l'insertion à la destination, le type de migration est entre autres un élément important lors de l'insertion économique.

Ensuite en aval, c'est-à-dire après la migration, la segmentation du marché du travail, les préjugés sexuels véhiculés sur le marché du travail, les réseaux, les responsabilités et les rôles familiaux ainsi que le statut migratoire constituent des facteurs

déterminants de l'insertion dans le marché du travail. Plus spécifiquement, le genre qui est sous-jacent aux autres facteurs. Il assigne aux femmes les responsabilités de la reproduction sociale, se manifeste par des préjugés sexuels souvent négatifs pour les femmes sur le marché du travail. Au-delà de cette omniprésence du genre, les femmes migrantes se retrouvent dans un environnement qui ne leur est pas familier et donc ne bénéficient pas du support d'un réseau capable de les aider dans leur insertion économique.

Dans le prolongement de ce cadre théorique et de notre hypothèse générale qui pose une double discrimination des femmes migrantes sur le marché du travail urbain, nous formulons les deux hypothèses spécifiques suivantes :

1. Nous posons d'un côté que les femmes en général (migrantes et non migrantes) sont systématiquement défavorisées sur le marché du travail urbain ; elles sont moins occupées que les hommes ; celles qui travaillent ont un profil professionnel fortement dépendant des rôles sexuels traditionnels, c'est-à-dire regroupées dans des activités précaires, non qualifiées avec les statuts les moins prestigieux ;
2. Et de l'autre que les femmes migrantes particulièrement rencontrent plus de difficultés pour s'insérer dans le marché du travail urbain que les femmes non migrantes natives de la ville;

3.2 Source de données et méthodologie

Nous utilisons pour cette recherche les données de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU) de 1993. Cette enquête a été réalisée dans le cadre général du Réseau des Enquêtes sur les Migrations et l'Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) regroupant huit pays : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria et le Sénégal. Contrairement aux données incomplètes sur les migrations fournies par les recensements et des enquêtes démographiques, l'EIMU donne l'opportunité d'étudier aussi bien les migrants que les non migrants et par la même occasion de comparer leurs conditions d'insertion dans le marché du travail. Cette enquête a eu recours à un ensemble de huit questionnaires pour collecter les données parmi lesquels nous utilisons les questionnaires approfondis migrants et non migrants. Le questionnaire approfondi migrants s'adresse aux personnes de 15 ans et plus qui ont migré dans les cinq

dernières années ayant précédé l'enquête, pendant que le questionnaire approfondi non migrant porte sur les personnes de 15 ans et plus, mais qui n'ont jamais quitté leur lieu de naissance. Plus concrètement, un migrants dans ce travail est une personne de 15 ans et plus qui a changé de localité de résidence pour une période d'au moins 6 mois entre 1988 et 1993.

3.2.1 Variables

La variable que nous expliquons dans ce travail est *l'insertion dans le marché du travail urbain*. Il n'existe à ce jour pas encore une mesure standard et consensuelle de cette variable conceptuelle. Certains chercheurs l'appréhendent comme un processus dynamique qui évolue dans le temps, d'autres la conçoivent comme une étape bien précise dans le cycle de vie des personnes. Cette dernière définition du concept d'insertion est celle que nous retenons dans ce travail. Ainsi pour les analyses, nous parlons exclusivement de l'insertion dans le marché du travail urbain au moment de l'enquête. Et cette insertion est mesurée par trois variables opérationnelles : *l'accès au marché du travail, le type d'emploi exercé et le statut dans l'emploi occupé*.

D'abord, la variable *accès au marché du travail*, mesure la présence effective des migrants et des non migrants sur le marché du travail au moment de l'enquête. À cet effet, nous distinguons les occupés, les chômeurs, les femmes au foyer des étudiants. Cette subdivision répond principalement au postulat selon lequel la migration est avant tout un acte économique. Ainsi, cette variable permet de vérifier dans quelle mesure la migration est suivit d'une activité économique rémunérée ou non. Par ailleurs, nous retenons une modalité entière consacrée aux «femmes au foyer» afin de faire ressortir un aspect important de l'activité féminine, celle qui se déroule dans le ménage et qui n'est généralement pas pris en compte dans les statistiques officielles sur le travail. Conformément aux rôles sexuels de la femme en général, c'est-à-dire se consacrer aux travaux domestiques et à l'éducation des enfants, les femmes migrantes aussi seraient portées à rester au foyer. En d'autres termes, nous pensons que les rapports de genre devraient influencer l'accès des migrants (es) et des non migrants (es) au marché du travail dans le sens d'une plus forte présence des hommes peu importe le statut migratoire.

Ensuite, à partir de la classification des emplois du Bureau International du Travail (1991), nous constituons quatre *types d'emploi* : les emplois qualifiés, les emplois de service ou de vente, les emplois d'ouvriers et enfin les emplois non qualifiés. Au-delà des critères économiques à la base de cette classification, nous associons à chaque type d'emploi une signification particulière pour les relations de genre. Nous pensons spécifiquement que le type d'emploi occupé par « les femmes représente le prolongement de leur rôles traditionnels dans le foyer et la société en général. Ainsi, elles devraient être plus concentrées dans les emplois de vente et services contrairement aux hommes qui devraient être des travailleurs qualifiés ou ouvriers. D'un côté les emplois dans la vente et le service demanderaient des spécifications qui se retrouveraient plus facilement chez les femmes, de l'autre les emplois d'ouvriers (entre autres) demanderaient une force physique.

Cette même problématique est appliquée à la dernière variable d'insertion, c'est-à-dire le *statut dans l'emploi*. A ce niveau, nous distinguons trois groupes : les travailleurs indépendants et employeurs d'un côté, les salariés de l'autre et enfin les aides familiaux et les apprentis. Tout comme les deux premières variables, le statut dans l'emploi va ici au-delà de son sens purement économique, et traduit un statut social. Ainsi, relativement aux relations de genre qui accordent un statut social plus élevé à l'homme, ces derniers devraient aussi occuper les emplois avec un statut prestigieux, c'est-à-dire des salariés.

Comme présenté dans le cadre théorique plus haut, les deux principales variables indépendantes sont *le sexe* et *le statut migratoire*. La variable sexe est l'indicateur utilisé pour mesurer directement les relations de genre, les différences sexuelles sont interprétées comme la manifestation des rôles et statuts assignés par les rapports de genre. Conformément aux théories d'insertion dans le marché du travail, particulièrement celle du genre, nous pensons que les femmes sont systématiquement discriminées sur le marché du travail. Leur insertion dans le marché du travail serait le prolongement de leurs rôles sexuels. Ainsi pour les trois variables d'insertion, l'accès au marché du travail, le type d'emploi et le statut dans l'emploi, les femmes devraient avoir moins de chances que les hommes. Le statut migratoire pour sa part est utilisé pour vérifier la problématique de l'insertion différentielle entre migrants et non migrants. Tout comme les études réalisées dans différentes villes africaines (Dakar, Bamako et Ouagadougou), nous posons que les migrants devraient éprouver plus de difficultés d'insertion que les non migrants. Nous

élargissons par ailleurs en comparant l'insertion des migrants internes à celle des migrants internationaux. A ce niveau, nous nous attendons aussi à voir moins de difficultés d'insertion chez les migrants internes par rapport aux migrants internationaux. Dans les deux cas, l'idée est de vérifier si le fait d'être migrant ou non migrant est une caractéristique suffisante pour influencer sur l'insertion économique. Ainsi pour les trois variables, nous partons de l'idée que les femmes migrantes seraient moins présentes sur le marché du travail, et quand elles travaillent se retrouvent dans des emplois de vente ou de service avec un faible statut. Nous pensons à ce niveau aux femmes installées à leur propre compte dans de petits commerces.

Tout comme la problématique sur l'insertion différentielle selon le statut migratoire, nous pensons que les migrants ont une insertion spécifique selon qu'ils migrent dans le même pays ou qu'ils traversent une frontière nationale. Pour ce faire, nous intégrons une variable *nationalité* qui permet d'approcher la subdivision migration interne et internationale. A ce propos, nous essayons d'analyser la situation des principales nationalités d'immigrants en Côte d'Ivoire par rapport aux migrants ivoiriens.

Par ailleurs l'espace urbain¹² (identifié par la variable *ville*) sur lequel porte cette recherche a été subdivisé en deux grands ensembles : Abidjan et les autres villes. En 1993, quand se réalisait cette enquête, Abidjan abritait à elle seule environ 46% de la population urbaine du pays. Par ailleurs en qualité de capitale économique et politique¹³ (pendant deux décennies après les indépendances), la ville concentrait l'essentiel des investissements économiques et la totalité des représentations politiques. A ce titre Abidjan dominait totalement le système urbain national et mérite par conséquent une analyse spécifique. Moins favorisés dans les programmes d'investissement depuis les indépendances, les autres villes du pays ont par conséquent toujours eu moins d'importance dans le marché de l'emploi en Côte d'Ivoire, et représentent ici une modalité. Cette subdivision devrait nous permettre de voir si pendant cette période le marché du travail avait connu des bouleversements dans la dualité Abidjan et reste des villes du pays. Nous nous attendons à ce propos à une perte d'importance de la ville d'Abidjan au profit des autres villes au

¹² La ville a été défini dans l'EIMU comme toute agglomération de plus de 10.000 habitants ainsi que les localités ayant entre 4.000 et 10.000 habitants mais dont la population comprend au moins 50% d chefs de ménages ayant une activité non agricole.

regard des effets précoces et plus importants de la crise dans cette ville par rapport aux autres villes du pays.

Le capital humain pour sa part est principalement mesuré par le niveau d'instruction, mais l'expérience professionnelle avant la migration est aussi considérée comme un aspect important de ce capital humain. Nous pensons que les personnes instruites ou qui ont déjà une expérience professionnelle devraient avoir moins de difficultés d'insertion. Cela va dans le sens des théories néoclassiques du capital humain qui estiment que ce capital est la principale caractéristique qui détermine l'insertion dans le marché du travail. Cependant, comme nous l'avons mentionné plus haut, cette argumentation ne semble pas s'appliquer dans le cas spécifique des femmes, les rôles sexuels seraient prédominants par rapports aux caractéristiques de capital humain. Dans ce sens, cette variable devrait nous renseigner sur les tendances réelles. Mais dans la logique de notre problématique des relations de genre, nous considérons que les constructions sociales autour du sexe influencent plus l'insertion des femmes dans le marché du travail que leur capital humain. Ainsi, nous nous attendant à voir d'importantes différences entre les hommes et les femmes au niveau des variables d'insertion ci-dessus présentés.

Les autres variables indépendantes sont démographiques : il s'agit de *l'âge*, du statut matrimonial (*rôle familial*) et des naissances dans les 12 mois ayant précédé l'enquête (*présence d'enfants en bas âges*). Au regard de la structure du marché du travail dans les villes africaines ainsi que de la crise économique persistante depuis les années 1980, nous considérons que les jeunes auront plus de difficultés d'insertion que les plus âgés, peu importe leur statut migratoire. Nous pensons entre autres que les migrants et non migrants âgés de moins de 20 ans auront moins de chances que ceux de 20-29 ans de travailler au moment de l'enquête dans un emploi qualifié et avec un statut de salarié. Le statut matrimonial (marié non marié) et la présence d'enfants à bas âge seront par ailleurs utilisés comme des variables mesurant les rôles et les responsabilités familiales. À ce propos, nous considérons que les femmes mariées ainsi que celles avec des enfants à bas âge auront plus de difficultés sur le marché du travail que les femmes célibataires sans enfants à bas âges. Ces difficultés d'insertion de ces femmes seraient principalement reliées

¹³ Abidjan a effet perdu son titre de capitale politique au profit de Yamoussoukro au début des année 1990 dans les efforts de décentralisation des activités de la ville.

à leurs rôles traditionnels qui impliquent qu'elles s'occupent des tâches ménagères pendant que l'homme travaille à l'extérieur.

3.2.2 Méthodes d'analyse

Les trois variables dépendantes étant qualitatives, nous utilisons des régressions logistiques. Mais avant cette étape, nous faisons tout d'abord une analyse descriptive bivariée entre les variables dépendantes variables indépendantes. Nous insistons particulièrement sur les deux principales variables indépendantes qui sont, le sexe et le statut migratoire.

Pour les régressions, les variables dépendantes sont toutes trois réduites à des variables qualitatives dichotomiques. Par conséquent, nous utilisons la régression qui estime les risques ou la probabilité de survenance d'un événement. La variable prend la modalité 1 quand l'événement est réalisé et 0 si non. Ainsi pour la première régression logistique, nous estimons les chances de se trouver sur le marché du travail au moment de l'enquête. Ensuite pour le type d'emploi, nous analysons la probabilité d'exercer un emploi qualifié ou non. Enfin, le même principe s'applique pour le statut dans l'emploi, où nous recherchons la probabilité de travailler comme un salarié ou non. Pour ce faire, nous élaborons trois modèles explicatifs par variable dépendante. Un premier modèle est consacré à chacune des principales variables indépendantes pour saisir l'effet brut. Ensuite dans un deuxième modèle, nous contrôlons l'effet de ces deux variables par le capital humain. Enfin, le troisième et dernier modèle intègre toutes les variables indépendantes et permet de saisir l'effet net de nos deux principales variables indépendantes. Notons par ailleurs que ces trois modèles sont présentés par sexe et pour l'ensemble de la population étudiée.

3.3 Résultats

Nous venons de montrer que l'insertion dans le marché du travail est un concept multidimensionnel qui ne peut se mesurer à l'aide d'une seule variable. Pour ce qui nous concerne, nous avons retenu trois variables telles que présentés ci haut : l'accès au marché du travail, le type d'emploi et enfin le statut dans l'emploi exercé. Ces trois variables

renseignent très bien sur l'insertion des migrants et non migrants au moment de l'enquête selon les résultats ci-dessous présentés.

3.3.1 L'accès au marché du travail : la migration est-elle réellement un atout pour tous ?

La première variable mesurant l'insertion dans le marché du travail urbain laisse voir que les migrants sont dans l'ensemble plus présents sur le marché du travail urbain que les non migrants (tableau 3.1). On note exactement 59% de migrants occupés contre 48% de non migrants. Le niveau de chômage est par conséquent légèrement plus élevé au sein de la population non migrante, 15% des non migrants sont en effet au chômage ou en quête d'un premier emploi par rapport à 12% chez les migrants. Cependant avant de tirer toute conclusion sur ces différences globales selon le statut migratoire, il faut signaler deux biais qui peuvent intervenir dans ce type d'analyse. D'abord, il est probable que les migrants ne viennent en ville que quand ils sont certains de trouver du travail, ensuite on peut penser qu'après quelques échecs, ils retournent au lieu d'origine (Piché et al, 1995). Ceux-ci n'apparaissent pas dans les analyses alors que pour les non migrants, qu'ils s'intègrent dans le marché du travail ou non, ils demeurent toujours en ville.

Tableau 3.1 : Niveau de participation au marché du travail selon le statut migratoire et le sexe

<i>PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL URBAIN</i>	<i>STATUT MIGRATOIRE ET SEXE</i>					
	<i>MIGRANTS (%)</i>			<i>NON MIGRANTS (%)</i>		
	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>	<i>Ensemble</i>	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>	<i>Ensemble</i>
Occupé	71	47	59	51	45	48
Chômeur/en quête d'emploi	19	4	12	24	6	15
Femme au foyer	---	40	20	---	36	18
Étudiant	10	9	9	25	13	19
Total	100 (882)	100 (830)	100 (1712)	100 (551)	100 (548)	100 (1099)

Source : EIMU, 1993

Quand on compare les hommes aux femmes à l'intérieur de chaque statut migratoire, il ressort d'importants écarts en la faveur des hommes. Les hommes sont en effet toujours plus occupés que les femmes, par ailleurs, ils ont aussi un niveau de chômage plus important que les femmes. Ce dernier résultat relève certainement de la difficulté à mesurer le travail féminin. Elles ont tendance à se déclarer femme au foyer plutôt que au chômage contrairement aux hommes pour qui se déclarent automatiquement au chômage en

l'absence d'un travail rémunéré. Pour revenir aux différences dans les statuts migratoires, on note dans le tableau 3.1 ci-dessus que d'une part chez les migrants, 71% des hommes ont accès au marché du travail contre moins de la moitié chez les femmes (47%). Et d'autre part, dans le sous-groupe de non migrants, seulement 51% des hommes sont occupés contre 45% de femmes. Il faut noter aussi que dans les deux groupes, la proportion de femmes au foyer reste importante.

Quand on s'intéresse à la combinaison des inégalités sexuelles et des difficultés d'insertion selon le statut migratoire, il apparaît que les hommes non migrants sont moins souvent occupés que les hommes migrants. Seulement 51% des hommes non migrants sont occupés contre 71% chez les hommes migrants. Ils sont aussi plus souvent au chômage (19% contre 24% chez les migrants). Du côté des femmes, par contre, il n'apparaît aucun écart important entre les migrantes et les non migrantes. Les proportions respectives d'occupation (47% pour les migrantes et 45% pour les non migrantes) de chômage (4% chez les migrantes contre 6% chez les non migrantes) et de femme au foyer (40% chez les migrantes et 36% pour les non migrantes) sont en effet très proches les unes des autres.

En somme, si on peut dire que la migration est un atout pour le travail chez les hommes, les femmes migrantes ne se démarquent pas clairement des non migrantes. On pourrait dans ce sens dire que les hommes ne viendraient pas en ville pour grossir la population de chômeurs, ce qui va dans le même sens que les résultats des travaux effectués dans d'autres villes africaines, notamment Bamako, Dakar et Ouagadougou (Piché et Gingras 1998 ; Younoussi et Piché 2005) pour les villes de Bamako et Dakar. Pour ce qui concerne les femmes, le fait de migrer semble changer très peu de choses dans leurs rapports avec le marché du travail, les migrantes et les non migrantes présentent les mêmes profils sur le marché du travail. D'autre part, peu importe leur statut migratoire, les femmes sont moins présentes sur le marché du travail par rapport aux hommes.

3.3.2 Le type d'emploi exercé, un prolongement des rôles sexuels ?

Au-delà du type d'emploi, notre objectif à ce niveau est d'établir le lien qui existe entre cette caractéristique et les relations de genre d'un côté et avec le statut migratoire. Il s'agit plus précisément d'examiner dans quelle mesure le type d'emploi représente un prolongement des

rôles sexuels ou encore dans s'il existe une concentration dans certains emplois selon qu'on soit migrant ou non.

Tableau 3.2 : Type d'emploi exercé selon le statut migratoire et le sexe

<i>TYPE D'EMPLOI</i>	<i>STATUT MIGRATOIRE ET SEXE</i>					
	MIGRANTS (%)			NON MIGRANTS (%)		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Qualifié	26	9	20	21	8	16
Service/vente	21	65	37	7	69	35
Ouvrier	44	16	34	59	14	38
Non qualifié	9	10	9	13	9	11
Total	100 (684)	100 (408)	100 (1092)	100 (209)	100 (244)	100 (534)

Source : EIMU, 1993

Pour ce qui concerne le statut migratoire d'abord, les résultats présentés dans le tableau 3.2 ci-dessus laissent voir que les migrants et les non migrants se répartissent dans des proportions semblables sur l'ensemble des emplois identifiés. Les emplois qualifiés sont peu fréquents autant chez les migrants (20%) que chez les non migrants (16%).

Cependant il apparaît d'importantes différences selon le sexe. En effet peu importe leur statut migratoire, les femmes sont concentrées dans les emplois de vente et de service (65% pour les migrantes et 69% pour les non migrantes), alors que les hommes migrants et non sont de leur côté principalement ouvrier, 44% chez les migrants et 59% chez les non migrants. Par ailleurs, il ressort que les femmes des deux statuts migratoires sont très peu représentées dans les emplois qualifiés. Ainsi, moins de 10% des femmes de chacun de ces deux statuts sont occupées dans un emploi qualifié, contre 26% des hommes migrants et 21% des non migrants.

En somme, le type d'emploi exercé semble plus relever du sexe que du statut migratoire. Les femmes sont plus présentes dans le commerce et les services qui représentent généralement un prolongement de leurs rôles domestiques. Habituellement, ces emplois demandent très peu de qualifications et font appel à des aptitudes dites féminines (présentation physique, la faible capacité à protester). Les hommes pour leur part se retrouvent plus dans des emplois d'ouvriers qui sont souvent manuels pour lesquels la force physique est souvent nécessaire. Cette répartition rejoint celle établit par Anker

(1998) dans laquelle il identifie des préjugés sexuels positifs et négatifs à l'emploi des hommes et des femmes.

3.3.3 Le statut dans l'emploi occupé, un indicateur des rapports sociaux ?

Tout comme les deux premières variables, nous considérons qu'il existe un lien entre le statut dans l'emploi et le genre, d'autre part; et le statut migratoire de l'autre. Le tableau 3.3 montre que pour ce qui concerne le statut migratoire, autant pour les migrants que les non migrants, le statut d'emploi le plus fréquent est celui d'indépendant ou d'employeur. On y relève 46% de migrants qui travaillent avec ce statut et 39% des non migrants. Le deuxième statut le plus fréquent est celui de salarié, pour lequel on note la même proportion pour les migrants et non migrants, c'est-à-dire 32%. Par ailleurs, étant donné la précarité économique associée au statut d'aide familial (travailler sans rémunération et sans garantie d'embauche) les niveaux relativement élevés de ce statut pour les deux statuts est sans aucun doute un indicateur d'une situation économique difficile pour toute la population urbaine.

Tableau 3.3 : Statut dans l'emploi exercé selon le statut migratoire et le sexe.

<i>STATUT DANS L'EMPLOI</i>	<i>STATUT MIGRATOIRE ET SEXE</i>					
	MIGRANTS (%)			NON MIGRANTS (%)		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Indépendant/Employeur	37	61	46	25	55	39
Salarié	43	14	32	45	17	32
Aide familial/Apprenti	20	25	22	30	28	29
Total	100 (684)	100 (408)	100 (1092)	100 (290)	100 (244)	100 (534)

Source : EIMU, 1993

En comparant les hommes et les femmes, on s'aperçoit que les différences existent uniquement à l'intérieur des groupes. En effet, les hommes migrants (43%) ou non migrants (45%) sont principalement des salariés, pendant que les femmes migrantes (61%) ou non migrantes (55%) sont des indépendantes ou des employeurs. Seulement 14% de femmes migrantes et 17% de non migrantes se déclarent salariées. Étant donné la flexibilité du travail offerte par le statut d'indépendant, on peut penser que les femmes ont la possibilité d'assurer leurs charges familiales en même temps qu'un emploi. Ce qu'elles ne pourraient pas faire si elles travaillent en tant que salariées comme le font les hommes. Il

s'agit généralement de petits commerces dans l'environnement immédiat de la résidence familiale, mais on y retrouve aussi des vendeurs ambulants ou des chefs d'entreprises familiales. En d'autres termes, pour les femmes, les rôles sexuels auraient une incidence sur le statut d'emploi.

Les grandes tendances dégagées à partir de cette analyse exploratoire de l'insertion dans le marché du travail urbain montrent qu'il existe d'importantes différences dans l'insertion selon le sexe. Le statut migratoire apparaît à ce niveau d'analyse comme une variable très peu discriminante, qu'il s'agisse de migrants ou de non migrants, les caractéristiques d'emploi sont très proches et souvent similaires. Mais est-il intéressant de voir ces tendances se maintiennent à partir d'une analyse explicative. C'est ce que nous faisons dans la section suivante.

3.3.4 Insertion dans le marché du travail urbain : le rôle du genre et du statut migratoire

Nous présentons les résultats pour chacune des trois variables opérationnelles de l'insertion dans le marché du travail. Mais on peut déjà à ce niveau souligner que les résultats confirment les tendances observées dans l'analyse exploratoire, le sexe présente un effet significatif pour les trois variables pendant que l'effet du statut migratoire varie selon le cas.

D'abord pour la présence sur le marché du travail urbain au moment de l'enquête, les résultats sont présentés au tableau 3.4 ci-dessous. Les différents modèles pour l'ensemble des migrants et des non migrants montrent que le sexe et le statut migratoire ont des effets bruts et nets significatifs. Au niveau du sexe, on note un effet brut important estimé à 55% moins de chances pour les femmes de travailler par rapport aux hommes au moment de l'enquête. Et après l'introduction des autres variables explicatives, les chances des femmes de travailler au moment de l'enquête sont toujours de 63% inférieures à celles des hommes. En d'autres termes, le fait d'être femme ou un homme est une caractéristique qui déterminerait effectivement l'accès au marché du travail en ville. Par contre, l'effet brut observé pour le statut migratoire qui donne environ 2 fois plus de chances aux migrants par rapport aux non migrants de travailler au moment de l'enquête est totalement absorbé par

d'autres variables indépendantes (modèle 3). En outre dans le modèle 2, on note un effet toujours significatif du statut migratoire en présence uniquement du sexe et du capital humain. Ce résultat montre que le capital humain serait une caractéristique plus importante pour l'accès au marché du travail que le statut migratoire. Dans ce même modèle pour l'ensemble des migrants et non migrants, on peut noter entre autres que le capital humain reste une caractéristique significative dans le modèle global. A ce propos, les chances d'accès au marché du travail diminuent avec le niveau d'instruction. Les personnes avec un niveau primaire ont environ 1,4 fois plus de chances que celles qui n'ont aucune instruction de travailler au moment de l'enquête, pendant que celle du niveau secondaire ont 43% moins de chances que les non instruits de travailler. Cela renseigne en réalité sur la structure du marché du travail dominée par le secteur informel (entreprises familiales, petites entreprises privées...) dans lequel le niveau d'instruction est peu déterminant pour trouver un emploi. Avec la crise économique dans le secteur formel (souvent de la fonction publique nationale), les personnes instruites rencontrent plus de difficultés à trouver un emploi surtout qui correspond à leur niveau.

Dans les modèles par sexe, on s'aperçoit que le statut migratoire n'a pas le même effet pour les hommes et les femmes, il est significatif chez les hommes et pas chez les femmes. Les femmes migrantes et non migrantes ont exactement les mêmes chances de travailler ou non, pendant que les hommes migrants sont favorisés par rapport aux non migrants, ils ont 2 fois plus de chances de travailler (Tableau 3.4 ci-dessous).

En plus de ces deux variables indépendantes principales, les résultats relatifs à d'autres variables indépendantes attirent notre attention. Il s'agit entre autres du milieu de résidence au moment de l'enquête. En effet, il ressort que les hommes vivant à Abidjan ont plus de chances de travailler que ceux qui résident dans les autres villes, pendant qu'on observe un résultat contraire chez les femmes. Celles qui résident dans les autres villes sont plus favorisées que les femmes vivant à Abidjan. On peut aussi revenir pour ce qui concerne le capital humain que le résultat observé dans le modèle d'ensemble se vérifie dans les modèles par sexe, surtout pour les hommes. En effet, les chances d'insertion diminuent avec le niveau d'instruction particulièrement pour les hommes. Autant pour les

hommes que pour les femmes, les chances de travailler au moment de l'enquête diminuent avec le niveau d'instruction. Ceux et celles du niveau primaire ont plus de chances de travailler pendant que les hommes et les femmes du niveau secondaire et plus ont des difficultés. Par ailleurs, l'effet du capital humain disparaît totalement chez les femmes quand on prend en compte les autres variables indépendantes (tableau 3.4). Ainsi on peut dire que chez les femmes, le niveau d'instruction aurait moins d'importance que les hommes pour accéder au marché du travail.

Tableau 3.4 : Déterminants de la participation au marché du travail urbain, régressions logistiques

Variables	Modèles								
	Modèles pour l'ensemble			Modèles Hommes			Modèles Femmes		
	Effets bruts ¹⁴	2	3	Effets bruts	2	3	Effets bruts	2	3
Sexe									
Homme	Réf	Réf	Réf						-
Femme	0,45***	0,37***	0,37***						-
Statut migratoire									
Migrant	1,55***	1,69***	1,33	2,33***	3,16***	2,14***	1,74	1,06	1,01
Non migrant	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Capital humain									
Sans niveau		Réf	Réf	-	Réf	Réf	-	Réf	Réf
Primaire		0,98	1,44***	-	1,12	2,32***	-	0,94	1,15
Secondaire et +		0,38***	0,57***	-	0,21***	0,53***	-	0,68***	0,74
Age									
Moins de 20 ans		-	0,40***	-	-	0***	-	-	0,42***
20-29 ans		-	Réf	-	-	Réf	-	-	Réf
30-39 ans		-	2,00***	-	-	4,60***	-	-	1,32
40 ans et plus		-	1,76***	-	-	1,06	-	-	1,76***
Rôle familial									
Célibataire		-	0,66***	-	-	0,27***	-	-	0,87
Marié		-	Réf	-	-	Réf	-	-	Réf
Villes									
Abidjan		-	0,91	-	-	1,78***	-	-	0,56***
Autres villes		-	Réf	-	-	Réf	-	-	Réf
Nationalité									
Ivoirienne		-	Réf	-	-	Réf	-	-	Réf
Burkinabé		-	1,19	-	-	4,83***	-	-	0,32***
Malien			1,42			6,23***			0,55***
Autres			1,68***			4,66***			0,95
Enfants en bas âges									
Oui		-	-	-	-	-	-	-	0,91
Non		-	-	-	-	-	-	-	Réf
	N= 2811 R2* = 0,00 (S) 0,03 (SM)	N= 2811 R2= 0,07	N= 2811 R2= 0,14	N= 1533 R2= 0,3	N= 1533 R2= 0,12	N= 1533 R2= 0,29	N= 1278 R2= 0,00	N= 1278 R2= 0,00	N= 1278 R2= 0,08

Significatif au seuil de : **=0,05 ; ***=0,01

Source : EIMU, 1993

* : S pour la variable Sexe ; SM pour la variable Statut Migratoire

¹⁴ Les résultats de cette colonne issus de modèles différents, un modèle pour l'effet brut du sexe et un autre pour l'effet brut du statut migratoire.

Au niveau de l'âge, on note que les chances de travailler sont plus grandes entre 30 et 39 ans pour les hommes. On estime que les hommes de cette tranche d'âge ont environ 5 fois plus de chances que ceux âgés de 20-29 ans de travailler au moment de l'enquête. Par contre chez les femmes, les plus fortes chances sont associées à celles qui ont 40 ans et plus, elles ont environ 2 fois plus chances que celles de 20-29 ans. On peut penser que pour les femmes de 20-29 ans, la vie de famille et les activités domestiques seraient prépondérantes ce qui limiteraient leur accès au marché du travail contrairement à celle de 40 ans et plus qui ont probablement terminé leur vie reproductive et se consacrent à des activités rémunérées en dehors du foyer familial. Par ailleurs, la présence d'enfants en bas âge ne semble pas avoir une influence significative sur l'accès des femmes au marché du travail. En général impliquée dans des activités informelles qui se déroulent à proximité du foyer familial, la présence d'un enfant serait un moindre obstacle. Soit ces femmes vont sur le lieu du travail avec l'enfant, soit elle bénéficient de l'aide d'autres membres de la famille (aide familiaux, enfants plus âgés qui souvent gardent les plus jeunes).

Notons pour finir avec ce premier aspect de l'insertion que l'accès des immigrants au marché du travail diffère considérablement selon le sexe. D'un côté les hommes immigrants dans leur ensemble ont largement plus de chances (entre 4 et 6 fois plus de chances) que les nationaux de travailler au moment de l'enquête. De l'autre, les femmes immigrantes ont de très faibles chances par rapports aux femmes locales de travailler. Ce résultat résume bien la migration internationale en Côte d'Ivoire qui est avant tout économique et dominée par les hommes. Les femmes qui t participent viendraient principalement dans un cadre familial. Ce résultat va par ailleurs contre l'hypothèse selon laquelle les immigrants connaîtraient plus de difficultés d'insertion que les nationaux. Ce résultat ne permet cependant pas de dire que les immigrants travaillent dans des activités qui correspondent à leurs aspirations ou leur niveau d'instruction. L'analyse du type d'emploi permettra de mieux saisir les spécificités d'insertion économique des immigrants en Côte d'ivoire par rapport à la population nationale.

Ensuite pour ce qui concerne le type d'emploi, le statut migratoire et le sexe présentent des effets bruts significatifs. Les résultats présentés dans le tableau 3.5 ci-dessous montrent que en l'absence de tout autre variable, les femmes sont défavorisées

pour l'accès à un travail qualifié, par contre, le fait d'être migrant serait une caractéristique favorisant l'accès à un travail qualifié. Cependant ces deux variables se comportent différemment à l'introduction d'autres variables indépendantes. Premièrement au niveau du sexe, on note que l'effet net persiste et montre invariablement de faibles chances pour les femmes contre les hommes. Elles ont à ce propos 74% moins de chances que les hommes d'occuper un emploi qualifié. Le fait d'être une femme serait selon ce résultat un facteur qui favoriserait l'exercice d'emplois non qualifiés. Deuxièmement, le statut migratoire ne présente pas d'effet net significatif sur le type d'emploi. Le simple fait de migrer n'aurait aucune incidence sur les chances d'accéder à un emploi qualifié. En somme tout comme pour la participation au marché du travail, l'effet du sexe est plus constant que celui du statut migratoire. Par ailleurs, on voit que les chances d'exercer un emploi qualifié augmentent considérablement avec le capital humain, aussi les migrants et non migrants les plus âgés sont aussi ceux qui présentent de grandes chances de travailler dans un emploi qualifié. On peut penser qu'avec l'âge, les migrants et non migrants ont eu le temps d'accroître leur capital humain. En outre, on note que si les immigrants ont de très fortes chances de travailler par rapport aux nationaux (accès au marché du travail analysé plus haut), ils ont moins de chances de se trouver dans un emploi qualifié.

Tableau 3.5 : Déterminants du type d'emploi (qualifié ou non qualifié), régressions logistiques

Variables	Modèles								
	Modèle ensemble			Modèles Hommes			Modèles Femmes		
	Effets bruts ¹⁵	2	3	Effets bruts	2	3	Effets bruts	2	3
Sexe									
Homme	Réf	Réf	Réf						
Femme	0,28***	0,28***	0,26***						
Statut migratoire									
Migrant									
Non migrant	1,34*** Réf	0,91 Réf	0,31 Réf	1,28 Réf	0,99 Réf	0,95 Réf	1,09 Réf	0,81 Réf	0,80 Réf
Capital humain									
Sans niveau Primaire		Réf 0,95***	Réf 2,50***		Réf 1,92***	Réf 2,21***		Réf 5,15	Réf 9,75
Secondaire et +		10,93***	12,71***		7,06***	7,22***		22,57***	39,21***
Age									
Moins de 20 ans			0,12***			0,13***			-
20-29 ans			Réf			Réf			Réf
30-39 ans			1,30			1,07			3,31**
40 ans et plus			2,00***			1,81***			3,33**
Rôle familial									
Célibataire			0,65**			0,76			0,26**
Marié			Réf			Réf			Réf
Villes									
Abidjan			0,10			0,78			0,51
Autres villes			Réf			Réf			Réf
Nationalité									
Ivoirienne			Réf			Réf			Réf
Burkinabé			0,67			0,58**			-
Malien			1,06			0,87			0,28
Autres			0,44***			0,35***			0,68
Enfants en bas âges									
Oui									0,71
Non									Réf
	N= 1626 R2* = 0,05 (S) 0,00 (SM)	N= 1626 R2= 0,20	N= 1626 R2= 0,25	N= 1078 R2= 0,00	N= 1078 R2= 0,11	N= 1078 R2= 0,17	N= 548 R2= 0,00	N= 548 R2= 0,40	N= 441 R2= 0,46

Significatif au seuil de : **=0,05 ; ***=0,01

Source : EIMU, 1993

* : S pour la variable Sexe ; SM pour la variable Statut Migratoire

Dans les modèles par sexe, le statut migratoire ne présente aucun effet (brut ou net) significatif autant chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, les migrants et non migrants des deux sexes seraient soumis au même risque d'occuper un emploi qualifié ou non. Cependant, la majorité des autres variables indépendantes jouent un rôle déterminant sur cette variable. Pour le capital humain par exemple, on note une importante augmentation des chances d'exercer un emploi qualifié avec le niveau d'instruction aussi

¹⁵ Les résultats de cette colonne issus de modèles différents, un modèle pour l'effet brut du sexe et un autre pour l'effet brut du statut migratoire.

bien pour les hommes que pour les femmes. Par ailleurs, plus l'âge augmente, plus les chances d'occuper un emploi qualifié augmentent pour les hommes et les femmes. De façon spécifique, on peut voir que les femmes âgées de plus de 30 ans ont environ trois (3) fois plus de chances que celles dont l'âge est compris entre 20 et 29 ans d'exercer un emploi qualifié. Chez les hommes, les chances par rapport aux mêmes groupes de références sont évaluées à 1,8 fois plus.

Enfin au niveau du statut dans l'emploi (tableau 3.6 ci-dessous), on observe la même tendance, l'effet du sexe est beaucoup plus significatif et permanent que celui du statut migratoire. D'abord au niveau des effets bruts, il ressort que les femmes sont défavorisées pour l'accès à un travail salarié par rapport aux hommes pendant qu'il ne ressort aucune différence significative selon le statut migratoire. Cependant après l'introduction du capital humain, il ressort un effet net significatif associé au statut migratoire qui attribue de plus grandes chances aux migrants par rapport aux non migrants. Cela signifierait que à capital humain égal, les migrants auraient plus de chances de travailler comme salariés que les non migrants. Cet effet disparaît néanmoins quand on prend en compte toutes les variables indépendantes. Dans le même temps, le sexe demeure une caractéristique déterminante, après le contrôle par toutes les variables utilisées, les femmes ont encore 81% moins que les hommes d'occuper un emploi salarié. Au sujet du capital humain, il ressort que un niveau d'instruction élevé augmente les chances de travailler comme salarié.

Tableau 3.6 : Déterminants du statut dans l'emploi (Salarié ou non), régressions logistiques

Variables	Modèles								
	Modèles pour l'ensemble			Modèles Hommes			Modèles Femmes		
	Effets bruts ¹⁶	2	3	Effets bruts	2	3	Effets bruts	2	3
Sexe									
Homme	Réf	Réf	Réf						
Femme	0,22***	0,21***	0,19***						
Statut migratoire									
Migrant	0,98	1,67***	0,79	0,91	0,73**	0,86	0,75	0,59*	0,78
Non migrant	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf	Réf
Capital humain									
Sans niveau		Réf	Réf		Réf	Réf		Réf	Réf
Primaire		1,58***	1,52***		1,62***	1,75***		1,52	1,05
Secondaire et +		7,06***	7,04***		5,47***	5,55***		13,55***	20,06
Age									
Moins de 20 ans			0,61*			0,14***			6,57***
20-29 ans			Réf			Réf			Réf
30-39 ans			1,22			0,86			3,38***
40 ans et plus			1,25			1,00			1,87
Rôle familial									
Célibataire			1,17			0,87			2,81***
Marié			Réf			Réf			Réf
Villes									
Abidjan			0,43***			0,47***			0,41***
Autres villes			Réf			Réf			Réf
Nationalité									
Ivoirienne			Réf			Réf			Réf
Burkinabé			2,27***			2,41***			1,09
Malien			0,38***			0,31***			0,54
Autres			0,37***			0,29***			0,72
Enfants en bas âges									
Oui									1,06
Non									Réf
	N= 1626 R2* = 0,08 (S) 0,00 (SM)	N= 1626 R2=0,18	N= 1626 R2=0,23	N=1078 R2=0,00	N= 1078 R2=0,09	N= 1078 R2=0,18	N= 548 R2=0,00	N= 548 R2=0,20	N=548 R2=0,29

Significatif au seuil de ; **=0,05 ; ***=0,01

Source : EIMU, 1993

* : S pour la variable Sexe ; SM pour la variable Statut Migratoire

Tout comme dans le modèle d'ensemble, l'effet du statut migratoire se limite seulement aux modèles partiels dans lesquels on intègre uniquement le capital humain. A ce propos, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, les migrants ont nettement moins de chances que les non migrants de travailler comme salariés. Cet effet disparaît cependant en présence des autres variables indépendantes indiquant que le marché du travail serait moins sensible au statut migratoire.

¹⁶ Les résultats de cette colonne issus de modèles différents, un modèle pour l'effet brut du sexe et un autre pour l'effet brut du statut migratoire.

Dans les deux modèles par sexe, il apparaît que le capital humain accroît les chances pour accéder à travail salarié particulièrement chez les hommes. En effet si chez les hommes l'effet reste significatif pour tous les modèles, il disparaît chez les femmes dans le modèle où sont pris en compte toutes les variables explicatives. On pourrait dire que plus pour les femmes que pour les hommes, les chances d'accéder un travail salarié relèvent de facteurs non directement pris en compte dans les modèles. Nous pensons principalement aux relations de genre qui affecteraient les chances d'insertion dans le marché du travail urbain. Par ailleurs, le modèle 3 pour les femmes montre que pour ces dernières, les rôles familiaux mesurés par le statut matrimonial ont une incidence sur le statut dans l'emploi. Celles qui sont célibataires ont en effet presque 3 fois plus de chances que les femmes mariées d'occuper un emploi salarié. Ainsi, les responsabilités sociales et familiales associées au mariage seraient des obstacles pour les femmes sur le marché du travail. Concernant les deux catégories de villes, on peut noter que les chances d'occuper un emploi salarié sont très faibles à Abidjan par rapport aux autres villes. Les hommes et les femmes enquêtés à Abidjan ont respectivement 53% et 59% moins de chances de travailler avec un statut de salarié par rapport aux hommes et aux femmes vivant dans les autres villes. Ce résultat traduit en fait les effets plus importants de la crise économique sur le marché du travail de la capitale économique ivoirienne. Jadis principal centre de concentration des emplois et aussi pôle d'attraction pour les travailleurs en provenance du reste du pays et aussi de la sous région, Abidjan a été en effet connu très tôt les compressions et l'arrêt des embauches dans les entreprises nationales (surtout des emplois salariés et stables). Enfin au niveau de la distinction entre immigrants et nationaux ivoiriens, il ressort que tous les immigrants à l'exception des Burkinabés ont moins de chances que les nationaux d'occuper un emploi qualifié. Au regard de leur faible instruction, les immigrants burkinabés sont généralement concentrés dans le secteur agricole où ils travaillent comme ouvriers salariés et quand ils sont en ville, on les retrouvent le plus souvent dans les services, entre autres comme cuisiniers, jardiniers et gardiens.

3.4 Discussion des résultats et conclusion

L'objet de cette recherche était d'examiner l'éventuelle double discrimination envers les femmes migrantes au moment de l'insertion dans le marché du travail urbain en Côte d'Ivoire. Les résultats montrent que le sexe et le statut migratoire sont des caractéristiques importantes pour l'insertion économique, toutefois l'hypothèse de double discrimination ne serait pas vérifiée. Ce résultat ressort aussi dans d'autres études réalisées dans différentes villes africaines à Bamako et plus récemment à Ouagadougou (Piché et al, 1995 ; Younoussi et Piché, 2005).

Les différences sexuelles sont manifestes pour chacune des trois variables analysées : la présence sur le marché du travail, le type d'emploi et le statut dans l'emploi. De façon invariable, les femmes sont toujours défavorisées par rapport aux hommes. Par contre, l'effet du statut migratoire paraît moins dominant. Les effets bruts (très significatifs et en faveur des migrants pour les deux premières variables) sont progressivement absorbés par d'autres variables indépendantes qui se révèlent significatives. Il n'y aurait par conséquent pas une double discrimination systématique sur le marché du travail urbain sur la base du statut migratoire. Son influence varie selon la variable analysée et aussi selon le sexe. Ainsi, il ressort que pour les femmes, le statut migratoire intervient très peu dans l'insertion économique. Il n'apparaît en effet aucune différence significative entre les migrantes et les non migrantes ni pour la présence sur le marché du travail, ni pour l'exercice d'un emploi qualifié ou non. C'est uniquement au niveau du statut dans l'emploi qu'apparaissent de légères chances en défaveur des migrantes pour travailler comme salariées au détriment des non migrantes. Toutefois, cette légère défaveur qui n'est d'ailleurs visible que dans le modèle partiel (qui prend en compte seulement le sexe et le capital humain), disparaît totalement quand on introduit les autres variables indépendante. Ce résultat révèle que au-delà du capital humain, les réseaux familiaux, sociaux et religieux, mais aussi et surtout les responsabilités familiales seraient des facteurs déterminants pour l'explication du statut d'emploi d'une femme, migrante ou non migrante. Par rapport aux responsabilités familiales mesurées par le statut matrimonial d'une part et la présence d'enfants en bas âges, nous remarquons que les femmes célibataires ont nettement plus de chances que les mariées d'exercer un emploi salarié. Le mariage serait dans ce sens source de responsabilités nouvelles qui limiteraient l'accès des femmes au marché du travail, pour l'occupation d'un emploi qualifié ou encore à un statut de salarié.

Le fait est que généralement ces emplois demandent une absence du foyer conjugal ne permettant pas à la femme de remplir tous ses devoirs familiaux.

En marge des deux principales variables indépendantes, il ressort que le système urbain ivoirien comprend réellement deux grands ensembles distincts. D'un côté Abidjan (capitale économique qui concentrait l'essentiel des investissements socio-économiques) avec un marché du travail en difficultés avec des signes d'essoufflement, où les résidents ont nettement plus de difficultés à trouver un emploi salarié, et de l'autre les villes dites secondaires avec un marché du travail moins important mais dont les résidents auraient moins de difficultés d'insertion économique. Et pourtant dans les premières années des indépendances et surtout pendant la période du « miracle ivoirien » on observait la situation inverse, Abidjan était la principale ville qui offrait du travail salarié et attirait par conséquent une importante population de travailleurs. Le fait est qu'en 1993, date de réalisation de cette enquête, la Côte d'Ivoire en général et Abidjan en particulier traversait un moment crucial dans la crise économique née depuis le début des années 80. Cela se manifeste par les licenciements massifs, la précarisation des emplois, l'arrêt des embauches dans la majorité des entreprises nationales. A la suite de cette forte manifestation de la crise économique, est née un important courant d'émigration urbaine principalement alimenté par Abidjan (Beauchemin, 2000).

Pour finir, on peut revenir sur l'insertion différentielle des non nationaux ou immigrants par rapport aux nationaux. Les immigrants ont dans l'ensemble de plus grandes chances de travailler, mais ont très peu de chances de s'insérer dans un emploi qualifié ou de travailler comme salariés. Tout comme les différences entre les migrants et les non migrants, la plus forte occupation des immigrants relève certainement du caractère éminemment sélectif de la migration internationale, entre autres leur plus grande aspiration à l'ascension sociale. Mais il faut aussi rappeler que la Côte d'Ivoire a une longue histoire d'immigration et donc on peut penser que les réseaux mis en place par les anciens immigrants servent de tremplins pour les nouveaux au moment de l'accès au marché du travail. Ces réseaux d'insertion pourraient fonctionner comme des enclaves ethniques dans lesquelles les immigrants auraient très peu de difficultés à trouver un travail mais auraient très peu de chances d'évolution vers des emplois plus qualifiés. Mais il faut aussi noter que

les politiques d'embauches dans les entreprises ne sont pas toujours favorables aux immigrants qui se concentrent finalement dans le secteur non salarié.

En conclusion, il est évident que notre hypothèse de double discrimination envers les femmes migrantes est à relativiser. Les femmes sont certes systématiquement défavorisées sur le marché du travail au profit des hommes, mais pas systématiquement selon leur statut de migrantes. Le schéma d'insertion des femmes migrantes dans le marché du travail est le même que celui des femmes non migrantes. On devrait par conséquent rechercher les facteurs de leur insertion dans les rapports sociaux et familiaux inégalitaires entre les hommes et les femmes, dans les rôles sexuels et dans les préjugés sexuels sur la participation de la femme au marché du travail, en un mot dans les rapports de genre. La montée du féminisme a certes provoqué une prise de conscience générale sur la place de la femme comme actrices économiques, les femmes ont aussi prouvé leurs capacités à travailler dans tous les secteurs productifs, mais elles vivent toujours un processus d'insertion très différent de celui des hommes. Ce processus est calqué sur les rôles sexuels traditionnels. Ainsi conformément aux relations de genre à l'origine, les femmes reproduiraient les mêmes comportements et se soumettraient aux mêmes exigences à la destination. Cela est préoccupant d'autant plus que la migration féminine en Côte d'Ivoire est présentement en pleine évolution, la ville (de toutes les catégories) est désormais la principale destination des femmes (Bocquier et Traoré, 2000). Elles sont là dans les villes et ne demandent qu'à travailler, et surtout aspirent à de meilleures conditions de travail. Dans ce contexte, la question de leur insertion dans le marché du travail devient essentielle.

Chapitre 4

L'intégration des immigrants en Côte d'ivoire, une analyse économique et sociale

Élise Fiédin COMOÉ

Département de Démographie

Université de Montréal

Et

Victor PICHÉ, Professeur

Département de Démographie

Université de Montréal

(Article soumis pour publication à la Revue de l'intégration et de la migration
internationale)

Introduction

La Côte d'ivoire connaît depuis son indépendance¹⁷ une immigration importante modifiant de façon significative sa composition démographique, socio-culturelle, linguistique et économique. La population étrangère (immigrants et leurs descendants selon la définition dans le recensement) était estimée à 22% de la population totale résidente lors du recensement de 1975. Cette proportion est passée à 28% en 1988 et enfin à 26% au dernier recensement de 1998, faisant de la Côte d'ivoire le premier pays d'immigration en Afrique devant l'Afrique du Sud (Russell, 1998). Les résultats de l'Enquête ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation réalisée en 1993 révèlent un ralentissement de l'immigration, mais confirment que la Côte d'ivoire demeure le principal centre de gravité des migrations internationales en Afrique de l'Ouest (Bocquier et Traoré 2000). Cette immigration est essentiellement alimentée par les pays africains (99%), dont une forte proportion (95%) en provenance des pays des États membres de la Communauté Économique de États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Trois pays fournissent à eux seuls l'essentiel de cette population : il s'agit d'abord du Burkina Faso avec 56%, du Mali avec 19,8%, et de la Guinée avec 5,8% (Zanou, 2001). En plus de l'immigration spontanée consécutive à l'attrait économique de la Côte d'Ivoire dans la sous-région, l'immigration est aussi le fruit d'une volonté affichée des autorités nationales en quête d'une main d'œuvre pour l'économie de plantation. À ce sujet, dans les années 60, la Côte d'Ivoire a passé des accords de main-d'œuvre avec le Burkina Faso et la France, elle a aussi pendant longtemps soutenu le principe de libre circulation des personnes dans le cadre des efforts de l'intégration sous régionale entamés depuis les années 60 (Kouamé, 1987 ; Bliou, 1995 ; Brou et Charbit, 1994). Par ailleurs, de façon générale et traditionnelle, l'immigration est depuis toujours dominée par les hommes à la recherche d'un travail, l'immigration féminine pour sa part est largement motivée par des préoccupations familiales (80 à 90%). La faible proportion des femmes qui immigreront pour des motifs économiques se concentre dans des activités dites « féminines » par exemple des domestiques (Cordell et Piché 2003).

En dehors des accords de main-d'œuvre avec la France et le Burkina Faso qui n'ont d'ailleurs pas donné les résultats escomptés (notamment pour ce qui concerne l'accord avec

¹⁷ A l'origine la Côte d'Ivoire a été forgé par les migrations de peuplement mais dans cette recherche nous considérons uniquement les migrations modernes.

le Burkina Faso le nombre d'immigrants recrutés dans le cadre de cet accord était largement en deçà de celui d'immigrants venus par des réseaux parallèles) (Zanou, 1994), la Côte d'Ivoire, n'a jamais adopté une politique nationale formelle d'immigration. Dans ce sens, les politiques nationales (économie, sociale, politique) faisaient très peu de différence entre immigrants et nationaux. Cependant, au début des années 90, la question de l'immigration et de l'intégration des immigrants est ouvertement abordée dans un contexte de crise économique et sociopolitique (Bredeloup, 1995). Plusieurs acteurs de la société ivoirienne s'interrogent sur l'immigration, faut-il continuer à l'encourager ou plutôt à la réguler ; il se pose aussi la question de la place des immigrants et de leur intégration dans l'économie et la société ivoirienne. En effet, dès les premières années de son indépendance la Côte d'Ivoire montrait une volonté manifeste d'intégrer les immigrants (entre autres pour l'ouverture du marché du travail, l'attribution de bourses nationales, le droit de vote et pour les droits fonciers sans distinction d'origine) (Blion, 1995), toutefois, un certain nombre de mesures politiques et économiques montrent bien que l'immigration devient progressivement un défi pour le pays. D'abord en 1966, l'assemblée nationale vote contre le principe d'attribution de la double nationalité aux ressortissants de l'ex-Afrique Occidentale française, ensuite dès les premiers signes de la crise économique à la fin des années 70, la Côte d'Ivoire engage un processus « d'ivoirisation des emplois », enfin au début des années 90, le pays impose une carte de séjour aux étrangers (Brou et Charbit, 1994 ; Dozon, 2000). Ainsi, au début des années 90, la question de l'intégration économique et sociale des immigrants se pose avec acuité. Cela ne semble pour autant pas retenir l'attention des chercheurs en sciences sociales. Les quelques études qui s'y intéressent décrivent la situation des immigrants (Zanou, 1994) ou encore comparent les immigrants et les natifs principalement pour ce qui concerne l'insertion dans le marché du travail. Si dans ces études on découvre que les immigrants réussissent globalement aussi bien, parfois même mieux que les non migrants ou les natifs (Traoré, 1997 ; Zanou, 2001), la question de l'intégration différentielle selon l'origine nationale n'est pas traitée.

C'est cette dernière préoccupation qui retient notre attention dans ce travail où nous examinons l'intégration économique et sociale des immigrants arrivés en Côte d'Ivoire entre 1988 et 1993 selon l'origine nationale et le sexe. L'hypothèse centrale dans ce travail est que l'origine nationale, constitue un des facteurs déterminants de l'intégration économique et sociale des immigrants en Côte d'Ivoire. Nous pensons qu'au-delà des

caractéristiques socio-économiques et sociales, certains groupes d'immigrants auront plus de difficultés d'intégration. Nous étudions à ce propos le cas des trois grands groupes d'immigrants en Côte d'Ivoire, les Burkinabés, les Maliens et les Guinéens. Et nous posons précisément qu'au regard de l'ancienneté de l'immigration burkinabé et des liens historiques et sociaux entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, les Burkinabés devront connaître moins de difficultés d'intégration économique que les Maliens et les Guinéens. De même au niveau social, ils devraient parler davantage les langues ivoiriennes, adhérer plus aux associations, être plus favorables à la naturalisation et pratiquer plus les mariages mixtes que les Maliens et Guinéens. Nous posons aussi une deuxième hypothèse concernant le lien entre le genre et l'intégration des immigrants. Elle postule au niveau économique que conformément à la discrimination des femmes décrite par les théories d'insertion dans le marché du travail, les femmes immigrantes auront plus de difficultés que les hommes à travailler et auront par la même occasion une appréciation négative de leur situation économique. De même pour l'intégration sociale, on pense que suivant leur situation secondaire ou de subordination à l'homme, les femmes immigrantes seront moins disposées à demander la nationalité ivoirienne, à parler une langue ivoirienne ainsi qu'à contracter des mariages mixtes, mais devraient par contre participer aux associations plus que les hommes.

Pour tester ces hypothèses, nous utilisons les données de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'urbanisation réalisée en 1993 dans le cadre général du Réseau Migration Urbanisation en Afrique de l'Ouest.

4.1 Immigration et intégration socio-économique

L'intégration des immigrants représente aujourd'hui un sérieux défi pour la plupart des sociétés développées de même que certains pays en développement confrontés à d'importantes migrations internationales et internes. Cette question est très souvent traitée par les chercheurs en sciences sociales, elle est principalement traitée comme un phénomène urbain présentant des dimensions économiques, sociales et culturelles. L'intégration économique renvoie principalement aux conditions d'accès au marché du travail, aux revenus, au type et statut dans l'emploi ainsi qu'à l'accès à l'épargne. L'objectif est d'examiner dans quelle mesure les immigrants « réussissent » ou non à accéder à un

emploi, à se maintenir sur le marché du travail et aussi à obtenir des revenus à la hauteur de leurs qualifications (Renaud, et al, 2002). Au niveau de l'intégration sociale, l'intérêt porte sur les différents mécanismes par lesquels les immigrants participent à la vie sociale du milieu d'accueil. Elle porte sur l'accès aux services sociaux (services de santé), la sociabilité, c'est-à-dire les réseaux sociaux et familiaux de solidarité, la naturalisation, les pratiques matrimoniales (entre autres les mariages mixtes) et linguistiques, (Tribalat, 1995).

Cette problématique est pour l'instant très bien développée dans les pays occidentaux où les chercheurs utilisent très souvent des données transversales provenant de recensements et d'enquêtes spécifiques auprès des immigrants. L'approche d'analyse privilégiée est celle d'une comparaison entre les immigrants et les natifs au sujet des différents aspects de l'intégration. Cependant, si pour plusieurs dimensions de l'intégration les indicateurs de mesure semblent faire consensus, pour d'autres, la situation est plus problématique. En effet, pour l'intégration économique par exemple, la situation des immigrants est comparée à celle des natifs, par conséquent, une intégration « réussie » désigne le cas dans lequel les différences entre les immigrants et natifs s'estompent. De même pour l'intégration linguistique, la norme de mesure est fixée par rapport à la langue dominante. Pour d'autres indicateurs d'intégration sociale et culturelle par contre, il n'existe pas de norme consensuelle ce qui pose un problème de comparaison dans le temps et entre les pays. On peut à ce sujet évoquer le cas des mariages mixtes dont il est pratiquement impossible d'en fixer les limites. Cette notion est subjective, un mariage sera mixte au point de vue social selon l'endroit où on aura mis la barrière, et l'endroit où l'on met cette barrière est rigoureusement arbitraire. Généralement, la nationalité, la langue, la religion, la classe sont les principaux facteurs utilisés pour classer un mariage comme mixte.

Les facteurs d'intégration économique et sociale se classent généralement en trois grands groupes : les facteurs contextuels au niveau mondial, les facteurs contextuels liés aux pays de départ et d'arrivée et enfin les facteurs individuels (Piché, 2004)¹⁸. Au niveau mondial, on retrouve (a) : des facteurs d'ordre économique et politique (entre autres les relations internationales et les rapports Nord-Sud, et la mondialisation) reliés au pays de départ et d'arrivée et qui affectent dans l'ensemble le volume et la direction des migrations,

¹⁸ L'auteur propose une adaptation du modèle de Goldlust et Richmond 1974.

(b) les politiques de migration ainsi que (c) le processus d'intégration. La proximité sociale, culturelle et économique (niveau de développement économique, similitudes dans la langue, la religion, les types d'organisation familiale) avec le pays d'accueil semble jouer en faveur de l'intégration des immigrants. De même, à l'arrivée, les politiques gouvernementales, les règles du marché du travail et les réseaux familiaux et ethniques sont aussi cités comme facteurs importants intervenant dans la recherche d'un emploi (Portes et Rimbaud, 1990). Au niveau individuel, les études s'accordent sur un certain nombre de facteurs, dont l'origine nationale des immigrants. En effet, des recherches menées surtout dans les pays développés ont montré des variations importantes dans l'intégration des immigrants suivant leur origine nationale. Celles effectuées aux États-Unis par exemple révèlent que les immigrants d'origine européenne présentent les meilleurs niveaux d'intégration alors que les non européens et plus particulièrement les Latino-américains se retrouvent au bas de l'échelle d'intégration (Poston, 1994). De même, au Canada, à partir d'une enquête longitudinale sur les immigrants à Montréal, il ressort que les immigrants de l'Europe (Ouest et Est) ainsi que ceux d'Amérique du Nord ont une « meilleure » intégration économique pendant que ceux originaires de l'Asie, de l'Afrique noire et les haïtiens éprouvent plus de difficultés (Piché et al, 2002). En France Dayan, Échardour et Glaude (1997) dégagent trois groupes d'immigrants selon leur niveau d'intégration : un premier groupe comprend les immigrés d'Espagne et du Portugal considérés comme les moins vulnérables ; le deuxième groupe est composé d'immigrés d'Algérie, du Maroc et de Turquie qui vivent une intégration jugée intermédiaire ; enfin, le troisième groupe est composé des immigrés les plus vulnérables qui sont originaires d'Asie de Sud-Est ou d'Afrique subsaharienne. Un autre facteur individuel déterminant pour l'intégration est le sexe. Les discriminations envers les femmes sur le marché du travail sont reconnues par les principales théories de l'insertion sur le marché du travail et attribuées principalement aux rapports de genre qui affectent des domaines d'activités spécifiques aux hommes et aux femmes (Anker, 1998). Par ailleurs, l'intégration étant généralement considérée comme un processus qui varie dans le temps, la durée de séjour ainsi que la période d'arrivée sont à prendre en compte. De même, le capital humain (regroupant la formation et l'expérience de travail dans le pays d'origine), les connaissances linguistiques, l'âge à l'arrivée, le statut des immigrants sont aussi reconnus comme des facteurs d'intégration (Tribalat, 1996 ; Renaud et al, 1997 ; Piché, 2003).

En Afrique, la problématique sur l'intégration des immigrants est assez récente, les premiers travaux remontent seulement à la fin des années 80 avec la tenue du premier séminaire scientifique à Lomé sur l'insertion urbaine des migrants. Les chercheurs s'intéressent à trois principaux axes : l'insertion¹⁹ économique, l'insertion sociale et l'insertion résidentielle (Antoine et Coulibaly 1989).

L'insertion économique ou dans le marché du travail urbain est considérée comme l'une des principales préoccupations des migrants à leur arrivée en ville ainsi qu'un gage pour l'intégration sociale, elle est par conséquent la dimension la plus étudiée. À ce propos, l'insertion économique s'analyse pour certains comme une étape dans le cycle de vie des immigrants en ville, et pour d'autres comme un processus dynamique jamais achevé. Pour ces derniers, les analyses évaluent le temps mis avant la réalisation de l'indicateur retenu (Piché et Gingras 1998 ; Bocquier et LeGrand, 1998).

Pour ce qui concerne l'insertion sociale, les chercheurs s'intéressent principalement à l'évolution de la dynamique familiale dans le contexte de crise économique et de croissance urbaine. Les études portent sur l'influence de la famille dans les stratégies migratoires et le processus d'insertion urbaine. La principale stratégie mise en œuvre par les familles vise une diversification des risques par l'envoi de certains de ses membres en migration (Locoh et al, 1996). Cette stratégie permet à la famille de se doter d'un réseau qui entretient les rapports entre ses membres installés en ville et les nouveaux aspirants à la migration. Un autre sujet traité dans le cadre de l'insertion sociale, est la dynamique matrimoniale, principalement le processus d'entrée en union. Ce centre d'intérêt s'inscrit dans une problématique générale dans laquelle le mariage est considéré comme révélateur des nouveaux comportements sociaux qui apparaissent en ville en réponse aux difficultés économiques croissantes (Antoine et al, 1998a et 1998b).

L'insertion résidentiel, le troisième axe de recherche dégagé par les chercheurs africains s'analyse comme un processus dont la trajectoire type va du statut d'hébergé à celui de propriétaire en passant par celui de locataire. Tout comme les autres dimensions de l'insertion urbaine, les stratégies résidentielles sont en constante évolution en réponse à

¹⁹ Le séminaire a recommandé l'utilisation du concept d'insertion en lieu et place de celui d'intégration, d'adaptation ou d'assimilation considérés comme chargés de connotation normative et faisant intervenir des éléments d'appréciation subjective (Ouédraogo et al, 1995).

l'incertitude économique (Marcoux et al, 1995 ; Marcoux et Tokindang, 1998 ; Antoine et al, 1998c).

Si les études réalisées sur ces trois axes ont véritablement fait avancer la connaissance sur l'insertion en Afrique, elles présentent cependant trois principales insuffisances. D'abord, elles se limitent exclusivement à l'insertion urbaine ignorant ainsi les stratégies mises en place en milieu rural pour faire face à la crise économique consécutive à la chute des prix des matières premières depuis les années 80. Ensuite, certaines de ces études n'établissent pas un lien direct entre la migration et le processus d'insertion en ville. Elles considèrent la population urbaine dans son ensemble sans distinction de statut migratoire. Et pourtant, le statut migratoire est aujourd'hui largement reconnu comme un facteur de stratification et d'insertion dans le marché du travail urbain (Piché et Gingras, 1998). Enfin, même quand ce lien avec la migration est fait, les études ne font aucune différence entre les migrants internes et les migrants internationaux, attribuant de fait les mêmes chances d'insertion aux deux groupes d'immigrants. Pendant ce temps dans d'autres régions, notamment dans les pays développés, les chercheurs distinguent les migrants internes des immigrants, et s'intéressent depuis longtemps à la situation particulière des immigrants. Ces recherches font état d'importantes variations dans les modes d'intégration selon l'origine nationale des immigrants (Tribalat, 1995 et 1996; Renaud et al, 1997 ; Dayan, Échardour et Glaude, 1997 ; Piché et al, 2002 ; Héran, 2002 ; Cahuc et al., 2002).

C'est dans cette dernière problématique que s'inscrit cette recherche qui va au-delà de ce qui se fait en Afrique actuellement, et traite exclusivement l'intégration économique et sociale des immigrants sur tout le territoire ivoirien. Il s'agit ici principalement d'appliquer la problématique de l'intégration différentielle des immigrants selon leur origine nationale déjà bien développée dans les pays occidentaux au cas de l'Afrique en général et plus précisément à la situation en Côte d'ivoire. En plus de cette problématique, cette recherche s'inscrit toujours dans le courant de l'approche genre et examine les spécificités d'intégration des hommes et des femmes.

4.2 Source de données et variables

Les données utilisées ici sont celles de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU) réalisée en 1993 dans le cadre du Réseau d'enquêtes sur les Migrations et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO)²⁰. Il s'agit de la première enquête nationale sur les migrations en Côte d'Ivoire. Elle a collecté des données sur les migrants, les non migrants et les migrants de retour. Nous utilisons les données du questionnaire migrants portant sur les personnes de 15 ans et plus ayant effectué une migration dans les cinq dernières années ayant précédé l'enquête (c'est-à-dire entre 1988 et 1993) dont nous sélectionnons les immigrants. Ce questionnaire retrace tout le parcours économique, familial, et professionnel de l'immigrant depuis son pays d'origine jusqu'à la date de l'enquête. Par conséquent, il est un outil privilégié pour étudier l'intégration économique et sociale et donne la possibilité de différencier les modes d'intégration selon l'origine nationale. La taille de l'échantillon analysé est de 475. L'immigrant est principalement défini en comparant la dernière résidence (dans une période de 5 ans) à celle au moment de l'enquête. Cependant, pour exclure les cas de migrations internationales de retour, nous avons contrôlé cette sélection par la nationalité. En fin de compte, un immigrant est une personne de nationalité non ivoirienne arrivée en Côte d'Ivoire dans les cinq dernières années.

4.2.1 Définition des concepts et variables

Le concept d'intégration économique fait essentiellement référence au marché du travail et aux conditions de vie économiques et comporte deux dimensions. La première est objective et mesure la situation d'activité ainsi que le type d'activité. La deuxième dimension pour sa part est subjective et porte sur l'appréciation personnelle de la situation économique. L'intégration sociale pour sa part désigne un ensemble de mécanismes par lesquels les immigrants participent à la vie sociale du pays d'accueil. Les principales dimensions analysées ici sont : la connaissance des langues ivoiriennes, l'appartenance aux associations, la naturalisation ainsi que la pratique des mariages mixtes.

²⁰ Le REMUAO regroupe le Burkina faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria et le Sénégal

Le tableau 4.1 ci-dessous résume les différentes dimensions de l'intégration économique et sociale, présente les variables dépendantes ainsi que les variables indépendantes.

Tableau 4.1 : Variables d'analyse

	DIMENSIONS ET INDICATEURS DE L'INTÉGRATION	VARIABLES	
		EXPLIQUÉES	EXPLICATIVES
<i>Intégration économique</i>	<p>Objectifs : Niveau d'occupation, type d'activité</p> <p>Subjectifs : Appréciation de la situation économique</p>	<p>- Type d'activité</p> <p>-Appréciation de la situation économique</p>	<p>Origine nationale, sexe, instructions, expérience professionnelle, âge, statut matrimonial, durée de résidence, participation aux associations, milieu de résidence avant l'immigration, milieu de résidence actuelle.</p>
<i>Intégration sociale</i>	<p>Connaissance des langues ivoiriennes, appartenance aux associations, type d'association, naturalisation, mariages mixtes</p>	<p>- Connaissance des langues ivoirienne</p> <p>- Mariages mixtes</p>	

Les différentes dimensions de l'intégration économique et sociale sont explicitées au moment des analyses spécifiques dans la suite du travail, nous présentons par conséquent à ce niveau uniquement le contenu des variables dépendantes ainsi que la justification du choix des variables indépendantes.

Telles que présentées dans le tableau 4.1 ci-dessus, nous retenons deux variables dépendantes pour l'intégration économique et également deux variables dépendantes pour l'intégration sociale. Ainsi au niveau de l'intégration économique, la première variable à expliquer est *le type d'activité*. Il s'agit d'expliquer la concentration ou la répartition des immigrants dans les activités qualifiées ou non. La deuxième variable dépendante est *l'appréciation personnelle de la situation économique actuelle par rapport à celle du pays d'origine*. Il s'en dégage deux situations distinctes, soit la situation économique actuelle est meilleure ; et dans ce cas, nous parlons d'intégration économique « réussie », soit la

situation actuelle est la même ou pire, à ce moment nous parlons d'intégration «non réussie» ou de «non intégration ». Il convient de rappeler que l'intégration économique est un concept complexe dont il est difficile de fixer des limites de réussite ou non. Le choix de parler d'intégration réussie ou non est subjectif et ne s'applique qu'à cette variable. Pour ce qui concerne l'intégration sociale, les variables à expliquer sont la connaissance des langues ivoiriennes et la pratique des mariages mixtes. Les analyses sur la langue mesurent la connaissance des langues traditionnelles ivoiriennes²¹, elle ne prend malheureusement pas en compte le français (langue officielle). En Côte d'Ivoire, il se parle environ 60 langues locales, en plus du français qui est parlée essentiellement en milieu urbain. De plus, la question ne permet pas non plus de préciser laquelle des langues ivoiriennes l'immigrant parle. Pour les mariages mixtes, nous considérons qu'une union est mixte quand elle unit deux individus de nationalités et/ou d'ethnies différentes. Il s'agit d'analyser dans quelle mesure les immigrants se marient ou non à des personnes d'une culture autre que la leur.

L'origine nationale et le sexe sont les deux principales variables indépendantes de cette recherche. D'abord la variable origine nationale, est saisie par la nationalité et comprend quatre groupes : les Burkinabés, les Maliens, les Guinéens et un dernier groupe composé des autres nationalités (ce groupe est principalement composé de ressortissants de la sous région ouest africaine). Ce découpage répond principalement à l'importance démographique de chaque communauté. Ensuite le sexe est utilisé comme la principale variable opérationnelle des relations de genre. Nous définissons le genre comme un sexe social au-delà du sexe biologique, un ensemble de rôles, de perceptions, d'idéologies et de comportements fondés sur une interprétation de la différence biologique entre les sexes. Ainsi, le genre est le principal facteur qui génère les relations sociales, forme les identités et les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes (Greico et Boyd, 1998) et à terme explique les différences sexuelles.

Les autres variables indépendantes sont d'ordre démographique (âge, statut matrimonial), des variables de capital humain (instruction et expérience professionnelle), de réseau (connaissance des langues, appartenance à une association), de durée (durée de résidence), contextuelles (milieu de résidence avant et pendant l'enquête) et des variables migratoires (motif de migration, décision de migrer). D'abord pour les variables

²¹ La question exacte est : Savez-vous parler la langue d'ici ?

démographiques par exemple, nous retenons l'âge et l'état matrimonial, qui véhiculent chacun un ensemble de rôles, de contraintes et de responsabilités susceptibles d'agir sur l'intégration économique. Pour l'âge, nous adoptons une classification en quatre grands groupes, les immigrants de moins de 20 ans, ceux de 20-29 ans, ceux de 30-39 ans et enfin les immigrants âgés de 40 ans et plus. Et l'intégration économique devrait atteindre son niveau le plus élevé entre 20 et 39 ans, car avant 20 ans, on considère que les immigrants sont encore sous la responsabilité des parents et ceux qui migrent après 40 ans bénéficient généralement d'un soutien de la part de leurs enfants ou autres membres de la famille. Ensuite conformément aux responsabilités associées à chaque statut, les célibataires, les mariés et les (veufs/divorcés) ne devront pas connaître le même schéma d'intégration. Pour le capital humain, il est généralement reconnu que l'instruction est un facteur positivement corrélé à l'intégration, mais compte tenu du faible niveau d'instruction générale des immigrants ainsi que de l'importance du secteur informel en Côte d'Ivoire, nous nous attendons à des résultats contraires. C'est-à-dire les immigrants instruits devraient avoir plus de difficultés à s'intégrer. Le capital humain est aussi mesuré ici à partir de l'expérience professionnelle de l'immigrant (surtout avant l'immigration), et à ce niveau les immigrants qui ont une expérience professionnelle dans leur pays d'origine devraient s'intégrer plus aisément.

L'appartenance à des associations et la connaissance d'une langue ivoirienne sont les deux variables de réseaux. Nous considérons que les associations constituent de puissants instruments de circulation de l'information sur la disponibilité des emplois, mais aussi pour la création de contacts de relations entre groupes culturels différents. De même, la connaissance d'une langue ivoirienne devrait être un atout pour l'intégration économique et sociale. En dehors du français, langue officielle, le travail dans le secteur informel se déroule principalement dans une langue ivoirienne locale. Par ailleurs, la durée de résidence joue un rôle déterminant dans l'intégration économique et sociale des immigrants. Dans le cas présent, la durée totale est de 5 ans et nous nous attendons à voir des différences entre ceux qui sont arrivés dans la même année que l'enquête (moins d'une année de résidence) et ceux qui ont entre 1 à 3 ans ou de 3 à 5 ans de résidence. Les variables migratoires que nous retenons sont le motif principal et le mode de prise de la décision de migrer. Ainsi, selon que la décision d'immigrer est individuelle ou familiale, ou encore pour des motifs économiques ou familiaux, l'on devrait observer des processus d'intégration spécifiques.

Enfin deux des trois variables contextuelles seront effectivement incorporées dans les modèles, il s'agit du milieu de résidence dans le pays d'origine avant l'immigration et le milieu de résidence actuel. Nous pensons que le milieu d'origine ou de résidence actuelle (urbain/ rural) a une incidence réelle sur l'intégration, selon la disponibilité ou non des emplois ou encore selon la force des valeurs traditionnelles ou encore du contrôle social et familial. La troisième variable de contexte est la période d'immigration c'est-à-dire la période 1988-1993²² qui a une signification particulière dans le contexte politique, économique et social de la Côte d'Ivoire. En effet, la Côte d'Ivoire traversait pendant ces années une des périodes les plus difficiles de la crise économique, (structuration du marché du travail marqué par les compressions massives) un contexte de conflits sociopolitiques s'installait progressivement (conflits fonciers entre nationaux et étrangers, la mise en place d'une carte de séjour, le retrait du droit de vote aux non nationaux). Ce contexte sera utilisé uniquement pour l'interprétation des résultats.

4.2.2 Méthodes d'analyse

Nous utilisons deux méthodes d'analyse, bivariée et multivariée. L'analyse bivariée se fait d'abord à partir de tableaux croisés entre les différents indicateurs de l'intégration, et les deux principales variables indépendantes, puis à l'aide d'une régression logistique simple, nous testons l'effet brut de cette relation. Pour l'analyse multivariée, nous utilisons deux types de régression logistique. La régression logistique simple s'applique à des variables dépendantes qualitatives et dichotomiques telles l'appréciation de la situation économique, la connaissance des langues ivoiriennes, ainsi que les mariages mixtes. La régression logistique multinomiale est pour sa part utilisée pour expliquer les variables qualitatives avec plus de deux modalités. C'est le cas du type d'activité pour lequel nous identifions trois modalités. Pour chacune de ces variables dépendantes, nous présentons quatre (4) modèles, un modèle présentant les effets bruts pour les deux principales variables indépendantes, ensuite les modèles par sexe et enfin un modèle global intégrant toutes les variables indépendantes. Nous faisons aussi des modèles partiels ou intermédiaires (dans lesquels les variables sont introduites progressivement ; d'abord les caractéristiques sociodémographiques, ensuite le capital humain et enfin les variables temporelles, de

²² Avant les conflits actuels

réseau, migratoires et de contexte) mais les résultats ne sont pas présentés dans le texte. Nous interprétons les risques relatifs associés à chacune des modalités des variables significatives de 1 à 5%.

4.3 Résultat

4.3.1 L'intégration économique des immigrants

4.3.1.1 Entre objectivité....

Tel que présenté dans le tableau 4.1 plus haut, le niveau d'occupation est la première dimension objective de l'intégration économique retenue dans ce travail. Il s'agit d'évaluer principalement les niveaux respectifs d'occupation et de chômage. Mais nous attirons aussi l'attention sur un aspect exclusif aux femmes, c'est-à-dire le statut de femmes au foyer. La migration internationale a toujours été principalement associée à la recherche d'un travail, dans ce sens, l'analyse de cette variable examine le niveau de participation des immigrants au marché du travail. Les résultats relatifs à cette variable de même que toutes les autres variables sont présentés dans le tableau 4.2 ci-après. Le premier constat qui s'impose est la forte occupation des immigrants de toutes les origines. Entre 69% (Maliens) et 75% des Burkinabés ont une activité au moment de l'enquête. Et cette présence massive sur le marché du travail est surtout le fait d'hommes. La quasi-totalité des hommes sont économiquement actifs pendant que moins de la moitié des femmes burkinabés (48%), maliennes (39%) et guinéennes (29%) se déclarent occupées. Il faut dire que pour les femmes, les activités domestiques représentent l'occupation principale (en dehors des petites activités de subsistances qu'elles tiennent), elles sont majoritairement des femmes au foyer.

Pour les immigrants occupés, nous nous intéressons aussi au type d'activité exercée. Nous distinguons à ce propos les activités qualifiées (qui demandent une instruction), les activités dans la vente et des services (commerce) et enfin les activités non qualifiées (entre autres les activités du secteur agricole). Il ressort des résultats (tableau 4.2) que les immigrants occupés sont principalement des travailleurs non qualifiés. Cette caractéristique se retrouve dans toutes les communautés, avec cependant une plus forte concentration chez

les Burkinabés (93%). Le deuxième type d'activité le plus important est le commerce ou les services, avec 41% de commerçant, les Maliens se distinguent des Burkinabés et des Guinéens qui comptent respectivement 5% et 23% de commerçants. Enfin, notons que les activités qualifiées sont les moins fréquentes chez les immigrants de toutes les origines, mais il est intéressant de souligner le cas spécifique des Guinéens dont 10% de la communauté se déclare travailleurs qualifiés. Par ailleurs en comparant par sexe, il ressort que les activités non qualifiées demeurent les plus fréquentes aussi bien pour les hommes que les femmes. Cela s'observe particulièrement chez les Burkinabés et les Guinéens. Les femmes maliennes par contre sont plus souvent des commerçantes ou travaillent dans le domaine des services.

Tableau 4.2 : Indicateurs de l'intégration économique décrits selon le sexe et l'origine nationale.

Variables d'intégration économique	Origine nationale et sexe (%)											
	Burkina Faso			Mali			Guinée			Autres		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<i>Situation d'activité</i>												
Occupé	98	48	75	98	39	69	98	29	67	97	26	74
chômeurs	2	--	1	2	10	6	2	--	1	3	7	4
Femme foyer	--	52	24	--	51	25	--	71	31	--	67	22
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Type d'activité</i>												
Qualifiée	3	--	2	2	2	3	13	--	10	3	--	2
Vente/Service	6	4	5	29	76	41	21	29	23	28	8	26
Non qualifiée	91	96	93	69	22	56	66	71	67	69	92	72
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Appréciation personnelle</i>												
Intégré	69	61	65	44	66	56	42	63	52	61	60	60
Non intégré	31	39	35	56	34	45	68	37	48	39	40	40
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : EIMU 1993

Le tableau 4.3 ci-dessous présente les résultats de la régression logistique multinomiale sur le type d'activité. L'activité non qualifiée étant la plus importante dans cette population d'immigrante, elle a été retenue comme modalité de référence pour toutes les analyses. Nous comparons par conséquent à ce propos, les risques d'exercer un emploi qualifié ou de vente/service plutôt qu'un emploi non qualifié.

Tableau 4.3 : Déterminants du type d'activité (qualifié et de service/vente par rapport à l'emploi non qualifié), régressions logistiques multinomiales.

<i>Variables explicatives</i>	<i>Effets bruts²³</i>	<i>Homme</i>	<i>Femme</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Emploi Qualifié</i>				
<i>Sexe</i>				
Homme	Réf			Réf
Femme	0,11			1,02
<i>Origine nationale</i>				
Burkina Faso	Réf	Réf	Réf	Réf
Mali	2,35	1,36	1,36	2,09
Guinée	7,83***	6,90**	6,89**	7,22**
Autres	1,66	3,48	3,48	3,59
<i>Age</i>				
Moins de 20 ans		4,72	1,32	3,91
20-29 ans		Réf	Réf	Réf
30-39 ans		0,23	0,41	0,33
40 ans et plus		4,80	4,11	3,56
<i>Instruction</i>				
Sans instruction		Réf	Réf	Réf
Primaire		2,46	1,80	1,49
Secondaire et +		0,07	0,99	0,71
<i>Durée de résidence</i>				
Moins d'une année		Réf	Réf	Réf
1-3 ans		0,83	0,71	1,13
3-5 ans		1,18	0,22	1,1
<i>Connaissance d'une langue ivoirienne</i>				
Oui		0,22	0,34	0,27
Non		Réf	Réf	Réf
<i>Milieu de résidence actuelle</i>				
Urbain		29,00***	5,42	2,93***
Rural		Réf	Réf	Réf
<i>Appréciation de la situation économique</i>				
Meilleure		0,46	0,55	0,56
La même ou pire		Réf	Réf	Réf

²³ Les résultats de cette colonne issus de modèles différents, un modèle pour l'effet brut du sexe et un autre pour l'effet brut de l'origine nationale.

Emploi de vente et de service				
Sexe				
Homme	Réf			Réf
Femme	1,61			2,80
Origine nationale				
Burkina Faso	Réf	Réf	Réf	Réf
Mali	12,90***	5,99***	49,87*	9,37***
Guinée	5,93***	4,69**	3,95	4,28**
Autres	6,22***	21,41***	0,83	19,31***
Age				
Moins de 20 ans		0,82	0,76	0,40
20-29 ans		Réf	Réf	Réf
30-39 ans		1,16	0,32	0,93
40 ans et plus		6,10	4,01	4,00**
Instruction				
Sans instruction		Réf	Réf	Réf
Primaire		0,19	4,32	0,57
Secondaire et +		0,22	0,13	0,13**
Durée de résidence				
Moins d'une année		Réf	Réf	Réf
2-3 ans		0,52	0,60	0,59
3-5 ans		0,70	0,13	0,41
Connaissance d'une langue ivoirienne				
Oui		0,72	2,21	0,85
Non		Réf	Réf	Réf
Milieu de résidence actuelle				
Urbain		43,78***	15,22	33,72***
Rural		Réf	Réf	Réf
Appréciation de la situation économique				
Meilleure		0,19***	1,03	0,31***
La même/Pire		Réf	Réf	Réf
	N= 352 R2* = 0,01 (S) 0,06 (ON)	N= 238 R2= 0,44	N= 66 R2= 0,70	N= 304 R2= 0,42
Significatif au seuil de : *=0,10 ; **=0,05 ; ***=0,01				

Source : EIMU, 1993

NB : Emplois non qualifiés = modalités de référence des différents modèles.

* : S pour la variable Sexe ; ON pour la variable Origine nationale

On note que l'origine nationale a un effet brut significatif sur le type d'activité contrairement au sexe pour lequel il n'apparaît aucun coefficient significatif. Les Guinéens par exemples ont 7 fois plus de chances que les Burkinabés d'exercer un emploi qualifié. Par ailleurs, pour ce qui concerne les emplois de service et de vente, le groupe des maliens et celui où les risques sont les plus élevés. En contrôlant cet effet brut par d'autres variables indépendantes, il ressort que l'origine nationale a un effet net significatif sur le type d'activité exercé par les immigrants. D'abord au niveau des emplois qualifiés, les Guinéens se distinguent encore une fois des groupes avec de plus grandes chances, ils ont exactement 7 fois plus de chances que les Burkinabés d'exercer un emploi qualifié plutôt qu'un emploi non qualifié. Ensuite pour les emplois de vente, tous les groupes d'immigrants ont des

chances plus élevées que les Burkinabés de travailler dans ce domaine plutôt que d'exercer un emploi non qualifié. Plus précisément, les Maliens, les Guinéens et les autres immigrants ont respectivement 9, 4 et 19 fois plus de chances que le groupe de référence, c'est-à-dire les Burkinabés. Au niveau du sexe par contre, il n'apparaît aucune différence significative entre les hommes et les femmes ni pour l'exercice d'un emploi qualifié ni d'un emploi de service ou de vente. Le sexe ne serait donc pas une caractéristique déterminante dans le type d'emploi exercé par les immigrants. En dehors de l'origine nationale, le milieu de résidence est la seule variable qui influence significativement autant l'emploi qualifié que l'emploi de service ou de vente. On note en effet que la résidence en ville favorise les deux types d'emploi par rapport à l'emploi non qualifié. Les immigrants citadins ont respectivement environ 4 et 34 fois plus de chances que ceux qui résident en milieu rural d'exercer un emploi qualifié et un emploi de service ou de vente plutôt qu'un emploi non qualifié. Dans les faits, ce résultat reflète bien la structure du marché du travail en Côte d'Ivoire avec une concentration des emplois qualifiés, de service et de vente dans les villes.

Cette mesure de l'intégration à partir de variables objectivement mesurables montre que l'origine nationale est une caractéristique à prendre en compte dans l'étude de l'intégration des immigrants. On note des variations dans les modalités d'insertion selon l'origine nationale. Dans la section suivante, nous allons au-delà de cette première mesure et analysons le sentiment d'intégration économique déclaré par les immigrants. L'analyse de cette variable subjective permet d'avoir une idée plus globale du processus d'intégration.

4.3.1.2 ...et appréciation personnelle

La dimension subjective de l'intégration économique est mesurée ici à partir de l'appréciation personnelle des immigrants sur leur situation économique actuelle comparée à celle du pays d'origine. Comme précisée plus haut, nous distinguons les immigrants dont la situation économique actuelle est meilleure que celle du pays d'origine de ceux dont la situation actuelle est la même ou pire. A ce sujet, les résultats présentés au tableau 4.2 laissent voir que l'immigration ne serait pas automatiquement suivie d'une amélioration des conditions économiques. On s'aperçoit en effet qu'entre 50% et 60% des immigrants jugent leur situation économique actuelle meilleure à celle du pays d'origine. Les Burkinabés sont ceux qui ont une meilleure appréciation avec 65% suivis des Maliens (56%) et enfin des

Guinéens avec seulement 52%. Tout comme les autres aspects de l'intégration présentés plus haut, les Guinéens se démarquent des autres immigrants avec une moins bonne appréciation de leur situation économique actuelle. L'analyse par sexe montre pour sa part que les femmes immigrantes dans l'ensemble semblent plus satisfaites de leur situation que les hommes sauf chez les Burkinabés où la proportion d'hommes (69%) ayant une meilleure situation actuellement est légèrement supérieure à celle des femmes (61%). En outre, les femmes maliennes et guinéennes ont une appréciation beaucoup plus positive de leur situation économique actuelle que les hommes de ces mêmes communautés.

L'analyse multivariée faite sur cette dimension subjective de l'intégration économique montre que l'appréciation de la situation économique varie de façon significative d'un groupe d'immigrants à un autre. En effet, on note au tableau 4.4 ci-dessous que l'origine nationale a une influence nette significative dans le sentiment de « réussite économique » ou d'intégration économique. Les Guinéens dans l'ensemble (modèle 3) ont en effet beaucoup moins de chances (43% moins de chances) que les Burkinabé de juger leur situation économique actuelle meilleure à celle du pays d'origine. Ce sentiment de « non intégration » ressort aussi dans les modèles par sexes où les hommes guinéens ont aussi une appréciation plus négative de leur situation actuelle par rapport aux femmes burkinabé. Par ailleurs chez les femmes, ce sont les Maliennes qui se distinguent des autres avec de fortes chances de trouver leur situation actuelle meilleure à celle du pays d'origine. Elle ont à ce sujet 3 fois plus de chances que les femmes burkinabés.

Tableau 4.4 : Déterminants de l'appréciation de la situation économique actuelle par rapport à celle du pays de départ, régressions logistiques.

<i>Variables</i>	<i>Modèles</i>			
	<i>Effets bruts²⁴</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Sexe</i>				
Homme	Réf			Réf
Femme	1,24			0,61
<i>Pays d'origine</i>				
Burkina Faso	Réf	Réf	Réf	Réf
Mali	0,64*	0,35***	3,75*	0,82
Guinée	0,57**	0,29***	0,74	0,57*
Autres pays	0,80	0,72	3,34	0,89
<i>Age</i>				
Moins de 20 ans		1,69	1,85	1,82*
20-29 ans		Réf	Réf	Réf
30-39 ans		0,4**	5,36**	1,25
40 ans et plus		0,31***	0,23*	0,29***
<i>Situation matrimoniale</i>				
Célibataire		Réf	Réf	Réf
En union		0,82	1,47	0,77
<i>Expérience professionnelle avant</i>				
Oui		Réf	Réf	Réf
Non		1,33	2,12	1,45
<i>Niveau d'instruction</i>				
Sans niveau		Réf	Réf	Réf
Primaire		0,94	0,82	1,07
Secondaire et plus		0,65	0,17*	0,53
<i>Occupation</i>				
Occupé		Réf	Réf	Réf
Non occupé		0,86	2,75	1,50
<i>Durée de résidence</i>				
Moins d'1 an		Réf	Réf	Réf
2-3 ans		1,20	0,32	0,95
4-5 ans		1,40	0,29**	0,68
<i>Membre association</i>				
Oui		Réf	Réf	Réf
Non		1,40	3,02*	1,74**
<i>Milieu de résidence avant la migration</i>				
Rural		Réf	Réf	Réf
Urbain		1,07	1,37	1,22
<i>Milieu de résidence actuelle</i>				
Rural		Réf	Réf	Réf
Urbain		1,16	0,26**	0,74
<i>Connaissance d'une langue ivoirienne</i>				
Oui		1,86*	3,17	0,73
Non		Réf	Réf	Réf
<i>Nature de la migration</i>				
Économique		Réf	Réf	Réf
Famille		0,97	0,26	1,04
Autres raisons		2,05*	0,19	1,26
	N= 473 R2* = 0,00 (S) 0,08 (ON)	N= 291 R2= 0,26	N= 168 R2= 0,34	N= 459 R2= 0,32

Significatif au seuil de : *=0,10 ; **=0,05 ; ***=0,01

Source : EIMU, 1993

* : S pour la variable Sexe ; ON pour la variable Origine nationale

²⁴ Les résultats de cette colonne issus de modèles différents, un modèle pour l'effet brut du sexe et un autre pour l'effet brut de l'origine nationale.

D'autres variables ont aussi un impact net significatif sur l'appréciation de la situation économique actuelle. Par exemple, l'appartenance à une association semble réduire les chances d'apprécier la situation actuelle. De même, plus les immigrants sont âgés, moins ils ont des chances de trouver leur situation économique actuelle meilleure à celle du pays d'origine. On note enfin que les femmes instruites ont nettement moins de chance d'avoir une appréciation positive de leur situation économique actuelle par rapport à celles qui n'ont aucune instruction, ces femmes seraient désillusionnées par rapport à leurs ambitions et leurs attentes face à la migration.

4.3.2 L'intégration sociale des immigrants

Tout comme l'aspect économique, l'intégration sociale des immigrants est appréhendée à partir d'un ensemble de variables reliées à des aspects spécifiques de la vie sociale. Il s'agit de la participation aux associations, la naturalisation, la connaissance d'une langue nationale ivoirienne et enfin de la pratique des mariages mixtes ou mariages interculturels. Le tableau 4.5 ci-dessous décrit ces aspects selon nos deux principales variables indépendantes.

Tableau 4.5 : Indicateurs de l'intégration sociale décrits selon le sexe et l'origine nationale.

Aspects de l'intégration sociale	Origine nationale et sexe (%)											
	Burkinabé			Maliennne			Guinéenne			Autres		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<i>Participation aux associations</i>												
Oui	19	15	17	29	35	32	20	11	16	36	7	27
Non	81	85	83	71	65	68	80	89	84	64	93	73
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Type d'association</i>												
Association d'originaires	69	3	42	74	68	71	91	35	73	40	--	37
Association religieuse	17	97	50	11	18	14	7	43	19	3	70	9
tondines	14	--	8	15	14	15	2	22	8	57	30	54
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Naturalisation</i>												
Oui	18	9	14	14	16	16	26	12	20	59	36	51
Non	82	90	86	86	83	84	74	88	80	41	64	49
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Langue ivoirienne</i>												
Oui	18	3	11	34	17	26	38	23	31	28	10	22
Non	82	97	89	66	83	74	62	77	69	72	90	78
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
<i>Mariages mixtes</i>												
Mixte	23	8	12	21	29	27	--	4	3	67	16	57
Non mixte	77	92	88	79	71	73	100	96	97	33	84	43
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : EIMU 1993

Le rôle des **réseaux sociaux** dans l'intégration est très largement reconnu dans la littérature. Ces réseaux constitués entre autres d'associations, agissent comme de puissants outils pour l'accueil, pour la recherche d'un emploi ainsi que pour la vie sociale (Tribalat, 1996). Ces associations s'organisent généralement sur une base d'appartenance culturelle (l'ethnie et la religion), régionale (origine nationale pour les migrants internationaux) ou encore économique (les tontines). Afin de saisir l'influence de ces réseaux sur l'intégration sociale des immigrants, nous abordons deux points : d'abord la participation effective des immigrants aux associations ensuite nous faisons une typologie des associations recensées. A ce propos, nous distinguons les associations d'originaires, les associations religieuses et enfin les associations à but lucratif c'est-à-dire les tontines et les associations professionnelles. D'abord pour la participation, les résultats du tableau 4.5 ci-dessus indiquent que la majorité des immigrants de toutes les origines ne participent pas à des associations. En effet, respectivement 17%, 32% et 16% des Burkinabés, Maliens et Guinéens sont membres d'une association. Par ailleurs, en dehors de la communauté malienne (35% des femmes sont membres d'une association contre 29% des hommes), les hommes de toutes les autres adhèrent plus souvent à des associations que les femmes. Avec l'ancienneté des migrations internationales en Côte d'Ivoire on peut penser que les réseaux familiaux informels mis en place par les immigrants pendant toutes ces décennies remplacent aujourd'hui les associations formelles. En fin de compte, chaque immigrant fait partie d'un réseau social et familial qui souvent relie le pays d'origine à la Côte d'Ivoire et qui lui vient en aide au moment de son intégration. De plus, l'immigration étant plus souvent circulaire, l'adhésion à une association ne serait probablement pas une priorité.

En analysant **les types d'associations**, on note que les immigrants adhèrent plus souvent aux associations qui rassemblent des personnes de la même origine nationale. Ce type d'association concerne 42% des Burkinabés, 71% des Maliens et 73% des Guinéens. En général ces associations d'originaires ont pour objectif d'aider au développement de la région d'origine, mais ces associations peuvent aussi jouer le rôle de centre d'aide aux nouveaux immigrants pour l'intégration économique ou résidentielle entre autres. Le deuxième type d'association le plus important chez les immigrants est à caractère religieux, et il semble intéresser beaucoup plus les femmes que les hommes. Cela est particulièrement vrai pour les femmes burkinabés (97%). Il s'agit sans doute de femmes qui travaillent dans les regroupements religieux, participent aux activités communautaires reliées à la vie

religieuse. Enfin, signalons que les femmes des autres communautés (68% de Maliennes et 35% de Guinéennes) participent très souvent aux associations d'originaires, ce qui nous permet de penser qu'elles s'impliquent dans les projets de développement de leur région d'origine.

La naturalisation, troisième indicateur de l'intégration sociale se présente comme un processus légal par lequel l'immigrant acquiert la nationalité du pays d'accueil selon une procédure administrative spécifique et commence à bénéficier de tous les privilèges associés à cette nationalité. Plus qu'un simple processus administratif, la naturalisation est généralement un acte rationnel, mais, est surtout la manifestation du désir de l'immigrant de se reconnaître dans une identité nationale, et de partager les valeurs communes. L'EIMU n'a pas mesuré la naturalisation effective des immigrants, mais s'est intéressée aux intentions de naturalisation. À ce propos, il ressort du tableau 4.5 ci-dessus que quelle que soit l'origine nationale des immigrants, une caractéristique commune se dégage, la majorité ne souhaite pas prendre la nationalité ivoirienne. Seulement 14% de Burkinabé, 16% de Maliens et 20% de Guinéens souhaitent demander la nationalité ivoirienne. De façon spécifique, il ressort que les immigrants qui souhaiteraient se naturaliser ivoiriens sont principalement les hommes. Dans les faits, la question de la naturalisation a toujours été traitée dans un contexte particulier en Côte d'Ivoire. La gestion politique, économique et sociale de ce pays s'est faite pendant très longtemps sans égard pour la nationalité. Il n'existait par conséquent aucun besoin pour les immigrants de demander la nationalité ivoirienne. A ce sujet, il faut rappeler que jusqu'au début des années 90, les immigrants avaient entre autres le droit de vote (pour tous les postes) au même titre que les ivoiriens, l'État ivoirien accordait des bourses aux bons élèves sans distinction de nationalité, les recrutements de l'État pour des postes à la fonction publique se faisaient aussi sans restriction, jusqu'à la fin des années 80, des non nationaux étaient nommés à des postes de ministre, les non nationaux étaient recrutés en complément à la main d'œuvre nationale très longtemps insuffisante. De plus, la nationalité ivoirienne ne donne pas droit à des prestations sociales particulières comme c'est le cas dans les pays développés. Prendre la nationalité ivoirienne dans ce contexte ne présentait aucun intérêt ou très peu. La question de la naturalisation se pose en Côte d'Ivoire seulement depuis le début des années 90 avec l'introduction de nouvelles mesures sur l'exercice des droits politiques et fonciers des immigrants en Côte d'Ivoire et d'autres mesures restrictives socio-économiques. On

s'attend par conséquent à une évolution de l'attitude des immigrants face à cette question de naturalisation dans les années à venir²⁵.

La connaissance d'une langue ivoirienne est notre quatrième indicateur de l'intégration sociale, connaître la langue de son lieu d'accueil est aussi un atout pour, travailler ou encore pour se loger. Généralement, les chercheurs étudient la capacité des immigrants à parler la langue officielle du pays d'accueil, et considèrent que les difficultés linguistiques peuvent conduire à une coupure avec la société d'accueil ou à de plus grandes difficultés d'intégration (Tribalat, 1995). Mais il arrive que dans certaines situations, l'usage de cette langue officielle ne s'impose pas aux immigrants pour réaliser leurs activités sociales, familiales et économiques quotidiennes (Jelen, 1993 ; Simon, 1995). C'est le cas de la Côte d'Ivoire qui fait partie d'un espace linguistique commun à plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest où se parle le Bambara ou le Dioula²⁶. Cette langue est en effet parlée au Mali (origine historique de cette langue), en Guinée, en Côte d'Ivoire et dans une moindre mesure au Burkina Faso. Les résultats à ce sujet sont très intéressants, la capacité des immigrants à parler une langue ivoirienne varie considérablement selon l'origine nationale. Les Guinéens d'abord avec 31% et les Maliens par la suite avec 17% parlent plus une langue ivoirienne, viennent loin derrière les Burkinabés avec 11%. Par ailleurs, il ressort que les femmes de toutes les communautés parlent moins souvent une langue ivoirienne que les hommes.

L'analyse multivariée de cette variable permet de mieux comprendre ces spécificités linguistiques des immigrants. Les résultats sont présentés dans le tableau 4.6 ci-après. On s'aperçoit que l'origine nationale et le sexe influencent de façon significative la capacité ou l'aptitude des immigrants à parler une langue nationale. Au niveau de l'origine nationale, l'effet net est très significatif, les Maliens et les Guinéens ont de très grandes chances de parler une langue ivoirienne, leurs chances sont respectivement estimées à 2 et 3 fois plus que celles des Burkinabés. Ces résultats ne

²⁵ Surtout qu'on recense en Côte d'Ivoire une forte population d'immigrants de plusieurs générations qui n'ont jamais fait une demande officielle de naturalisation et qui de faite sont désormais considérés comme des étrangers et privés de certains droits politiques et fonciers.

²⁶ Terme pour désigner la même langue Bambara mais du côté de la Côte d'Ivoire

permettent cependant pas de conclure que les Maliens et Guinéens font plus d'efforts que les Burkinabés pour parler une langue de Côte d'Ivoire, ils confirmeraient par contre la continuité de l'espace linguistique commun à l'Afrique de l'Ouest au-delà des frontières nationales (nous parlions plus haut du cas du Dioula ou Bambara). Il se pose par conséquent la question du jugement des immigrants (surtout Maliens et Guinéens) à propos de cette langue, considèrent-ils le Dioula comme une langue ivoirienne ou non ? Les immigrants burkinabés par contre sont issus de groupes linguistiques (principalement le Moré) qui ne se retrouvent pas en Côte d'Ivoire. Il faut noter aussi que l'importance démographique et la formation des enclaves résidentielles²⁷ sont des facteurs qui pourraient réduire leurs chances d'apprendre une langue nationale.

Même avec un niveau de signification plus faible que celui de l'origine nationale, le sexe reste une variable pertinente. En effet, on note que les femmes ont nettement moins de chances (51% moins) que les hommes de parler une langue ivoirienne. Il faut dire que les activités commerciales des femmes immigrantes se déroulent la plupart du temps dans l'environnement immédiat du foyer familial et elles n'ont pas nécessairement besoin de parler une autre langue que celles qu'elles utilisent dans les communications familiales. En dehors de l'origine nationale et du sexe, on note une relation positive entre la connaissance des langues nationales et l'âge d'une part et avec le niveau d'instruction d'autre part. Il s'agit spécifiquement des immigrants âgés, ainsi que des instruits, c'est-à-dire ceux qui ont un niveau du secondaire et plus. Notons par ailleurs que pour un même milieu de résidence, le milieu urbain, les hommes et les femmes ont des chances opposées de parler une langue ivoirienne. D'un côté les femmes urbaines présentent de très grandes chances de parler une langue ivoirienne probablement en réponse à leur orientation professionnelle, c'est-à-dire le commerce et les services, et de l'autre les hommes urbains ont de très faibles chances que ceux installés en milieu rural de parler une langue ivoirienne. Les immigrants vivant en ville travaillent probablement plus dans des secteurs d'activités où l'utilisation d'une langue ivoirienne n'est pas nécessaire.

²⁷ S'installent principalement en milieu rural où ils fondent des villages distincts en marge des villages ivoiriens.

Tableau 4.6 : Déterminants de la connaissance des langues ivoiriennes, régressions logistiques

<i>Variables</i>	<i>Modèles</i>			
	<i>Effets bruts</i> ²⁸	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Sexe</i>				
Homme	Réf			Réf
Femme	0,33 ***			0,49 *
<i>Pays d'origine</i>				
Burkina Faso	Réf	Réf	Réf	Réf
Mali	2,73***	1,64	4,30	2,20 **
Guinée	3,60 ***	2,93**	10,05***	3,81 ***
Autres pays	2,21	2,38	3,92	2,17
<i>Age</i>				
Moins de 20 ans		1,62	0,69	1,17
20-29 ans		Réf	Réf	Réf
30-39 ans		0,85	0,80	0,88
40 ans et plus		5,73***	0,19	3,17***
<i>Niveau d'instruction</i>				
Sans niveau		Réf	Réf	Réf
Primaire		0,62	3,86	1,73
Secondaire et plus		3,00	4,34	3,30***
<i>Membre association</i>				
Oui		1,33	0,88	0,90
Non		Réf	Réf	Réf
<i>Durée de résidence</i>				
Moins de 1 an		Réf	Réf	Réf
2-3 ans		0,52	0,41	0,52
4-5 ans		0,68	1,26	0,996
<i>Milieu de résidence actuelle</i>				
Rural		Réf	Réf	Réf
Urbain		0,32***	6,71**	0,64
<i>Milieu de résidence avant la migration</i>				
Rural		Réf	Réf	Réf
Urbain		2,15**	0,42	1,65
<i>Intégration économique</i>				
Oui		0,49**	1,87	0,67
Non		Réf	Réf	Réf
	N= 573 R2* = 0,13 (S) 0,09 (ON)	N= 250 R2= 0,24	N= 151 R2= 0,30	N= 401 R2= 0,30

Significatif au seuil de : *=0,10 ; **=0,05 ; ***=0,01

Source : EIMU, 1993

* : S pour la variable Sexe ; ON pour la variable Origine nationale

Le dernier indicateur de l'intégration sociale des immigrants est l'**union mixte** ou les mariages interculturels. Dans les sociétés africaines, le mariage va au-delà de l'union entre deux personnes, il représente une institution qui réunit et fusionne des familles, des

²⁸ Les résultats de cette colonne sont issus de modèles différents, un modèle pour l'effet brut du sexe et un autre pour l'effet brut de l'origine nationale.

sociétés et des cultures (Moussaoui, 1998). Ainsi, la mixité des unions est un indicateur pertinent de l'intégration sociale, car il indique le niveau d'ouverture des différentes cultures les unes aux autres. Dans cette étude un mariage est considéré comme mixte quand il unit deux individus de nationalités et/ou d'ethnies différentes et porte exclusivement sur les mariages contractés en Côte d'Ivoire. Cette variable compte deux modalités, les mariages mixtes et les mariages non mixtes.

D'après les résultats du tableau 4.5 présenté plus haut, le mariage mixte ne serait pas une pratique fréquente chez les immigrants en Côte d'Ivoire. Les immigrants qui se marient en Côte d'Ivoire le font en effet presque exclusivement avec des partenaires du même pays d'origine et aussi de la même ethnie. De façons spécifiques, les mariages mixtes sont plus fréquents dans la communauté malienne où 27% des unions contractées en Côte d'Ivoire sont mixtes contre respectivement 17% et 3% chez les Burkinabé et Guinéens. Il faut signaler que par rapport à ces trois origines nationales, les ressortissants des autres communautés s'engagent très souvent dans les mariages mixtes (57%). Au niveau des différences sexuelles, il se dégage deux groupes distincts, d'un côté les Burkinabés où les femmes contractent plus souvent les mariages mixtes que les hommes et de l'autre les Maliens et la Guinéens où les mariages mixtes concernent presque exclusivement les hommes.

À la suite de cette brève description, l'analyse multivariée laisse voir que l'origine nationale a un impact net significatif sur la formation des unions mixtes (Tableau 4. 7). Les Guinéens ont nettement moins de chances (93% moins) que les Burkinabés de contracter une union mixte. Les Maliens par contre n'ont pas un comportement significativement différent de celui des Burkinabés. De même, il n'apparaît aucune différence entre les hommes et les femmes, l'effet brut défavorable aux femmes disparaît totalement en présence d'autres variables indépendantes. Seules deux variables ont une influence positive sur les mariages mixtes, il s'agit de l'âge et de l'instruction. Les immigrants âgés de 30 ans et plus ont nettement plus de chances de s'engager dans une unions mixte que ceux âgés dans la vingtaine. De même, les immigrants instruits, c'est-à-dire d'un niveau secondaire et plus ont de très grandes chances de s'engager dans une union mixte par rapport à ceux qui n'ont aucune instruction. Les années passées à l'école auraient une incidence sur la

conception du mariage. Par contre, d'autres caractéristiques ont une influence contraire sur le mariage mixte, elles réduiraient les chances. On retrouve dans ce groupe de caractéristique, la participation à une association, la résidence en milieu rural avant leur arrivée en Côte. Les immigrants regroupant ces deux caractéristiques ont comme on peut le voir au tableau 4.7 ci-dessus de très faibles chances de se marier à une personne d'une autre origine nationale ou d'une ethnie différente. Les associations étant principalement formées sur la base de l'origine nationale, les immigrants membres formeraient un marché matrimonial uniforme dans le sens de l'origine nationale. De même, les immigrants qui ont immigré directement à partir du milieu rural n'ont probablement pas d'autres contacts avec d'autres cultures et sont arrivés dans le cadre d'un réseau familial.

Tableau 4.7 : Déterminants des mariages mixtes, régressions logistiques

<i>Variables</i>	<i>Modèles</i>			
	<i>Effets bruts</i> ²⁹	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Sexe</i>				
Homme	Réf			Réf
Femme	0,42*			0,67
<i>Pays d'origine</i>				
Burkina Faso	Réf	Réf	Réf	Réf
Mali	2,70*	0,16	0,009	2,34
Guinée	0,22	0,09	3,89	0,07*
Autres pays	9,68***	0,19	0,00	0,95
<i>Age</i>				
Moins de 20 ans		--	21,94	2,54
20-29 ans		Réf	Réf	Réf
30-39 ans		13,12***	39,24**	13,30***
40 ans et plus		5,59*	--	6,03***
<i>Niveau d'instruction</i>				
Sans niveau		Réf	Réf	Réf
Primaire		28,30	9,41	1,21
Secondaire et plus		88,97	185,83*	86,37**
<i>Connaissance d'une langue ivoirienne</i>				
Oui		0,16	2,29	0,06
Non		Réf	Réf	Réf
<i>Membre association</i>				
Oui		0,01**	0,00	0,03***
Non		Réf	Réf	Réf
<i>Durée de résidence</i>				
Moins de 1 an		Réf	Réf	Réf
2-3 ans		7,27	12,46	4,72
4-5 ans		0,64	91,27	1,45

²⁹ Les résultats de cette colonne sont issus de modèles différents, un modèle pour l'effet brut du sexe et un autre pour l'effet brut de l'origine nationale.

<i>Milieu de résidence actuelle</i>				
Rural		6,84	0,21	6,13
Urbain		Réf	Réf	Réf
<i>Milieu de résidence avant la migration</i>				
Rural		0,02**	0,40	0,06***
Urbain		Réf	Réf	Réf
	N= 144 R2= 0,03 (S); 0,12 (N)	N= 61 R2= 0,52	N= 83 R2= 0,56	N= 144 R2= 0,53
Significatif au seuil de : *=0,10 ; **=0,05 ; ***=0,01				

Source : EIMU, 1993

4.4 Discussion des résultats et conclusion

Cette étude posait l'hypothèse que l'origine nationale et le sexe ont une influence sur l'intégration économique et sociale des immigrants en Côte d'Ivoire. Les résultats confirment cette hypothèse, ils montrent que d'un côté les Burkinabé, Maliens et Guinéens n'ont pas toujours le même parcours d'intégration et de l'autre que les hommes et les femmes vivent une intégration économique et sociale spécifique.

D'abord au niveau de l'intégration économique, les analyses montrent que si dans l'ensemble tous les immigrants de toutes les origines nationales sont majoritairement occupés, ils n'ont ni les mêmes chances d'occuper des emplois du même type, ni les mêmes appréciations de leur situation économique après l'immigration. D'un côté, ce sont les Guinéens, les plus instruits des trois groupes qui ont plus de chances d'occuper les emplois qualifiés. Par ailleurs, ces Guinéens, de même que les Maliens ont de chances plus élevées que les Burkinabés de travailler dans le secteur de la vente et des services. En d'autres termes, les immigrants burkinabés, ont principalement plus de chances de travailler dans les emplois non qualifiés composés essentiellement d'emplois agricoles. Et cela s'observe à partir des caractéristiques de ce groupe d'immigrants, ils s'installent plus souvent en milieu rural où sont concentrées dans les activités agricoles. Au niveau de l'appréciation de la situation économique, il ressort que les Guinéens, même avec la faveur des emplois qualifiés, ont une appréciation négative de leur situation économique actuelle comparativement aux autres groupes d'immigrants. Étant donné la subjectivité de cette appréciation, on peut penser que les Guinéens ont de plus grandes attentes (liées à leur niveau d'instruction plus élevé) envers leur intégration économique en Côte d'Ivoire qu'ils

ne parviennent pas à satisfaire. La crise économique rigoureuse qui sévit dans le pays depuis les années 80, ainsi que le climat sociopolitique de moins en moins favorable aux immigrants pourraient être des obstacles à l'intégration effective dans le marché du travail mais aussi à une appréciation positive de la situation économique actuelle par rapport à celle du pays d'origine. En outre, les immigrants burkinabés ont une appréciation plus positive de leur situation économique actuelle, comme formulé dans notre hypothèse. Au-delà d'une quelconque meilleure situation économique par rapport aux autres groupes, cela serait le fruit des réseaux sociaux et familiaux mis en place pendant les décennies de cette immigration burkinabé et qui aideraient les nouveaux immigrants à s'intégrer dans tous les domaines. En effet, l'immigration burkinabé en Côte d'Ivoire est la plus ancienne, elle a aujourd'hui plus d'un siècle. D'abord pendant la période coloniale, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso formaient un seul pays, les populations du Nord de la colonie (et des autres régions aussi) étaient recrutés de force ou de grés pour la mise en valeur du Sud qui deviendra plus tard la Côte d'Ivoire. Ensuite, même après la séparation en deux colonies et deux États distincts à la suite des indépendances, ce recrutement de main d'œuvre n'a jamais cessé, il s'est perpétué à travers des accords de main d'œuvre entre les gouvernements. Enfin avec l'aide des immigrants qui se sont progressivement installés en Côte d'Ivoire à la faveur des différents programmes officiels d'immigration, un important circuit parallèle d'immigration s'est développé contribuant de façon plus importante au renforcement de l'immigration et la communauté burkinabé en Côte d'Ivoire. Cette migration burkinabé a aussi pour particularité d'être une migration circulaire. Pendant ce long processus, les immigrants auraient donc eu le temps de mettre en place des réseaux solides des deux côtés de la frontière adaptés à leurs besoins et qui soutiendraient les nouveaux immigrants pour les premiers moments (Cordell et al., 1996 ; Renaud et al, 2002 ; Cordell et Piché, 2003). Ceci est d'autant plus pertinent que l'analyse faite ici porte sur les immigrants récents, c'est-à-dire ceux arrivés en Côte d'Ivoire dans les cinq dernières années avant l'enquête (entre 1988 et 1993). Les orientations professionnelles spécifiques à chaque groupe d'immigrants en relation avec la situation socio-économique du pays pourraient aussi expliquer la variation des appréciations. En effet, contrairement aux Maliens et Guinéens qui se spécialisent dans le commerce et d'autres activités urbaines touchées par la crise économique persistante depuis les années 80, les Burkinabés sont principalement tournés vers les activités agricoles et forment aujourd'hui un groupe de grands producteurs de café et de cacao. Au gré de la crise des prix des matières première a

agricoles (principalement le café et le cacao), les immigrants burkinabé se sont progressivement installés à partir du milieu des années 80 dans les forêts du Sud-Ouest du pays. Depuis quelques années, les prix du café et du cacao sont en constante augmentation procurant un pouvoir d'achat important aux producteurs et par conséquent une appréciation positive sur la situation économique.

Concernant la deuxième variable indépendante principale, c'est-à-dire le sexe, les analyses multivariées ne révèlent aucune différence significative entre les hommes et les femmes dans aucune des variables de l'intégration économique. Les femmes immigrantes sont certes moins occupées³⁰ que les hommes, mais n'ont ni une concentration significative dans un type d'activité par rapport aux hommes ni une appréciation de leur situation significativement différente de celle des hommes. Cela pourrait relever de la faiblesse des effectifs de femmes immigrantes, car il faut rappeler que l'immigration est encore dominée par les hommes. En 1975, le rapport de masculinité des immigrants était évalué à 166 hommes pour 100 femmes, en 1988, en 1988, il passait 143 hommes pour 100 femmes et lors du dernier recensement de 1998, on enregistrait environ 135 hommes pour 100 femmes (Zanou, 2001)

En outre, d'autres caractéristiques telles l'appartenance aux associations, le niveau d'instruction ou encore le milieu de résidence ont un impact significatif. Les immigrants membres d'associations ont une appréciation négative de leur situation économique actuelle. Ce n'est probablement pas l'association en tant que telle qui réduit les chances, mais on peut penser que ce sont plutôt les immigrants les moins satisfaits de leur situation économique qui vont chercher du soutien en adhérant aux associations. Par ailleurs, comme on devait s'y attendre, l'instruction favorise l'exercice d'emplois qualifiés. Enfin, le système urbain national concentre l'essentiel des activités qualifiées et non qualifiées, résider en ville augmente donc les chances de travailler dans le secteur structuré qualifié ainsi que dans le secteur informel commercial ou de service.

Ensuite pour l'intégration sociale, l'origine nationale et le sexe ont aussi des effets nets significatifs. Au niveau de l'aptitude à parler une langue ivoirienne, il ressort,

³⁰ Même à ce niveau, il faut tenir compte des difficultés de mesure de l'activité féminine car la majorité des femmes immigrantes travaillent. Les petits commerces ne sont pas souvent comptabilisés comme activité lucrative.

que les chances des Maliens et des Guinéens sont nettement plus grandes que celles des Burkinabés. Rappelons que ces deux groupes d'immigrants profitent de l'espace linguistique commun à différents pays d'Afrique de l'Ouest. Ils parlent traditionnellement le Dioula dans leur pays d'origine et cette langue est aussi une langue traditionnellement parlée en Côte d'Ivoire. Cependant, les hommes se démarquent des femmes avec une plus grande tendance à parler des langues ivoiriennes. Cette différence relève probablement des stratégies d'emploi des hommes et des femmes. D'un côté les femmes concentrées dans les activités domestiques seraient moins portées à apprendre une langue locale et de l'autre les hommes qui travaillent généralement à l'extérieur seraient dans une certaine mesure forcés de parler une autre langue pour faciliter leur recherche d'emploi.

Pour ce qui concerne les mariages mixtes, seuls les Guinéens ont un comportement significativement différent des Burkinabés. Ils ont très peu de chances de contracter des mariages mixtes. En dehors de cette relation (d'ailleurs assez faiblement significative) toutes les communautés se caractérisent par une homogamie sociale, les règles matrimoniales semblent en effet très peu favorables aux mariages avec des personnes d'une autre origine. Par ailleurs, d'autres facteurs pourraient expliquer cette tendance au mariage entre personnes de même origine. Le premier de ces facteurs auquel nous pensons est démographique. En effet avec l'importance numérique des communautés burkinabés, maliennes et guinéennes, le marché matrimonial est aussi plus large permettant ainsi aux futurs mariés de trouver des partenaires dans le groupe d'appartenance. Le deuxième facteur est géographique, la proximité des pays d'origine favoriserait le retour des jeunes pour se marier dans leur groupe culturel. Ils participent ainsi au maintien des rapports entre les familles des deux côtés de la frontière nationale et par la même occasion les courants migratoires. Ces deux facteurs sont par ailleurs probablement accentués par les réseaux familiaux et sociaux qui souvent assurent le contrôle social dans leurs communautés respectives. En fin de compte, l'ancienneté de l'immigration n'a pas l'effet escompté, c'est-à-dire, favoriser l'intégration sociale. En marge des facteurs sociaux culturels spécifiques à chaque communauté d'immigrants, ce repli culturel est aussi probablement lié au renforcement de la crise socio-économique et politique au début des années 90, période pendant laquelle les immigrants étudiés ici sont arrivés en Côte d'Ivoire.

D'autres variables telles l'instruction, l'appartenance aux associations, l'âge ainsi que le milieu de résidence avant l'immigration ont une incidence significative sur ces deux

indicateurs de l'intégration sociale. Les chances de parler une langue ivoirienne d'un côté ainsi que celles de contracter une union mixte augmentent considérablement avec le niveau d'instruction. On peut dire que l'instruction ouvre les immigrants à d'autres cultures. Par contre, la participation à des associations ainsi que le fait d'immigrer à partir du milieu rural réduisent remarquablement les chances de contracter une union mixte. Avec la force du contrôle social en milieu rural, les immigrants de cette origine se conformeraient plus aux règles matrimoniales transmises pendant la socialisation. On pourrait comparer les associations dans ce cas à une enclave ethnique qui retiendrait les membres à l'intérieur de frontières culturelles et donc constituerait un obstacle à l'intégration sociale.

Pour terminer, disons que la problématique de l'insertion différentielle appliquée depuis longtemps dans les pays développés se révèle très pertinente dans le cas ouest africain. Même si les pays fournisseurs d'immigrants en Côte d'Ivoire ont tous pratiquement les mêmes niveaux de développement (classés par les Nations Unies parmi les pays les plus pauvres du monde), cette recherche montre que chaque communauté présente des spécificités liées principalement à son organisation interne. Les associations, les réseaux familiaux et sociaux interviennent à tous les niveaux de l'intégration. De même, en distinguant les différents processus d'intégration par sexe, il ressort que, les relations de genre sont perpétuellement en œuvre dans cette population d'immigrés. Les femmes se concentrent dans les activités domestiques qu'on peut considérer comme un prolongement de leurs rôles sexuels, et semblent surtout avoir très peu de contacts avec d'autres groupes culturels, du moins au regard des variables analysées.

Enfin, Dans un contexte ivoirien où l'intégration économique et sociale des immigrants devient un sujet d'actualité cette recherche peut être considérée comme un début d'une nouvelle approche de l'analyse de l'intégration des immigrants. Des études à venir pourront entre autres, affiner les indicateurs de mesure de l'intégration mais aussi faire une analyse par grandes régions.

Conclusion générale

L'objectif de cette thèse était de montrer la place des relations de genre dans le processus migratoire en Côte d'Ivoire depuis la décision de départ jusqu'à l'insertion à la destination. Pour ce faire, nous avons élaboré trois articles portant sur des problématiques spécifiques mais complémentaires pour avoir une vision globale sur les liens entre les relations de genre et la migration. Le premier article a examiné l'autonomisation des femmes au départ de la migration à travers deux principales variables, le motif principal de la migration ainsi que le mode de prise de la décision de migrer. Le deuxième article pour sa part était consacré à la question d'une éventuelle double discrimination des femmes migrantes sur le marché du travail urbain, d'abord en tant que femmes et ensuite en tant que migrantes. Enfin, le troisième et dernier article s'intéressait uniquement à la migration internationale en Côte d'Ivoire. Nous y étudions l'intégration économique et sociale des immigrants selon leur origine nationale, introduisant par la même occasion une nouvelle dimension de la mesure de l'intégration des immigrants dans le contexte africain en général et ivoirien en particulier. Au niveau méthodologique, nous avons montré à partir de la littérature et d'études empiriques antérieures, l'importance et la nécessité d'intégrer le genre dans l'analyse de la migration. Les analyses réalisées dans les trois articles à partir des données de l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation réalisée en 1993, s'inscrivent dans cette perspective.

En plus des résultats détaillés et des discussions présentés dans chacun des articles, nous revenons dans cette conclusion sur les principaux résultats dans une perspective plus globale. Il s'agit en effet de situer ces résultats par rapport aux objectifs et aux hypothèses de la thèse. Nous soulignons aussi dans cette conclusion plusieurs aspects originaux de la thèse contribuant à l'avancement de la problématique genre et migration en général et pour la Côte d'Ivoire en particulier. Nous présentons par la suite quelques implications de ces résultats pour le futur, principalement pour l'intégration du genre dans l'analyse des migrations, mais aussi pour la question générale des migrations en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest. Par la même occasion, cette conclusion est l'occasion de situer nos résultats par rapport au contexte national actuel. Pour finir, nous revenons sur quelques difficultés rencontrées dans la rédaction de ce travail.

Principaux résultats

Les résultats de cette thèse confirment notre hypothèse principale. Il apparaît en effet que les rapports de genre, c'est-à-dire les constructions sociales de rôles et statuts assignés à chaque sexe, ont une influence sur les comportements migratoires des hommes et des femmes depuis la décision de migrer jusqu'à l'insertion dans le marché du travail et la société d'accueil. Dans l'ensemble, cette thèse permet donc de montrer que l'utilisation de l'approche genre en démographie en général et dans l'étude de la migration en particulier, est une nécessité.

De façon spécifique, il ressort de cette thèse que :

- Le motif principal de la migration des femmes est presque toujours en relation avec la vie de couple ou la famille. Les femmes migrent, soit avec un membre de la famille, ou encore avec son conjoint ou pour rejoindre un conjoint déjà migrant, contrairement aux hommes dont la migration est plus souvent motivée par la recherche d'un emploi. L'autonomie des femmes dans la migration de plus en plus annoncée dans la littérature, est par conséquent loin d'être un acquis, du moins au début des années 1990. En effet, le contrôle social et familial de la mobilité exprimé par la valorisation de la migration féminine dans un cadre familial (mariage ou avec un membre de la famille), la volonté de préserver le groupe culturel en retenant les femmes à l'origine pour encourager les hommes migrants à revenir se marier au lieu d'origine, ainsi que les préjugés sexuels sur les femmes migrantes (prostitution, incapacité à trouver un travail) primeraient sur la rationalité économique des femmes face à la migration. Ainsi, quelques décennies après les premières luttes féministes pour l'autonomie des femmes vis à vis des constructions sociales et leur pleine participation à tous les niveaux de développement, la migration économique semble encore être une affaire d'hommes en Côte d'Ivoire. En somme, le motif de

migration cité par les femmes serait avant tout un reflet de leurs rôles sociaux dans lesquels la migration de la femme est peu valorisée.

- Dans le même sens que le motif de migration, le pouvoir de décision de la femme pour sa migration serait le reflet de sa place dans la société en général et dans la famille en particulier. Au regard de la place secondaire assignée à la femme par les relations de genre dans la société et la famille, celle-ci se retrouve dépendante des parents et du conjoint pour la décision concernant différents aspects de sa vie, dont la migration. Conformément à ce statut, les parents et le conjoint sont les principaux décideurs de la migration de la femme contrairement à l'homme qui prend plus souvent personnellement la décision de migrer. La femme passe ainsi successivement du contrôle des parents pendant la jeunesse à celle du conjoint avec l'entrée en union. À tous les stades de sa vie, le pouvoir de décision de la femme serait par conséquent principalement associé à celui de l'homme. Par ailleurs, les analyses montrent aussi que ni les femmes instruites, ni celles qui disposent d'une certaine autonomie financière (celles qui avaient une activité rémunérée avant la migration) ne migrent pas de façon autonome. Pour la femme donc, les rôles traditionnels familiaux seraient prépondérants dans les comportements migratoires. D'autres études récentes, notamment au Burkina Faso, arrivent aussi au même constat. En quête d'autonomie, les femmes utiliseraient le mariage comme une stratégie pour quitter le milieu rural pour la ville dans la mesure où l'autonomie par le travail est difficilement réalisable (Le Jeune et al. 2005).
- À la destination, il ressort des travaux de cette thèse qu'il serait abusif de parler de double discrimination des femmes migrantes sur le marché du travail urbain. Si la discrimination sur le marché du travail est systématique par rapport au sexe et en défaveur des femmes, on ne peut pas en dire autant pour le statut migratoire. Il n'apparaît en effet aucune différence significative entre les migrantes et les non migrantes pour deux des trois variables d'insertion. Et même pour le statut dans

l'emploi, variable pour laquelle on note un léger avantage pour les non migrantes, l'effet s'avère éphémère et disparaît en présence d'autres variables explicatives. En somme, pour les femmes, le statut migratoire jouerait très peu lors de l'insertion dans le marché du travail urbain, et donc il n'y aurait pas une double discrimination envers les femmes migrantes. Ce résultat ressort aussi dans une étude récente portant sur la ville de Ouagadougou (Younoussi et Piché, 2005). En d'autres termes, qu'elles soient migrantes ou non, on peut penser que les difficultés d'insertion des femmes sur le marché du travail relèvent principalement des inégalités sociales et familiales entre les hommes et les femmes engendrées pendant la socialisation. Ainsi, pour les femmes, le genre serait l'élément fondamental qui influence l'insertion dans le marché du travail urbain.

- Concernant la migration internationale, il ressort que les immigrants connaissent moins de difficultés d'intégration économique, du moins pour ce qui concerne la participation au marché du travail. Ils contribuent significativement à la force de production du pays par une forte présence sur le marché du travail, le chômage est très rare dans toutes les communautés. Par ailleurs, l'appréciation de cette intégration économique varie selon l'origine nationale des immigrants. D'un côté, les Burkinabés, le groupe d'immigrants le plus important, travaillant essentiellement dans des activités agricoles non qualifiées, ont une appréciation positive de leur situation économique actuelle comparée à celle du pays d'origine. De l'autre, les Guinéens, les plus qualifiés et occupés dans des activités modernes, ont une appréciation nette négative de leur situation économique au moment de l'enquête en Côte d'Ivoire par rapport aux Burkinabés. Cette différence d'appréciation s'expliquerait d'abord par la crise économique que traverse le pays depuis les années 1980 dont les effets sont plus importants sur les emplois qualifiés, surtout dans le secteur formel. Ensuite, on peut aussi évoquer l'effritement progressif du tissu social et des relations de la population nationale avec les immigrants suite aux mesures politiques visant à restreindre l'accès à certains domaines aux seuls Ivoiriens. Entre autres mesures, on peut mentionner l'ivoirisation des emplois,

surtout dans les emplois qualifiés, l'arrêt du programme d'attribution de bourses d'études aux enfants d'immigrants ainsi que le retrait du droit de vote aux immigrants. Enfin, on peut penser qu'avec un capital humain plus important, les Guinéens ont tout simplement des attentes plus élevées face au marché du travail.

- Pour ce qui concerne l'intégration sociale, le principal constat qui se dégage est que les immigrants interagissent très peu en dehors de leurs communautés culturelles : ils participent peu aux associations et quand ils y adhèrent il s'agit essentiellement d'associations d'originaires du même pays. De même, très peu d'immigrants ont l'intention de demander la nationalité ivoirienne. Il faut noter que, avant les années 90, l'acquisition de la nationalité ivoirienne ne présentait en réalité aucun intérêt pour les immigrants. L'intensification des mesures économiques, politiques et sociales restrictives envers les immigrants a fait naître le besoin de posséder la nationalité ivoirienne pour exercer certains droits. D'ailleurs, dans les prochaines années, la nationalité sera sans aucun doute une question centrale de l'intégration économique et sociale des immigrants. Par ailleurs, dans leur majorité, les immigrants parlent très peu les langues nationales de Côte d'Ivoire, à l'exception des Maliens et Guinéens dont la langue d'origine (le Bambara) est aussi parlée traditionnellement en Côte d'Ivoire. L'espace linguistique commun à plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest enlèverait donc de l'intérêt à cette question, les migrants internationaux peuvent travailler et communiquer dans leur langue d'origine. De même, pour les immigrants qui se marient en Côte d'Ivoire, le mariage se fait essentiellement avec une personne de la même ethnie et du même pays d'origine. Cette tendance à se marier entre des personnes de la même origine pourrait représenter une stratégie de la part des immigrants pour conserver leur culture ou marquer leur appartenance à leur pays d'origine.

Contribution à la problématique genre et migration et implications

Au regard des résultats ainsi que de la littérature développée dans ce travail, plusieurs aspects originaux méritent d'être soulignés. Ces aspects sont d'ordre théoriques et empiriques.

D'abord au niveau des aspects empiriques, en démontrant les manifestations explicites et implicites des relations de genre sur les migrations depuis la décision jusqu'à l'insertion à la destination, cette thèse apporte un éclairage nouveau sur cette problématique. Entre autres, elle améliore l'analyse de l'autonomie migratoire très souvent évoquée dans les études et mesurée uniquement par le motif de migration. En effet, la décision de migrer telle que abordée dans l'Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EIMU) est originale et innovatrice. Elle permet d'identifier la principale personne responsable de la décision de migrer. Cette mesure offre l'opportunité d'exprimer d'autres aspects importants de la problématique genre. Il s'agit, entre autres, du faible pouvoir de décision des femmes, ainsi que l'articulation des différents niveaux de décision dans le cycle de vie d'un homme ou d'une femme. Cette variable «décision» combinée à la variable «motif de la migration», dans laquelle nous faisons ressortir l'importance de la migration économique par rapport à la migration familiale, permet d'avoir une nouvelle vision du processus d'autonomisation des femmes dans la migration. Les analyses montrent en effet qu'on devrait distinguer le dynamisme de la migration féminine, révélé par l'importance numérique des femmes dans les migrations, de l'autonomisation, c'est-à-dire la capacité de décider de sa migration pour un motif économique.

Cette thèse contribue par ailleurs à mieux comprendre la double influence du genre et de la migration sur l'insertion dans le marché du travail. L'utilisation conjointe des deux problématiques permet en effet de voir, d'une part, que migrer peut être un atout ou un obstacle pour l'emploi. D'autre part, que l'insertion dans le marché du travail urbain se fait d'abord conformément aux rapports de genre. En attirant l'attention sur les risques d'une éventuelle double discrimination des femmes migrantes sur le marché du travail urbain, cette analyse actualise d'abord les études sur l'insertion urbaine réalisée dans différentes

viles de quelques pays africains en donnant une idée du cas ivoirien. Dans ce sens, cette thèse apporte sa contribution à une meilleure compréhension de l'insertion des femmes dans le marché du travail urbain. Cette insertion suivrait principalement les contours des rôles sexuels établis dans le cadre des relations de genre.

Cette thèse introduit aussi, dans le contexte ouest africain en général et ivoirien en particulier, la problématique d'une étude de l'intégration des immigrants selon leur origine nationale. Cette problématique, déjà bien avancée dans les pays développés, n'est en effet pas encore appliquée dans un cas africain, et pourtant en Afrique existent des systèmes migratoires impliquant différents pays pour lesquelles l'étude de l'intégration différentielle serait intéressante. C'est le cas de l'Afrique de l'Ouest avec la Côte d'Ivoire comme pays d'accueil. A ce sujet, les résultats démontrent que cette problématique est très pertinente et montrent que chaque groupe d'immigrants se distingue par des spécificités dans l'intégration économique et sociale. Cette étude va aussi au-delà de la mesure usuelle de l'intégration économique basée sur des indicateurs objectivement mesurables, pour utiliser des indicateurs subjectifs de mesure de l'intégration. Elle permet ainsi de montrer que l'intégration ne devrait pas uniquement être considérée comme un état mesurable mais aussi comme l'expression d'un sentiment d'appartenance ou de réussite associé à un ensemble de facteurs (valeurs, objectifs, contexte national...). Cette première étude devrait donner suite à d'autres analyses plus approfondies sur les questions d'intégration des immigrants en Côte d'Ivoire, le contexte socio-économique et politique actuelle dominée par les débats sur la question de l'immigration et de la gestion de la diversité culturelle sont des éléments favorables à cela.

Toujours dans le cas d'une étude de l'intégration des immigrants basée sur une comparaison entre différentes origines nationales, cette thèse aborde aussi l'étude des mariages mixtes comme une composante de l'intégration sociale. Jamais mentionné dans le processus d'intégration des immigrants, le mariage mixte révèle pourtant un aspect de la vie sociale, et pousse à réfléchir sur la nature et l'état des rapports sociaux entre les communautés d'immigrants, d'une part, et entre les immigrants et la population locale

d'autre part. En effet, si le but principal de l'immigration en Côte d'Ivoire est économique, l'ancienneté de cette immigration, l'importance et la diversité de la population issue de ce phénomène devraient justifier un plus grand intérêt pour les rapports ou les échanges sociaux notamment à travers le mariage. Les résultats sont à cet effet formels, les immigrants se marient principalement à des personnes issues de la même origine nationale, mais il apparaît de légères différences d'une communauté à une autre. Il existerait par conséquent des stratégies matrimoniales spécifiques à chaque communauté, ce qui devrait inciter à approfondir les recherches dans un contexte national de plus en plus marqué par les tensions sociales entre immigrants et nationaux.

Ensuite, en faisant le point sur la prise en compte du genre dans les théories migratoires, cette thèse attire l'attention sur des aspects théoriques de la problématique genre et migration. Initialement, totalement absent des théories explicatives, le genre s'est progressivement imposé comme un facteur important pour comprendre les migrations. Cependant, de même qu'il n'existe pas aujourd'hui une théorie unique de la migration, il n'existe pas non plus une théorie genre et migration. En plus des facteurs spécifiques à chacune d'elles, les théories essaient d'inclure les considérations liées au genre. Pour l'instant, il apparaît encore des difficultés pour une incorporation adéquate, mais il est évident que les théories ont désormais conscience de la force des relations de genre dans les comportements migratoires. Dans ce sens, il serait pertinent d'adopter une approche systémique pour une meilleure compréhension des comportements migratoires. Ainsi, les recherches devraient prendre en compte autant les facteurs économiques que socio-culturels de même que intégrer tous les niveaux d'analyse, macro, méso, et micro. La démographie a déjà l'avantage d'utiliser de façon systématique le sexe comme une variable micro importante pour les analyses, mais il s'agit désormais d'aller au-delà de cet acquis et intégrer systématiquement l'approche genre dans les facteurs explicatifs. Pour certains chercheurs, le genre est d'ailleurs en lui-même une institution, il influence l'organisation de toute société, de toutes les institutions sociales, familiales, fait partie intégrante de l'économie (Riley and McCarthy, 2003). Et comme cette institution varie d'une société à une autre, la démographie devrait mieux considérer cette donnée.

En plus de ces contributions, cette thèse offre l'occasion de réfléchir sur l'avenir des migrations en Côte d'Ivoire. Nous l'avons démontré dès le début, la Côte d'Ivoire est un pays forgé par les migrations³¹ ; et plus de trente ans après son indépendance (c'est-à-dire en 1993 date de réalisation de l'EIMU), la migration influence toujours tous les domaines de la vie nationale, politique, économique et sociale. Cependant, contrairement aux années 60 où la migration était encouragée, et reconnue comme une solution à court terme pour les besoins de développement économique et social, la Côte d'Ivoire a adopté une nouvelle attitude depuis le début des années 1990 face à la migration. A côté de la méfiance officielle traduite par des mesures visant à la restriction de certains domaines aux seuls Ivoiriens (droit de vote, foncier, ivoirité), les conflits entre les différentes communautés d'immigrants et les nationaux deviennent de plus en plus fréquents. En d'autres termes, le principal défi de la Côte d'Ivoire face à la migration réside dans sa gestion ou plutôt dans l'élaboration d'une politique d'intégration. Mais comment gérer la migration dans ce contexte ouest africain où la circulation des personnes est un droit acquis dans le cadre des efforts d'intégration amorcés depuis des décennies ? De même, la complexité, la diversité, le partage d'un espace culturel et linguistique commun à plusieurs pays ainsi que l'ancienneté des systèmes migratoires en Afrique de l'Ouest sont des éléments à prendre en compte. Dans ce sens, la Côte d'Ivoire pourrait susciter la relance du processus d'intégration régionale décidé dans le cadre du protocole de 1979 de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui semble être en panne. Ce protocole définit trois étapes pour un espace ouest africain intégré : la liberté de circulation et l'abolition du visa d'entrée entre pays membres, le droit de résidence et enfin le droit d'établissement. Pour l'instant, seuls les courts séjours, c'est-à-dire de moins de 90 jours, font objet d'une réglementation avec l'abolition du visa d'entrée. Malgré l'adoption des différents protocoles relatifs au droit de résidence et d'établissement, les pays conservent la liberté de son application (CEDEAO, 2002). Ainsi, la gestion de la migration en Afrique de l'Ouest est considérée depuis le début comme un espace commun à tous les

³¹ D'abord les migrations anciennes de peuplement, ensuite les migrations pendant la période coloniale et enfin les migrations de travail pour son développement économique basé sur l'économie de plantation.

pays, mais la situation particulière de la Côte d'Ivoire dans la sous région devrait l'encourager à relancer le processus. Dans ce sens, dans sa déclaration de politique nationale de population, le Ministère délégué auprès du premier ministre chargé du plan et du développement industriel (1997) insiste sur l'insatisfaction de la répartition de la population ainsi que l'inadéquation entre l'offre et la demande liées aux besoins essentiels de la population qui pourraient être des conséquences d'une absence de politique de gestion des migrations.

En plus de ce défi national, se présente aussi celui d'études approfondies sur les migrations féminines, notamment pour établir le lien entre la migration des femmes et les relations de genre. Cette thèse vient montrer que le genre intervient dans la migration, depuis la décision de départ jusqu'à l'insertion à la destination. Et pourtant, le genre très peu utilisé dans les recherches sur la migration, probablement suite au manque de données mais aussi de l'absence d'une problématisation. En effet, la reconnaissance actuelle en Afrique des femmes comme des migrantes « actives » au même titre que les hommes a d'abord commencé par une prise en compte effective des femmes dans les données. Avant l'EIMU, la Côte d'Ivoire ne disposait que de données partielles n'offrant pas toujours des informations pertinentes pour étudier la spécificité des femmes dans la migration. Si cette enquête satisfait un grand besoin de données sur les migrations dans le pays en donnant un outil de travail aux chercheurs, il reste que 12 ans après, il serait intéressant de la réactualiser. L'EIMU révèle, entre autres, que la Côte d'Ivoire concentre une forte proportion des migrations en Afrique de l'Ouest. Après quelques années de tensions sociopolitiques et économiques, peut-on s'attendre à d'importants changements dans les flux, les stratégies d'intégration et aussi les caractéristiques de migrants ? Pour répondre à une telle question, il s'avère nécessaire d'organiser une enquête inspirée du modèle du REMUAO et qui fournirait des données plus récentes.

Même si les données utilisées datent de 1993, rien ne permet de dire que la situation migratoire actuelle soit différente. D'abord, des études récentes mentionnées plus haut arrivent à des conclusions qui confirment que nos résultats reflètent la réalité actuelle.

Ensuite, le contexte de crise économique, politique et sociale dans laquelle s'est organisée l'enquête en 1993 prévaut encore aujourd'hui. Au-delà des tensions sociopolitiques et économiques ainsi que de l'affaiblissement de l'immigration (mouvement de retour forcé et volontaire observé chez certains groupes d'immigrants, le taux de migration nette est en constante baisse depuis la crise militaire de 2002), il reste que la migration interne et internationale domine encore le contexte politique, économique, social et culturel. Les principaux axes migratoires internes sont encore actifs et attirent des migrants, de même, la proportion d'immigrants dans la population résidente n'a pas fondamentalement changé de sorte que la question de l'intégration de cette population se pose encore avec acuité. A ce propos, en 2000, les Nations Unies classaient la Côte d'Ivoire au 13^{ème} rang mondial (et premier rang pour le continent africain) des pays ayant la population de migrants le plus élevée (Nations Unies 2002). Enfin les rapports sociaux entre les hommes et les femmes n'ont pas connu un changement fondamental, le genre demeure un élément central de la participation des femmes à la migration. Ceci est confirmé par des études récentes citées plus haut dans lesquelles la migration de la femme est encore influencée par les relations de genre.

Quelques difficultés

Sans remettre en question le contenu de ce travail, nous lui reconnaissons néanmoins quelques difficultés essentiellement inhérentes aux données. Nous proposons par la même occasion quelques idées pour des recherches futures sur la problématique genre et migration .

La première difficulté rencontrée dans ce travail réside dans l'utilisation de données quantitatives pour analyser un concept social, le genre. Défini comme un système de rapports sociaux complexes construits à travers la socialisation, le genre est par conséquent un concept difficile à mesurer, et l'utilisation de données exclusivement quantitatives accroît cette difficulté. Dans ce travail, nous avons utilisé le sexe comme principale variable mesurant l'effet du sexe respectant ainsi la première exigence de toute analyse

utilisant l'approche genre. Mais en l'absence de tout autres variables sociales ou familiales dans les données quantitatives utilisées, nous avons considéré que les différences sexuelles sont avant tout la résultante de différences de genre. Cette interprétation des données est certes pertinente mais pourraient être enrichie par des données qualitatives ou encore en recueillant plus d'informations sur les femmes dans les enquêtes quantitatives. En effet, en plus des données de l'EIMU, il serait intéressant d'organiser une enquête qualitative complémentaire axée sur quelques aspects. Par exemple dans la mesure de l'autonomie migratoire, une enquête qualitative aurait permis de mieux préciser pourquoi le sexe n'est pas significatif quand les parents décident de la migration de leurs enfants. Il envoient aussi bien leurs enfants filles ou garçons sans égard pour le sexe. On pourrait aussi mieux poser des questions supplémentaires pour mieux comprendre économiquement actives et instruites migrent sur une décision du conjoint, ou enfin pourquoi les hommes semblent si réticents à dire que leur conjointe a pris la décision de la migration.

Ensuite, l'utilisation de données transversales ne suit pas la tendance actuelle vers une amélioration de la mesure de l'insertion. En effet, l'insertion est de plus en plus conceptualisée comme un événement dynamique dans lequel la durée de séjour joue un rôle important. Pour ce faire, les recherches utilisent plus souvent des données longitudinales rétrospectives qui font ressortir différentes étapes dans l'insertion. La contrainte des données quantitatives et transversales limite nos analyses à une seule étape, c'est-à-dire la dernière (1988-1993). Au regard principalement des différentes phases économique de la Côte d'Ivoire (une première phase de boom économique allant des indépendance jusqu'en 1978, et une deuxième de crise et de stabilisation jusqu'en 1993) (Cogneau et Mesplé-Somps, 1999) on peut imaginer que cette limite dans le temps provoque une perte d'information. Le contexte national est en effet un facteur important pour l'intégration des migrants, ainsi l'intégration d'un migrant en Côte d'Ivoire en 1977 sera différente de l'intégration d'un autre immigrant en 1993.

Nous pouvons aussi soulever la question des effectifs analysés dans ce travail, au regard de l'intensité de l'importance de la migration en Côte d'Ivoire, on s'attendrait à faire des

analyses sur des échantillons plus grands que ceux utilisés ici. Mais au-delà du faible effectif dans certaines analyses, il faut rappeler que les données ont été corrigées en rapport avec la structure de la population concernée. De fait, les résultats présentés sont représentatifs du phénomène.

Enfin, au regard de la complexité du système migratoire en Afrique de l'Ouest, du dynamisme de la circulation humaine ainsi que des liens économiques, linguistiques et culturels étroits entre les différents pays, il nous paraît réducteur d'étudier les migrations sur le territoire d'un seul pays. Les migrations de peuplement, les migrations circulaires de travail et la libre circulation des personnes dans le cadre des organismes d'intégration font de l'Afrique de l'Ouest un seul espace politique, économique, social et culturel. Certes dans chacune des analyse, nous avons pris en compte le cas des migrants internationaux, mais une analyse régionale des migrations est souhaitable afin d'avoir une idée globale du phénomène à l'échelle sous régionale. Dans ce sens, il serait intéressant d'effectuer les mêmes analyses dans chacun des pays à partir des données du REMUAO comme cela c'est le cas avec les données des Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS) pour l'analyse de la santé de la reproduction.

Signalons pour finir que nous avons réalisé ce travail avec à l'esprit le problème de la mesure de l'activité économique, notamment celle des femmes. Le travail des femmes est généralement mal mesuré, certaines activités principalement dans le secteur informel restent en effet invisibles dans les sources de données officielles car ne rentrant pas dans le cadre de la définition traditionnelle du travail. En plus de la difficulté à conceptualiser le travail, les femmes elles mêmes ne déclarent pas certaines activités estimant qu'elles ne rapportent pas assez d'argent. Dans ce sens, les enquêtes devraient être plus systématiques et préciser d'abord l'activité principale ensuite les activités secondaires. Pour chacune de ces activités, on pourrait demander des informations précises entre autres sur le nombre d'heures de travail, la rémunération, le lieu de travail et le type d'activité. Pour cela il faudrait certainement une enquête consacrée uniquement à l'activité. Dans le contexte ivoirien actuel, de fortes migrations dominées par la recherche d'un travail (surtout pour les

hommes) et aussi dans l'activité des femmes semble encore sous l'influence des rôles sociaux, il serait intéressant de disposer de telles données dans le futur pour mieux comprendre les tendances des migrations ainsi que les stratégies élaborées par les migrants lors de l'insertion dans le marché du travail.

Bibliographie générale

- Adepoju, A. (1983) Patterns of migration by sex, in Oppong C. (ed) *Female and male in West Africa*, London pp 54-66.
- Adepoju A. (1995) Migration in Africa: an overview, in *The migration experience in Africa* Nordiska Afrikainstitute, pp 87-108.
- Adepoju, A. (2002) Fostering free movement of persons in West Africa: achievement, constraints, and prospects for intraregional migration, in *International migration vol. 40 (2)*, pp3-26.
- Agounke-Atchremi A., Koffi N., et Locoh T. (1999) Mais enfin le genre c'est quoi? in Locoh T., Koffi N. (éds) *Genre, Population et Développement en Afrique de l'Ouest*, ENSEA/FNUAP, Abidjan pp 137-144
- Amin, S. (1995) Migration in contemporary Africa, in Baker, J. & Aina, T. A. (éd) *the migration experience in Africa*, Nordiska Afrikaintituet, pp 29-40.
- Amselle, J.L. (1976) Aspects et significations du phénomène migratoire en Afrique, in *les migrations africaines : réseaux et processus migratoires*, Paris ; pp9-39.
- Anker, R. (1998), *Gender and jobs: sex segregation of occupations in the world*, ILO, Geneva. Pp 444
- Anker, R.; Hein, C. (1986), Pourquoi les employeurs des villes préfèrent engager des hommes ? in Anker, R.; Hein, C. (dir) *Inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail urbain dans le tiers monde*, BIT, Genève, pp 61-82
- Antoine P. et Coulibaly s. (1989) insertion urbaine des migrants en Afrique, actes du séminaire *Insertion des migrants en milieu urbain en Afrique*, CRDI-ORSTOM-URD, Lomé 10-14 février 1987, Éditions de l'ORSTOM, 242p.
- Antoine, P. (1999) *Rapport de mission*, Abidjan 18-25 avril 1999, Institut National de la Statistique, 13p.
- Antoine, P. et Sow, O. (2000) Rapports de genre et dynamiques migratoires : le cas de l'Afrique de l'Ouest, in Bozon, M. et Locoh, T. (dir) *Rapport de genre et questions de population, I Genre, population et développement*, Dossier et Recherches INED, pp 143-159.
- Antoine, P. ; Djiré, M. (1998a) Un célibat de crise ? in « Antoine, P. Ouédraogo, D. Piché, V. (éds) *Trois générations de citadins au sahel, trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, l'Harmattan/Villes et entreprises pp117-145.
- Antoine, P. ; Djiré, M. ; Nanitelamio, J. (1998b) Au cœur des relations hommes-femmes : polygamie et divorce, in « Antoine, P. ; Ouédraogo, D. ; Piché, V. (éds) *Trois*

génération de citadins au sahel, trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako, l'Harmattan/Villes et entreprises, pp147-180.

- Antoine, P. ; Ouédraogo, D. ; Piché, V. (1998c) L'insertion urbaine : implications théoriques et politiques, in « Antoine, P. ; Ouédraogo, D. ; Piché, V. (éds) *Trois générations de citadins au Sahel, trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, l'Harmattan/Villes et entreprises pp 251-261.
- Assogba L. N. M. (1992) Statut de la femme et migration urbaine dans le golf du Bénin: de la décision à l'insertion, in *cahiers québécois de démographie vol 21, n° 1* pp 121-149.
- Ba. C. O. (2003) Les sénégalaises en Afrique centrale : de la migration d'accompagnement à l'émergence des groupes de femmes autonomes, in Coquery-Vidrovitch C. (éd) *Être étranger et migrant en Afrique au Xx^{ème} siècle : enjeux identitaires et mode d'insertion, Vol II : Dynamiques migratoires, modalités d'insertion urbaine et jeux d'acteurs*, Laboratoire SEDET Paris pp 279-292.
- BA, I. 1991 : *Répartition spatiale de la population*, Séminaire de présentation des résultats du RGPH de 1988, Abidjan, Novembre 1991, 16 p.
- Beauchemin C. (2000) *Le temps du retour ? L'émigration urbaine en Côte d'Ivoire, une étude géographique*, Thèse de doctorat en aménagement et urbanisme, Université Paris VIII/Institut Français d'Urbanisme, 406p.
- Bidet M. et Bidet J. (2001) Les rapports de sexe comme rapports sociaux, in *Les rapports sociaux de sexe*, Puff pp 13-42.
- Bilsborrow, R. E. (1993) Internal female migration and development: an overview, in « *Internal migration of women in developing countries* », UN, 1993, New York, pp1-15.
- Blion R. (1995) Les Burkinabé de Côte d'ivoire entre intégration et circulation migratoire, in *Monde en développement, vol. 23, n° 91*, pp 81-93.
- Bocquier P. et Legrand T. (1998) L'accès à l'emploi dans le secteur moderne, in Antoine P.; Ouédraogo D. et Piché V. (éds) *Trois générations de citadins au Sahel : trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, L'Harmattan, Paris/Montréal, pp 77-111.
- Bocquier, P. et Sadio, T. (2000) *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest : la croissance urbaine en panne*, l'Harmattan, Villes et Entreprises, Paris, 148p.
- Boyd, M. (1979) *Labour Market and sex differences in Canadian incomes*, Economic Council of Canada, no. 143, Ottawa Canada, 81 p.

- Bossard, L. (2003) Peuplement et migration en Afrique de l'Ouest : une crise régionale en Côte d'Ivoire, in *Afrique Contemporaine*, été 2003, pp 151-165.
- Bredeloup, S. (1995) Tableau synoptique, expulsion des ressortissants ouest africains au sein du continent africain (1954-1995), in *Mondes en développement*, Tome 23, no 91. 117-121
- Brou, K. et Charbit, Y. (1994), La politique migratoire de la Côte d'Ivoire, in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol 10, N°3 pp23-57.
- Bureau International du Travail (1991) *Classification internationale type des professions* CITP-88, 509p.
- Cahuc, P., Fourgère, D. (2002) Immigration, emploi et salaire (synthèse introductive), in *Immigration, marché du travail, intégration*, Rapport du séminaire présidé par Hérán F. Commissariat général du plan, Paris, pp 323-336.
- Caldwell, J.C (1969) *African Rural-Urban Migration: the movement to Ghana's towns*, Australian National University Press, Canberra 1969, 257p.
- Chant, S. (1992) (ed) Towards an framework for the analysis of gender-selective migration, in *Gender and migration in developing countries*, Belhaven press London, New York pp 196-206.
- Chant, S. and Radcliff, S. A. (1992) Migration and development: the importance of gender, in *Gender and migration in developing countries*, Belhaven press London, New York, pp1-29.
- Cogneau, D. et Mesplé-Somps, S. (1999) *La Côte d'Ivoire peut-elle devenir un pays émergent ?* Programme d'étude «Afrique émergente», Centre de développement, OCDE, 118 p.
- Comoé, F. E. (2005), Femmes et migration en Côte d'Ivoire, le mythe de l'autonomie, in *Étude de la Population Africaine*, vol 20 n° 1, UEPA, pp89-117.
- Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (2002) *Bilan des réalisations de la CEDEAO*, Abuja, 34p.

- Compaoré, M. et Ouattara A. (2003) Mobilité féminine et insertion urbaine des migrants à Ouagadougou, Coquery-Vidrovitch C. (éd) *Être étranger et migrant en Afrique au xx^e siècle : enjeux identitaires et mode d'insertion, Vol II : Dynamiques migratoires, modalités d'insertion urbaine et jeux d'acteurs*, Laboratoire SEDET Paris.
- Cordell, D.; Gregory, W. J.; Piché V. (1996) Migration in west Africa, past and present, in *Hoe and wage, a social history of a circular migration system in west Africa*, 384p.
- Cordell, D. et Piché, V. (2003) Un siècle de migrations féminines au Burkina : inclusion ou exclusion ? in Coquery-Vidrovitch, C. (éd) *Être étranger et migrant en Afrique au Xx^e siècle. Enjeux identitaires et modes d'insertion. Volume II : Dynamiques migratoires, modalités d'insertion urbaine et jeux d'acteurs*, Paris l'Harmattan, pp 207-238.
- Coulibaly S. ; Gregory J. W. et Piché V. (1980) *Les migrations voltaïques , tome 1 Importance et ambivalence de la migration voltaïque*, Centre Voltaïque de la Recherche Scientifique, Institut de la Statistique et de la Démographie, 144p.
- D'Almeida, I.A. (1999) Problématique de la mondialisation des discours féministes africains, in *Changements au féminin en Afrique noire : anthropologie et littérature*, vol 2 L'harmattan, pp27-47.
- Dayan, J L. ; Echardour, A. et Glaude, M. (1997) Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale, in Rallu J.-L., Courbage Y., et Piché V. (éds) *Old and new Minorities/Anciennes et Nouvelles Minorités*, paris, Ined et John Libbey, pp113-163.
- De Beauvoir S. (1949) *Le deuxième sexe*, Gallimard, 510p.
- De Jong G. (2000) Expectations, gender, and norms in migration decision-making, in *Population Studies* 54 pp 307-319.
- De Jong G. et Fawcet J. T. (1981) Motivations for migration : An assessment and a value-expectancy research Model, in Gordon F. De Jong and Gardner R. W. (eds) *Migration decision making : multidisciplinary approaches to micro level studies in developed and developing countries*, Pergamon press, New York, pp13-58
- DeLaet D. and Kelson G. A. (eds) (1999) *Gender and immigration*, New York University Press, 218p.
- Diallo M. et Kouamé K. (1986) Incidence des l'économie de plantation et d'exportation sur le rôle et le statut des femmes en Côte d'Ivoire, in Savané M.A. (Dir), *Femmes et développement en Afrique de l'ouest : incidences des transformations socio-*

économiques sur le rôle et le statut des femmes, Institut de recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD), Genève pp 75-127

- Diaz-Briquet, S. and Aprodicio, L. (1977) *Social change and internal migration: a review of research findings from Africa, Asia, and Latin America*, IDRC, 128p.
- Douglas, C. A. (1990) *Love and politics: radical feminist & lesbian theories*, ISM Press, San Francisco, p 363.
- Dozon, J. P. (2000) La Côte d'Ivoire au péril de l'ivoirité, genèse d'un coup d'État. In, *Afrique Contemporaine, No 193 1^{er} trimestre 2000*, pp 13- 23.
- Dubar C. (1991) *La socialisation : construction des identités sociales et professionnels*, Armand Collin, Paris, 276p.
- Dubova, N. et Komarova O. (1993) La décision d'émigrer: Poids des structures démographiques, de l'appartenance ethnique et des caractéristiques individuelles, in *Vers un ailleurs promoteur : l'émigration, une réponse universelle à une situation de crise ?* PUF, Paris pp 216-224
- Dureau, F. (1987) *Migration et urbanisation: le cas de la Côte d'Ivoire*, Études et Thèses ORSTOM 567 p.
- Etienne, M. (1987) Rapports de sexe et de classe et mobilité socio-économique chez es baoulé (Côte d'Ivoire), in *Anthropologie et Sociétés, enjeux et contraintes discours et pratiques des femmes*, pp71-93.
- Findley, S. E. (1989) Les migrations féminines dans les villes africaines: leurs motivations et expériences in *Séminaire sur l'insertion urbaine des migrants en Afrique*, ORSTOM, Paris. pp 55-70
- Findley, S. (1991), *Women who go and women who stay: Reflections of family migration process in changing world*, OIT, 97 p.
- Findley, S and Diallo, A. (1993) Social appearances and economic realities of female migration in rural Mali, in *Internal migration of women in developing countries*, UN, 1993, New York. 243-257
- Findley, S. (1997) Migration and family interactions in Africa, in Adepoju, A. (Ed), *Family, population and development in Africa*, Zed Book, London and New Jersey. pp 109-138.
- Fond des Nations Unies pour la Population (1998), *The State of World Populatio*, 251p.

- Frouisou Samuel (2004) Les femmes massa du Nord-Cameroun dans une société en changement, in Denis P. et Sappia C. (Dir) *Femmes d'Afrique dans une société en mutation*, collection Espaces Afrique Academia Bruylant, Louvain-La-Neuve, pp167-180
- Gardner, W. and Rilley, N. (1993) Migration decision: the role of gender, in « *Internal migration of women in developing countries* », UN, 1993, New York pp 195-206.
- Gourévitch, J. P. (1998) *Immigration, la fracture légale*, Le pré aux clercs, 401 p.
- Gregory J. W. Et Piché V. (1978) African migration and peripheral capitalism, in *African perspectives 1978/1*, Afrika Studiecentrum, Leiden, Netherland, no 1, pp 37-50.
- Gregory J. W. et Piché V. (1985) Mode de production et régime démographique, in *revue canadienne des études africaine*, vol. 19. no 1 pp 73-79.
- Gregory, J. W. (1989) L'insertion des migrante et migrants en ville : interrogations méthodologiques, in *actes du séminaire sur l'insertion urbaine des migrants en Afrique* CRDI-ORSTOM-URD Lomé pp 161-172.
- Grieco E. M. et Boyd M. (1998) *Women and migration: incorporating gender into international migration theory*, Florida State University, College of social sciences, Center for the study of population, 35p, working paper 98-139.
- Gugler J. and Gudrun L. (1995) gender and migration in Africa, South of the Sahara, in *The migration experience in Africa*, Nordiska Afrikainstitute, pp 257-268
- Gwendolyn, M. (1997) (Ed) *African feminism, the politics of survival in sub-Saharan Africa*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia, p361
- Haberkorn G. (1981) The migration decision making process : some social psychological considerations, in De Jong G. and Gardner R. W. (éds) *Migration decision making : multidisciplinary approaches to micro level studies in developed and developing countries*, Pergamon press, New York, pp 252-278.
- Halfacree K & Boyle P. (1999) Gender and migration in developed countries, in *Migration and gender in developed countries*, Rutledge, London and New York, pp 1-29.
- Hauhouot A. Assa K., Atta k (1984) *De la savane à la forêt : étude des migrations des populations du Centre-Bandama*, université d'Abidjan, IDRC, 218p.

- Henshall, J. D. (1991) *Women and development in the Third World*, London ; Routledge, New York, 115 p
- Héran, F. (2002) Les recherches sur l'immigration et l'insertion: avancées, débats, perspectives, in *Immigration, marché du travail, intégration*, Rapport du séminaire présidé par F. Héran, pp 11-102.
- Héran F. (2002) *Immigration, marché du travail, intégration*, séminaire présidé par François Héran, Commissariat général du plan, Paris 410 p.
- Hondagneu-Sotelo P. (éds) (2003) *Gender and U.S. immigration: contemporary trends*, Berkeley, California, University of California Press, 393 p.
- Hondagneu-Sotelo, P. et Cranford, S. (1999) Gender and migration, J.S. Chafetz (ed), *handbook of the sociology of gender*, New York, Kluma, Academic/Plenum publishers pp 105-127.
- House, W. J. (1986), Ségrégation dans l'emploi et discrimination salariale: la situation des travailleuses à Chypre, in Anker R. et Hein C. (Dir) *inégalité entre hommes et femmes sur les marchés urbains du travail dans le tiers monde* BIT, Genève, pp 83-107.
- Houston, M. F., Kramer R. G., Barrett, J.M. (1984) Female predominance of immigration to the United State since 1930: a first look. In *international Migration Review*, 18 : 908-63.
- Hugo G. J. (2000) Migration and women Empowerment, in Arriet B. Presser and Gita Sen (ed) *Women Empowerment and demographic process: moving beyond Cairo*, Oxford University Press, pp287-317.
- Hugo, G. J. (1993) Migrants women in developing countries, in *Internal migration of women in developing countries*, UN, 1993, New York pp 47-73
- Institut National de Statistique (1992) *Répartition spatiale de la population et les migrations, Recensement général de la Population et de l'habitat*, 1988, rapport définitif, Abidjan 128 p
- Institut National de Statistique; Centre Ivoirien de Recherche Économique et Sociales ; Institut de Géographie Tropicale ; Institut d'Ethno-Sociologie (1994) *Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation, Rapport de collecte*, 52p.
- Institut National de Statistique ; Centre Ivoirien de Recherche Économique et Sociales ; Institut de Géographie Tropicale ; Institut d'Ethno-Sociologie (1995) *Enquête Ivoirienne sur les Migrations et l'Urbanisation, Rapport national descriptif*, CERPOD/CILSS, 203p.

- Jelen, C. (1993) *La famille, secret de l'intégration, enquête sur la France immigrée*, Robert Lafont, 232p.
- Jelin E. (1988) Women and the urban labour market, in *Women's roles and population trends in third world*, Routledge, pp239-267.
- Kaczmarek, S (1993) *Femmes et féminismes : d'hier à demain*, Ères, Toulouse, 124p.
- Kala-Lobé Sarah (1975) Situation de la femme dans la société traditionnelle, in *La civilisation de la femme dans la tradition africaine*, Présence africaine, Paris pp92-105.
- Kanaiaupuni S. M. (2000) *Reframing the migration question: An analysis of men, women, and gender in Mexico*, Social Forces, June 2000, The University of North Carolina Press, pp1311-1347.
- Kempeneers, M ; Labelle, M. et. (1987) Multiples visages; les femmes immigrées au Québec, in *actes du séminaire scientifique sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie*, Québec, Montréal du 25 au 28 Août 1987.
- Kempeneers M. (1992) *Le travail au féminin : analyse démographique de la discontinuité professionnelle des femmes au Canada*, Les presses de l'Université de Montréal, 216p.
- Koffi, N. et Zanou, B. (1990) Migration et développement agricole en Côte d'Ivoire, in *Conférence sur le rôle des migrations dans le développement de l'Afrique : problèmes et politiques pour les années 90*, UEPA. Pp 57-69.
- Kouamé A. (1987) *De la pénurie à la sous utilisation de la main-d'oeuvre : un essai sur la problématique des ressources humaines en Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat en démographie, Université de Montréal, 359 p.
- Kouamé, A. (1999) *Éducation et emploi des femmes à Abidjan*, l'Harmattan, Paris, 288 p
- Laburthe-Tolra P. et Warnier. J.-P. (1993) *Ethnologie, anthropologie*, Paris : Presses universitaires de France, 412 p.
- Larsen R.(1978) Les fondements évolutionnistes des différences entre les sexes, in *Le fait féminin*, Fayard, pp337-358.
- Lee E. (1966) A theory of migration, *Demography*, 3, pp 47-57.
- Le Jeune, G. et Piché, V. (2005) L'émergence d'une migration féminine autonome du milieu rural vers le milieu urbain au Burkina Faso? In *Études de la Population africaine, volume 20 no 2* pp101-123.

- Le Pape, M. (2003) Les politiques d'affrontement en Côte d'Ivoire, 1999-2003, in *Afrique contemporaine*, No 206 été 2003, pp 29- 39.
- Lim, L. L. (1993a); Effects of Women's position on their migration, in Federici N., Oppenheim M. K., Soners S. (eds) *Women's position and demographic change*, IUSSP/Larendo Press/Oxford, pp 225-242 .
- Lim, L. L. (1993b) The structural determinants of female migration, in « *Internal migration of women in developing countries* », UN, 1993, New York 207-222
- Lindsay B. (1980) (ed) *Comparative perspectives of third world women: the impact of race, Sex & Class*. New York: Praeger, 318P.
- Locoh, T. et Labourie-Racape, A. et Tichit C. (1996) *Genre et développement : des pistes à suivre*, paris, CEPED, Documents et Manuels du CEPED n° 5, 153p.
- Locoh T. (1996) De la démographie des hommes et des femmes...; in *genre et développement : des pistes à suivre*; document du CEPED N° 5, pp 9-23.
- Locoh, T. et Labourie-Racape, A. (1999), Genre et démographie, nouvelles problématiques ou effet de mode? In chaire Quételet *Théories, paradigmes et courants explicatifs en démographie*, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-neuve, Academia-Bruylant/L'Harmattan, pp 65-92.
- Mackie M. (1987) *Constructing women and men : gender socialization*, Holt, Rinehart and Winston of Canada, Toronto, 314p
- Mackinnon, C. (2001) Féminisme, marxisme et postmodernisme, in *les rapports sociaux de sexe*, Puf, pp101-130.
- Marcoux R. et tokindang J. (1998) Une émancipation résidentielle remise en question, in Antoine P.; Ouédraogo D. et Piché V. (éds) *Trois générations de citoyens au Sahel : trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, L'Harmattan, Paris/Montréal, pp 183-205.
- Marcoux. R. ; Morin R. ; Ouédraogo D. ; Gingras L. (1995) L'insertion résidentielle à Bamako, in Ouédraogo D. et Piché V. (éds) *l'insertion urbaine à Bamako*, Karthala, Paris, pp81-116.
- Mercado, et Mendez, I. L. (1993) Les alternatives éducatives : un mirage qui affecte les relations familiales, in *Vers un ailleurs promoteur : l'émigration, une réponse universelle à une situation de crise*, PUF cahier de l'TUED, Paris, pp 53-61.

- Mfoulou R., (1987) Tendances migratoires récentes n Afrique noire francophone, in *actes du séminaires scientifique sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie*, Montréal, du 25-28 août, pp 73-88.
- Meillassoux Claude (1992) *Femmes, greniers et capitaux*, l'harmattan, Paris 251 p.
- Mincer J. (1978) Family migration decision, in *Journal of Political Economy*, vol 86 n51, University of Chacago pp 749-772
- Ministère délégué auprès du premier ministre chargé du plan et du développement industriel (1997), *Déclaration de politique de population*, Abidjan, 40 p.
- Moch, L. P (1993) Mobilité des hommes, mobilité des femmes : perspective historique de la migration européenne, in « *vers un ailleurs promoteur: l'émigration, une réponse universelle à une situation de crise ?* », PUF, Paris, cahiers de l'I.U.E.D, Paris, pp 106-117
- Morillon, A. (1998) La naturalisation et les modes d'acquisition de la nationalité française, du code civil de 1804 à la loi du 22 juillet 1993, in Simon-Barouh (éd) *Dynamique migratoires et rencontres ethniques* ; l'Harmattan, pp151-178.
- Morokvasik, M. (1984c) Birds of passage are also women, in *International Migration Review*, *Special issue women in migration*, vol xviii, winter 1984, pp 886-907
- Moussaoui, A. (1998) le choix du conjoint pour les femmes algériennes immigrées en Île-de-France, in Simon-Barouh (éd) *Dynamique migratoires et rencontres ethniques* ; l'Harmattan, pp 391-405.
- Nanitelamio Jeanne (1995) Insertion urbaine et représentations des statuts féminins, in *La ville à guichets fermés ? Itinéraires, réseaux et insertion urbaine* IFAN/ORSTOM, pp 277-288.
- Nations Unies (1993) *Internal migration of women in developing countries*, proceedings of the United Nations Expert Group Meeting on the feminization of internal migration, Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, Population Division, United Nations, New York, 359p.
- Nations Unies (1995) *International migration policies and the status of female migrants*, proceedings of the United Nations Expert Group Meeting on International Migration Policies and the Status of Female Migrants, Department for Economic and Social Information and Policy Analysis, Population Division. New York, United Nations 300 p.
- Nations Unies (2002) *Rapport sur les migrations internationales, aperçu général*, 7 p.

- Nations Unies (2003), *World Population Policies*, 450p.
- Nicholson, L. (1987) Feminism and Marx: integrating kinship with the economic, in *Feminism as critique* (éd) Benhabib S. and Cornell D., University of Minnesota Press, Minneapolis, pp16-30.
- Obbo, C. (1991) *African women: their struggle for economic independence*, Zed press, pp 123-143.
- Ofusu, Y. (1995) *Politiques et transitions de fécondité dans le tiers monde: des échecs, des réussites, de l'incertain*, Chaire Quételet, transitions démographiques et sociétés, l'Harmattan pp 603-638.
- Olurode, L. (1995) Women in rural-urban migration in town of Iwo in Nigeria, in Baker, J.; Akin Aina, T. (Eds) *The migration experience in Africa*, Nordiska Afrikainstitutet, pp 289-302.
- Ocholla-Ayayo (1997) The african family between tradition and modernity, Adepoju, A. (ed), *Family, population and development in Africa*, Zed Book, London and New Jersey pp 60-77
- Opong, C. (1997) African family system and socio-economic crisis, in Adepoju, A. (ed), *Family, population and development in Africa*, Zed Book, London and New Jersey 158-182
- Ouedraogo M. M. (1990) « Effets de la migration sur la condition sociale des femmes au Burkina Faso» in *séminaire sur les interactions entre la condition de la femme et les phénomènes démographiques en Afrique Francophone au Sud du Sahara*, Lomé.
- Ouédraogo, D. (1992) Transferts de population et changement de rôle de la femme au Sahel, in *Cahiers québécois de démographie*, Volume 21 numéro 1, pp 151-166.
- Patrick, S. (1996) Pratiques linguistiques et consommation médiatique, in *de l'immigration à l'assimilation, enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Tribalat, M. (dir) La découverte/INED, pp188-213.
- Pedraza, S. (1991) Women and migration: the social consequences of gender; in *annual review of sociology*, vol 17 Palo Alto California pp 303-325.
- Petit V. (1998) *Migrations et société Dogon*, l'Harmattan, Paris, 331p.

- Piché V., Mariko S., Gingras L., (1995), L'emploi et l'insertion sur le marché du travail, in *L'insertion urbaine à Bamako*, Karthala, pp 59-79.
- Piché V. et Gingras L. (1998) Migrer, un atout pour l'emploi, in Antoine P.; Ouédraogo D. ; et Piché V (dir) *trois générations au Sahel : trente ans d'histoire sociale à Dakar et à Bamako*, Paris et Montréal, l'Harmattan, pp 47-75.
- Piché V. ; Renaud J. ; Gingras L. (2002) L'insertion économique des nouveaux immigrants dans le marché du travail à Montréal : une approche longitudinale, In *Population, no 1*, pp 63-89
- Piché V. (2004) Immigration et intégration dans les pays les pays développés : un cadre conceptuel, dans Caselli, Graziella, Vallin, Jacques et Wunsch, Guillaume (éds) *Démographie : analyse et synthèse. Volume 6 : conséquences des changements démographiques*, paris, INED, chap 84.
- Pittin, R. (1984) Migration of women in Nigeria: The Hausa case, in *International Migration Review, Special issue, Women in migration*, vol 18 Winter 1984 pp 1293-1314.
- Poirier, J., Dagenais H., Gregory J.W. (1985) Démographie et approche féministe, réflexion méthodologique à partir d'une recherche en cours, in *cahiers Québécois de démographie* vol 14 n°2 pp 277-283.
- Portes A. et Rimbaut R.G. (1990) *Immigrants America, a portrait*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, University of California Press, 300p.
- Poston D. (1994) Patterns of economics attainment of foreign-born male workers in U.S. *International Migration Review*, 28 (3) pp 478-500.
- Ramirez A., (1999) La valeur du travail : l'insertion dans le marché du travail des immigrés marocains en Espagne, in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, (15) 2 pp 9-36.
- Randriamaro, Z. (1999) Les activités économiques, un révélateur des disparités de genre, in Loccoch T., Koffi N'Guessan (eds) *Genre, Population et Développement en Afrique de l'Ouest*, ENSEA/FNUAP, Abidjan pp 51-71
- Ravenstein E. G. (1976) *The laws of migration*³², New York: Arno Press, 306p.

³² Réimpression de l'édition originale publiée en deux parties soit v.48, ptie 2 en juin 1885 et v.52, ptie 2 en juin 1889 du *Journal of the Royal Statistical Society*

- Renaud J., Piché V., Gingras L. (1997) Immigration et intégration économique à Montréal : l'origine nationale serait-elle discriminatoire? in Rallu J.-L., Courbage Y., et Piché V. (éds) *Old and new Minorities/Anciennes et Nouvelles Minorités*, Congresses & Colloquia, John Liberty Eurotext/Ined , paris, pp 89-111
- Renaud, J. ; Piché, V. et Gingras, L. (2002) l'insertion économique des nouveaux immigrants dans le marché du travail à Montréal : une approche longitudinale, in *Population*, pp 63-90
- RGPH 1988 (1992) *Analyse des résultats définitifs : Répartition spatiale de la population et migrations*, Côte d'Ivoire vol 3, 221p.
- Ricca S. (1990) *Migrations internationales en Afrique : aspects légaux et administratifs*, OIT, L'Harmattan, 280p.
- Riley N. E. and McCarthy J. (2003) *Demography in the age of the postmodern* Cambridge ; New York : Cambridge University Press 199 p
- Rodenburg, J. (1993) Emancipation or subordination? Consequences of female's migration for migrants and families in « *Internal migration of women in developing countries* », UN, 1993, New York pp 273-289
- Russell, S. S. (1998) Migration between developing countries in Sub-Saharan Africa and Latin America, in *Population distribution and migration*, Nations Unies, New York.
- Saint-Pierre, M. H. (1985), Spécificité du chômage des femmes; in *cahiers québécois de démographie*, vol 14, N°2, Québec, pp 165-183.
- Sawadogo, R. C. (1990) La prise de décision dans les migrations rurales: étude du statut du décideur dans les actes principaux du fait migratoire; in *vol 3 du séminaire sur le rôle des migrations dans le développement de l'Afrique: problèmes et politique pour les années 90*; 24-28 février 1990 Nairobi; Kenya, UEPA PP 79-97.
- Scott, A. M. (1986) Développement économique et travail des femmes urbaines : le cas de Lima au Pérou, in Anker R. et Hein C (Dir) *Inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail urbain dans le tiers monde*, BIT, Genève, pp 109-136.
- Simon G. (1995) *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris, PUF, 429p
- Singelman, J. (1993) Levels and trends of female internal migration in developing countries, 1960-1980, in « *Internal migration of women in developing countries* », UN, 1993, New York pp77-93.

- Sudarkassa, N. et al. (1977) Women and migration in contemporary West Africa, in *Women and national development: the complexities of change*, Wellesley Editorial Committee, University of Chicago Press. Chicago.
- Stamp, P. (1989) *Technology, Gender, and power in Africa*, International Development Research Centre, Technical Study 63^e, Ottawa, ON, Canada, 185p.
- Thadani V. N. and Todaro, M. P. (1984) Female migration: a conceptual framework, in Fawcett, J.T.; Khoo, S.E.; Smith, P.C. (Eds) *Women in the cities of Asia: migration and urban adaptation*, A Westview Raplica Edition, pp 36-59.
- Tienda, M. and Booth, K. (1988), Migration, Gender and social change: A review and reformulation, in "Conference on Women's position and demographic change the course of Development, IUSSP, Oslo.
- Todaro, M. P. and Thadani V. N. (1979), *Female migration in developing countries: a framework for analysis*. Center for Policy Studies Working paper no 47, the population council, New York.
- Todd, E. (1994) *Le destin des immigrés, assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Seuil l'histoire immédiate, 391p.
- Tong, R. (1989) *Feminist thought, a comprehensive introduction*, Westview Press, Boulder & San Francisco, 305p.
- Traoré, S. (1997) L'insertion professionnelle en milieu urbain ouest-africain, in Rallu, J-L. ; Courbage Y. ; Piché V. (Eds) *Old and new minorities/Anciennes et nouvelles minorités* Congresses & Colloquia, John Liberty Eurotext/ INED pp251-265.
- Tribalat, M. (1989) Immigrés, étrangers, français : l'imbroglia statistique, in *Population et sociétés*, numéro 241, INED, 4p.
- Tribalat, M. (1994) Mise au point, in *Population et sociétés*, numéro 291, INED, 4p.
- Tribalat, M. (1995) *Faire France, une grande enquête sur les immigrés et leurs enfants*, La Découverte, Paris, 232p.
- Tribalat, M. (1996) *De l'immigration à l'assimilation, enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Avec la participation de Simon, P. et Riandey, B., La Découverte/Ined, 302p.
- Veron, J. (1997) *Le monde des femmes : Inégalités des sexes, inégalités des sociétés*, éditions du Seuil, Paris. 205 p

- Wright, C. (2000) Gender awareness in migration theory: synthesizing actor and structure in South Africa, in Willis, K et Yeoh, B. (Ed) *Gender and migration*. An Elgar reference collection, Cheltenham, UK; Northampton, MA, USA; pp 3-23.
- Younoussi Z. et Piché V. (2005) Migration et emploi urbain : le cas de Ouagadougou, in *Études de la population africaine*, vol 20 no1 avril 2005, pp 69-87.
- Zanou, B. (1994) *Aspects démographiques et socio-économiques des migrations burkinabé vers la Côte d'ivoire*, Institut National de la Statistique, Abidjan, 99p.
- Zanou, B. (2001) *Migrations, rapport d'analyse du RGPH 1998*, Institut National de la Statistique, 122 p.
- Zulma, R. (1988) Les femmes dans la migration interne et internationale : le cas de l'Amérique Latine, in *Bulletin démographique des Nations Unies*, N°27 pp 95-107.

